

## 10.4

# LE RÉPONDANT A UNE MAIN MAXIMALE

(maj 23-11-30)

### INTRODUCTION

Il serait théoriquement possible de jouer au bridge sans connaître l'OUVERTURE à 1 SA.

L'ouverture à 1 SA est en fait une **approche complémentaire** à l' *Ouverture à la couleur au niveau 1*.

La caractéristique principale de l'ouverture à 1 SA est de permettre de décrire, dès la **Première Enchère** (V. **Th. 1.11**), une distribution et un pointage spécifique, soit une main balancée de 16 à 18 HL

Cependant, il est plutôt coutume d'aimer cette ouverture pour sa valeur obstructive et son apparente simplicité de langage qui porte à croire que cette ouverture ne permet pas d'élaborer un système de communication efficace. Et, indirectement, peu d'équipes sont intéressées à vraiment exploiter cette ouverture. Pourtant, pour profiter des bénéfices réels de cette *Première Enchère*, il suffit de continuer à appliquer la même démarche logique et méthodique.

La pierre angulaire de tout protocole de communication au bridge consiste à établir un système d'Évaluation précis sans être compliqué.

## LA CLASSIFICATION

Il est intéressant d'imaginer l'Ouverture à 1 Sans-Atout — incluant sa contrepartie défensive — comme étant *l'autre versant de la montagne* dans le but de prendre conscience qu'il s'agit effectivement d'une nouvelle porte d'entrée pour communiquer par les enchères aussi bien pour une équipe en situation offensive que de défensive d'enchères. En effet, la technique pour *escalader* cette ouverture doit inévitablement s'adapter aux spécificités qui lui sont propres.

Pour arriver à superposer ces deux ouvertures, il est de rigueur d'employer la même méthodologie au niveau de l'évaluation du jeu tant chez l'ouvreur que chez le répondant. Le système le plus utile, et le plus facile, est le système **HONNEUR-LONGUEUR INCLUANT LE COMPLÉMENT**.

L'emploi d'une méthodologie unique concernant l'Évaluation du jeu permet de conserver le même barème quant aux valeurs quantitatives nécessaires pour déterminer le niveau optimal du contrat. Les paramètres de ce barème sont connus comme étant les **nombres-clés**.

Il s'impose donc de bien visualiser la *frontière commune* entre ces deux types d'Ouvertures Standards. Revoyons le **TABLEAU 2.1**, qui est exposé à la page 2 du CHAPITRE 2, dans lequel se retrouve les différents **pointages combinés** requis pour réussir raisonnablement chacun des niveaux de contrat tant à l'atout qu'à Sans-Atout.

**TABLEAU 10.4 (ou TABLEAU 2.1)**

Niveau de contrat en fonction du pointage combiné

<b>Niveau</b>	<b>Valeur absolue</b> (point HL)	<b>Valeur relative</b>
<b>PARTIEL</b> (niveau 1 à 3)	<b>13 à 25</b>	<b>1 à 3</b>
<b>MANCHE</b> (niveau 4 ou 3 SA)	<b>26</b>	<b>3½</b>
<b>FORCING</b> (niveau 5)	<b>28 - 29</b>	<b>4</b>
<b>INVITATION</b> <b>CHELEM</b>	<b>31</b>	<b>4½</b>
<b>CHELEM</b> (niveau 6)	<b>33</b>	<b>5</b>
<b>INVITATION</b> <b>AU GRAND CHELEM</b>	<b>35</b>	<b>5½ à 6</b>
<b>GRAND CHELEM</b> (niveau 7)	<b>37 et +</b>	<b>6¼ et +</b>

Il n'y donc aucune différence dans la façon de déterminer le meilleur contrat en fonction du **pointage combiné** total détenu.

10.4 Le Répondant a une main maximale  
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Fait à noter pour ceux qui n'ont jamais étudié le TABLEAU 2.1, ce tableau expose une deuxième façon de comptabiliser les valeurs possédées par une équipe. Il démontre qu'il est aussi possible d'utiliser une valeur quantitative relative; ceci dans le but de mieux *visualiser* la quantité de points combinés nécessaires pour réussir raisonnablement un contrat de bridge à un niveau donné.

Cette valeur quantitative RELATIVE donne une perception plus globale de la quantité d'*énergie* qu'il faut posséder pour accomplir l'objectif visé, le contrat de bridge. "*Plus le contrat est élevé, plus la marge de points nécessaires par rapport au niveau de contrat précédent est restreinte.*" Ce Tableau montre que le **pointage combiné** requis suit une COURBE LOGARITHMIQUE INVERSÉE pour ce qui est de la possession de points nécessaires pour réussir un contrat de plus en plus élevé.

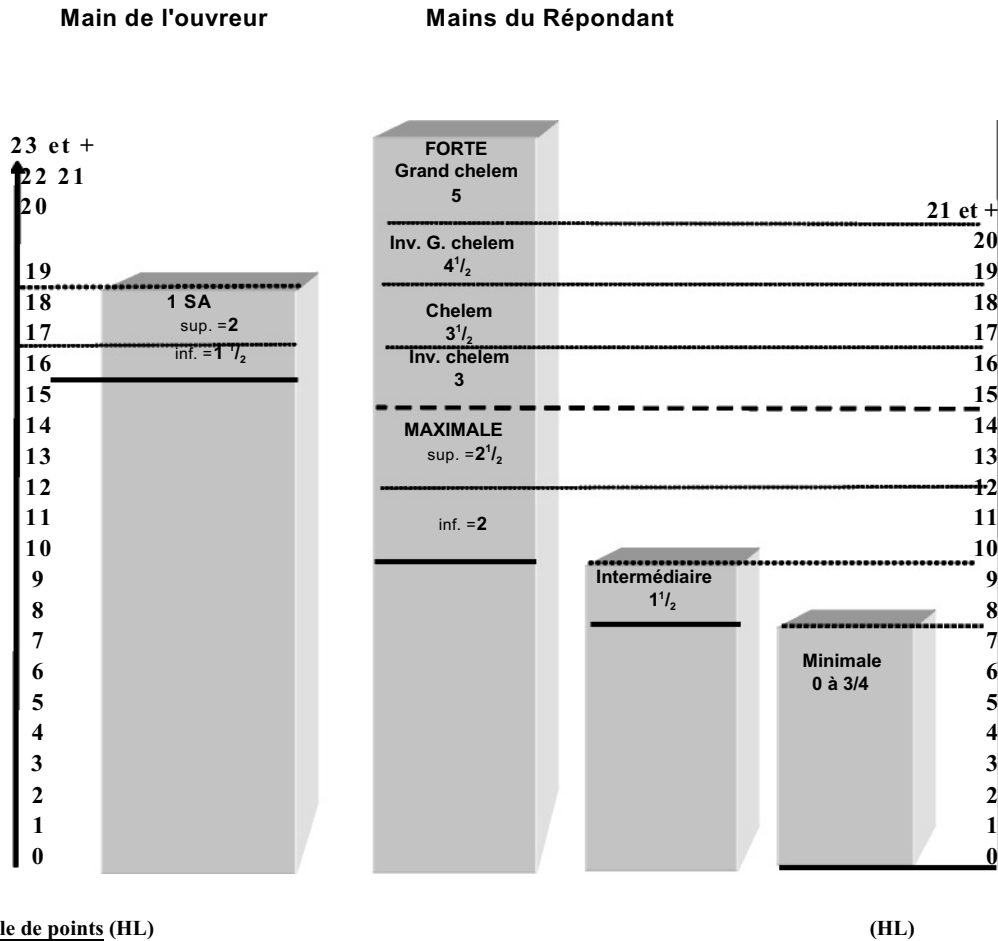
En termes clairs, contrairement à ce que tout le monde croit, il y a de moins en moins d'espace pour trouver les contrats de chelems.

Donc, même si un chelem donne une bonne marque absolu, cela ne donnera qu'une marque moyenne si on se contente de trouver des chelems que tout le monde peut découvrir facilement.

En conclusion, pour gagner au bridge, c'est vraiment la performance global du système de communication par les enchères qui peut faire la différence pour obtenir un *top* lors de contrats de niveau élevé. Et, comme l'Ouverture à Sans-Atout est généralement sous-exploitée, il y a là une excellente source de tops potentiels supplémentaires.

Pour bien visualiser les relations entre ces deux types d'ouverture et pour bien choisir le contrat selon le potentiel quantitatif possédé, il est bon de visualiser le graphique qui correspond aux **Graphiques 2.1** et **2.2** (*qui illustrent la classification des mains après Ouverture à la couleur au niveau 1*).

**GRAPHIQUE 10.4: Classification des mains après ouverture à 1 SA en fonction du pointage et leur valeur relative**



Echelle de points (HL)

(HL)

Première constatation, le répondant ne peut posséder une MAIN FAIBLE, c'est-à-dire une main insuffisante pour répondre à son partenaire (comme c'est le cas avec l'autre type d'ouverture lorsqu'il y a entre 0 et 5 HL). Donc, avec un pointage oscillant entre 0 et 7 HL après une ouverture à 1 SA, la main du répondant se qualifie de fait dans la catégorie MINIMALE (et non la catégorie faible). Cela implique qu'il est alors possible que ce dernier puisse annoncer; c'est le sujet du **Thème 10.2**.

10.4 Le Répondant a une main maximale  
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

En regard de la catégorie intermédiaire, il y a similarité avec l'autre type ouverture si ce n'est que le pointage n'est pas le même, soit 8 ou 9 HL au lieu de 10 ou 11 HL. La résolution des enchères spécifique à cette catégorie va donc être élevée.

Quant à la catégorie maximale, le répondant affirme un pointage s'étalant de **10 à 14 HL** et non de 13 à 16 HL comme dans le cas d'une ouverture à la couleur au niveau 1. Avec **15 HL**, cela devient une main de catégorie forte mais à toutes fins pratiques, la catégorie forte constitue ni plus ni moins qu'une simple *extension* de la **catégorie maximale**.

Le Répondant doit donc avoir un langage aussi développé que dans le protocole d'ouverture à la couleur.

Par contre, l'étendue du pointage pouvant être détenu par l'ouvreur à 1 SA est de seulement **3 points** par opposition à 9 points lorsqu'il y a ouverture à la couleur au niveau 1 (soit entre 13 et 21 points). Cet état de fait a comme conséquence de faire porter l'efficacité du système de communication sur le répondant.

La catégorie **MAXIMALE** constitue donc la vraie **rampe de lancement** des communications pour détecter les contrats de MANCHE et de CHELEMS.

\*\*\*

Conformément à ce qui a déjà été enseigné, les chances de réussite d'un contrat de manche augmentent exponentiellement lorsque le pointage dans une équipe atteint les **26 HL**. C'est cette opportunité de déterminer rapidement et clairement la possession ou non d'un minimum de 26 points qui donne tant de valeur à l'Ouverture à 1 SA.

Cette Ouverture devient en quelque sorte une *piste d'envol* pour les enchères subséquentes étant donné qu'elle affirme dès la première enchère que l'ouvreur possède de 40 à 45 % des points tout en garantissant un minimum de deux cartes dans les 4 couleurs. Ainsi, aussitôt que le répondant possède **10 HL**, il sait — et peut le faire savoir — que les enchères doivent se rendre à manche tout en laissant entrevoir la possibilité d'un contrat élevé dans l'éventualité d'un léger surplus de points et/ou d'une main distributive.

10.4 *Le Répondant a une main maximale*  
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ce qu'il faut retenir, c'est que la possession d'un fort pointage dans une équipe ne signifie pas du tout que la marque relative va être élevée pour autant. En fait, la marge de manoeuvre pour rechercher un contrat optimum se rétrécit à mesure que le pointage total s'accroît.

Plus concrètement, cela revient à dire : «*à découvrir seulement ce qui est évident, il est impossible d'obtenir une marque au-dessus de la moyenne*».

#### **10.4.1 LE RÉPONDANT DEMANDE UN TRANSFERT EN MAJEURE CINQUIÈME**

##### **DEUXIÈME TEMPO ET TROISIÈME TEMPO**

Ainsi, le fait de détenir une MAIN MAXIMALE — **10 HL et plus** — , implique qu'il devient encore plus pertinent d'employer la démarche des **TROIS RÉFLEXES** et l'utilisation des **transferts**.

Le **premier réflexe** demeure particulièrement à-propos. Évidemment, cette demande de transfert vaut uniquement pour le deuxième tempo, c'est-à-dire pour la première déclaration du répondant.

Cette *obligation* de coder peut sembler limitative à la fois pour l'ouvreur et le répondant lorsque le pointage de ce dernier atteint la catégorie maximale. Mais c'est en fait le contraire! Car cette technique devient encore plus *efficace* à mesure que le pointage combiné augmente ! La raison étant tout simplement l'**économie d'espace** obtenu par la demande de transfert. Ce qui permet au répondant de reprendre la parole sans aucune élévation du seuil des enchères par rapport à ce qu'il aurait annoncé s'il n'avait pas utilisé la technique des transferts.

## LES TRANSFERTS\*

- \* Pour des éviter une redondance inutile, lorsqu'on parle de **transfert** sans ajouter de précision, il s'agit par défaut d'une DEMANDE DE TRANSFERT pour une **majeure au moins cinquième**.

Il faut regarder d'un peu plus près la logique des principes de TRANSFERT EN MAJEURE CINQUIÈME spécifiquement lorsque le répondant détient une main d'au moins **10 HL**.

Suivant le **Principe 10.1.1:3**, le *premier réflexe* doit obligatoirement continuer de s'appliquer même si le répondant sait déjà que le pointage combiné assure la manche. Il ne faut en aucun cas passer outre à cette technique en pensant que cela va être plus précis de faire savoir rapidement qu'il y a un potentiel de manche.

Il en découle le principe qui suit.

### PRINCIPE 10.4.1:1 TRANSFERT POUR UNE MAJEURE CINQUIÈME ET MAIN MAXIMALE

**Lorsqu'il y a ouverture à 1 SA, le répondant dont la main contient une suite majeure d'au moins cinq cartes ainsi qu'un pointage de 10 HL<sup>ou plus</sup> doit déclarer prioritairement — c'est-à-dire immédiatement et obligatoirement — une demande de TRANSFERT sans tenir compte généralement de la validité sa suite.**

**Pour ce faire, le RÉPONDANT annoncera toujours au niveau le plus économique, soit:**

- ⇒ **2 CARREAUX** pour demander le transfert à COEUR,
- ⇒ **2 COEURS** pour demander le transfert à PIQUE.

**En cas de possession de deux suites majeures, le répondant annoncera la meilleure suite.**



Conséquemment, au troisième tempo, l'ouvreur, qui ignore pour l'instant le pointage du répondant, ne peut que redéclarer comme à l'habitude. D'où le principe habituel.

**PRINCIPE 10.4.1:2 REDÉCLARATION DE L'OUVREUR APRÈS UNE DEMANDE DE TRANSFERT POUR UNE MAJEURE CINQUIÈME**

**L'ouvreur doit TOUJOURS ACCEPTER UN TRANSFERT POUR UNE MAJEURE CINQUIÈME quelque soit le soutien et le pointage possédés.**

**Pour cela, il déclare tout simplement la couleur exigée au niveau 2; mais il peut majorer son acceptation au niveau 3 si son soutien contient 2 GH et 3 cartes ou 1 GH et 4 cartes ainsi que 18 HL/PP.**

**Corollaire:**

**L'ouvreur ne doit jamais céder à la tentation d'exercer un droit de réserve concernant l'acceptation systématique d'une demande de transfert en majeure cinquième.**

Malgré tout, serait-il logique pour l'ouvreur d'annoncer 2 SA pour retourner la parole au répondant tout en informant un soutien partiel et peu d'intérêt pour l'atout demandé ? Pour y voir plus clair, regardons les deux exemples suivants.

**Ex. 10.4.1:2 Pour chacune des mains présentées, serait-il acceptable pour l'ouvreur de faire savoir qu'il n'est pas intéressé à jouer un fit à Coeur?**

1	2	3	4
1 SA	Passe	2 <i>Ca</i>	Passe
2 SA ??	...	...	...

**OUVREUR**

a)	R D 10 V 8 A D 9 3 R V 2	b)	A 9 8 5 2 7 4 A D 4 A R 10
----	-----------------------------------	----	-------------------------------------

**RÉPONSES:**

- a) L'ouvreur a une main balancée 4-4-3-2 minimale de 16 HL dont le soutien pour l'atout demandé (Coeur) est un faible doubleton. Vouloir informer le répondant de ce constat en annonçant à Sans-Atout au niveau le plus économique peut sembler logique mais procéder ainsi serait désastreux à cause du **gaspillage d'espace** dans les communications. En effet, cela élève le niveau des enchères de façon outrancière. Ainsi, dans l'éventualité que le répondant détienne une main minimale et un long atout; il devient alors impossible de jouer un contrat partiel à Sans-Atout au niveau 2. Ou encore, dans le cas où le répondant détiendrait un pointage élevé, l'espace dilapidé par la déclaration inutile de l'ouvreur réduirait la précision des communications ultérieures ce qui peut empêcher de découvrir efficacement le meilleur fit ou des chelems, ce qui entraîne alors des résultats inférieurs à la moyenne.
- b) Ici, l'ouvreur a ouvert dans le règles (V. **Pr. 1.11.2**); il y a 18 HL, la main est maximale mais la qualité du soutien auquel le répondant peut s'attendre est au plus bas. Attribuer ce type de description à une **redéclaration à 2 SA de l'ouvreur** semble plus logique que la description précédente car il y a apparemment moins de gaspillage d'espace. C'est une description acceptable qui pourrait être employée mais cela causerait des problèmes de mémorisation ou de confusion dans votre équipe ou avec d'autres partenaires éventuels. Mais surtout, cela enlève la possibilité au répondant de décrire précisément son jeu quand c'est lui qui a le plus besoin d'espace vu le son potentiel de pointage beaucoup plus élevé que celui de l'ouvreur (qui est de 3 points). Donc, l'ouvreur doit éviter de se considérer comme le pivot vu son pointage élevé; c'est une mauvaise conception du dialogue par les enchères.

Il y a donc là un avantage indéniable au plan de la simplicité et de l'efficacité des règles de base. Et, pour étayer davantage l'importance d'avoir des règles simples et efficaces, il faut savoir que le respect de l'acceptation systématique du transfert permet de dégager deux enchères très utiles.

*10.4 Le Répondant a une main maximale*  
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

En effet, dans un contexte d'ouverture à 1 SA, les enchères à **saut 3 COEURS** et **3 PIQUES** vont pouvoir servir à décrire une invitation au chelem.

Évidemment, une demande de transfert pour une majeure cinquième reste de mise car le répondant peut alors immédiatement réévaluer sa main dans le but de rechercher un contrat de haut niveau. On peut affirmer que la majoration d'un transfert est tout aussi bien utile pour découvrir des chelems et ne cause aucune confusion avec le système de «*Toujours transfert*».

L'ouverture à 1 SA a donc évolué dans le même sens que l'ouverture Standard au niveau 1 à la couleur, c'est-à-dire que plus il y a de points, plus il faut utiliser efficacement l'espace disponible.

### **LE QUATRIÈME TEMPO**

C'est à moment que le répondant peut commencer à compléter la description de sa main. Mais attention, il faut continuer de suivre la règle d'or du bridge moderne qui recommande d'utiliser encore plus graduellement l'espace disponible à mesure que le pointage s'élève.

### **LE RÉPONDANT A UNE LONGUE MAJEURE**

Débutons avec l'éventualité relativement fréquente et la plus facile à conclure lorsque le répondant demande un transfert en détenant un pointage de **10 HL+** . Soit celle où le répondant détient une *LONGUE MAJEURE ANONYME*, soit une **suite d'au moins 6 cartes**.

Le fait de posséder une longue suite implique d'emblée une main au moins semi-balancée (6-3-2-2) sinon débalancée (6-4-2-1; 7-3-2-1; 6-4-3-0; ... ). Il devient facile de décider quoi décrire vu la prédominance évidente d'une couleur spécifique d'autant plus que la distribution non balancée n'encourage pas à rechercher un contrat à Sans-Atout. Étant donné la certitude d'un fit régulier à 8 cartes (l'ouvreur ayant au moins deux cartes de soutien dans n'importe quelle couleur), le répondant doit donc décrire clairement ce fait tout en indiquant simultanément l'absence de distribution balancée.

**PRINCIPE 10.4.1:2 TRANSFERT AVEC UNE LONGUE MAJEURE**

- 1) **Après une acceptation simple, le répondant qui détient une suite majeure plus longue que cinq cartes ainsi qu'un pointage de 10 HL<sup>et</sup> + doit annoncer:**

⇒ **4 COEURS / 4 PIQUES** avec 10 à 14 HL/PP;

- ▶ **Sur l'annonce de la manche en majeure, la redéclaration de l'OUVREUR, au cinquième tempo, doit toujours être PASSE quelque soit son soutien ou son pointage; car il ne détient pas la marge de manoeuvre nécessaire pour inviter par lui-même au chelem.**

⇒ **INVITATION ET RECHERCHE DE CHELEM** avec 15 HL/PP et plus.

- ▶ **L'ouvreur continue les enchères selon le type d'invitation qu'il a reçue.**

- 2) **Après une majoration de transfert, le répondant redéclare selon le pointage combiné total, c'est-à-dire en considérant que l'ouvreur détient 18 PP en plus d'un soutien au moins troisième avec 2 GH ou quatrième avec 1 GH.**

⇒ **4 Co / 4 Pi**                      ⇔            avec 10 à 12 PP;

- ▶ **l'ouvreur doit nécessairement déclarer PASSE étant donné que sa description est terminée.**

⇒ **INVITATION AU CHELEM**      ⇔            avec 13-14 PP et plus;  
*(EN MODE CONTRÔLE, STANDARD OU INTERROGATIF)*

⇒ **6 Co / 6 Pi**                      ⇔            avec 15 à 18 PP (facultatif);

⇒ **7 Co / 7 Pi**                      ⇔            avec 19 PP et plus (facultatif).

**N.B.** Il faut noter qu'une **redéclaration du répondant** au quatrième tempo à **4 SA** après une acceptation régulière de transfert en majeure cinquième n'est pas une déclaration de chelem *4 SA Blackwood* mais bien une **INVITATION QUANTITATIVE** au chelem (qui demande à l'ouvreur de choisir entre l'atout/Sans-Atout ainsi qu'entre le niveau forcing/chelem).

Ainsi, la redéclaration du répondant à 4 SA dans un tel contexte affirme une **majeure strictement cinquième et un pointage combiné atteignant 31 HL (16 + 15)**. En effet, pour déclarer un chelem à l'atout par *4 SA Blackwood* cela requiert obligatoirement au préalable une **INVITATION EN MODE CONTRÔLE (V. CHAPITRE 8)** lorsque ce type d'invitation est disponible.

Voici quelques exemples concrets.

**Ex. 10.4.1:3 Que doit redéclarer le répondant avec chacune des mains suivantes si les enchères se déroulent ainsi?**

1	2	3	4
1 SA	Passe	2 Ca	Passe
2 Co	Passe	?	...

a) V 8 6	b) V 6	c) D 6 4
D 10 7 5 4 3	R D 10 7 6 4 3	V 10 7 6 4 3
V 2	10 5	D V
6 2	6 2	R 8

**RÉPONSES:**

- a) Le pointage est minimum, soit 6 HL, le répondant doit **Passer** car son pointage est insuffisant pour décrire davantage sa main. En l'absence de compétition, le contrat se jouera à 2 Coeurs et il y a un fit assuré d'au moins à 8 cartes.
- b) Le répondant a une très belle suite à Coeur mais il faut tout de même déterminer la catégorie de la main suivant les règles. Dans le doute de l'indication d'exécuter une

Réévaluation complète de la main, il faut utiliser l'évaluation HL avec Complément et effectuer une simple réévaluation abrégée; il ne faut surtout y mixer d'autres techniques d'évaluation. Ici, il y a 6 PH et 3 PL. Il serait tentant d'ajouter un point supplémentaire en considérant la réévaluation abrégée mais on ne peut en être certain vu qu'il y a 7 perdantes dans cette main. Pour une main difficile, il est souhaitable d'utiliser la Réévaluation complète. Ici, il y a 5 PH non perdants, 1 point pour la neuvième carte d'atout, 1 point pour le GH et 1 à 2 points pour les trois doubletons; il est moins dangereux de classer cette main dans la catégorie intermédiaire. La redéclaration se doit d'être **3 Coeurs**. Il s'agit donc d'une enchère spécifiquement invitative; c'est à l'ouvreur d'établir le contrat final advenant un pointage maximum, soit 18 PP.

- c) Le répondant a une main valant 11 HL; il faut rarement enlever plus de 1 point pour une réévaluation abrégée ni faire une réévaluation complète trop précoce si cela vise à catégoriser une main à la baisse quand une équipe possède la **majorité** des points HL et que les deux partenaires n'ont pas suffisamment décrit leur jeu. Bref, il faut savoir utiliser comme il se doit l' **Évaluation** de la main (*système HL et son Complément*). Le répondant doit donc déclarer directement à la manche, soit **4 Coeurs**.

C'est une erreur courante de penser qu'il suffit de répéter l'atout au niveau 3 pour décrire une carte d'atout supplémentaire; en effet, le simple fait de répéter l'acceptation de l'ouvreur ne garantit pas que ce dernier va retourner la parole (en gageant la manche) car cette redéclaration du répondant correspond spécifiquement à une enchère à résolution moyenne (invitative). C'est la responsabilité du répondant ayant une longue majeure de gager la manche à l'atout (enchère à résolution moyenne à élevée) lorsque que son pointage se situe entre 10 et 14 HL/PP. Ainsi, l'ouvreur dont la main ne peut dépasser 18 HL sait qu'il n'a plus besoin de participer aux enchères étant donné l'impossibilité que le pointage combiné atteigne la zone de chelem.

**Ex. 10.4.1:4 Que doit redéclarer le répondant avec chacune des mains suivantes si les enchères se sont déroulés ainsi?**

1	2	3	4
1 SA	Passe	2 Ca	Passe
3 Co	Passe	?	...

a)	V 8 6 D 10 7 5 4 3 V 2 6 2	b)	V 6 R D 10 7 6 4 3 10 5 6 2	c)	R D 8 6 4 D 10 9 6 4 3 7 6 2
----	-------------------------------------	----	--------------------------------------	----	---------------------------------------

**RÉPONSES :**

- a) Le pointage est minimum, soit 6 HL. La majoration du transfert autorise l'exécution d'une Réévaluation complète (2 PH non perdants, une carte d'atout non décrite et 1 point pour les deux doubletons) pour un total de 4 PP. Le répondant doit évidemment déclarer **Passe** car il faudrait au moins 8 PP pour gager la manche; le contrat se jouera alors au niveau 3 normalement sans problème.
- b) Malgré la majoration du transfert qui autorise l'exécution d'une Réévaluation complète, cette main de 9 HL continue de se maintenir dans la catégorie intermédiaire. Attention cependant de ne pas *dormir sur la switch*, le répondant ne doit pas décrire son jeu mais bien annoncer le bilan final car l'ouvreur a terminé la description de sa main. Il appartient donc au RÉPONDANT de déclarer la manche, soit **4 Coeurs**.
- c) Cette fois, la réévaluation complète fait passer le pointage de 11 HL à 14 PP (2 + 1 + 1 pour l'atout, 5 + 2 pour le Pique et 3 pour le singleton). Non seulement la manche est avisée mais la zone d'invitation au chelem est atteinte; pour ne pas perdre un chelem potentiel, le répondant doit systématiquement effectuer une recherche de chelem en mode Contrôle. Ici le Trèfle n'est pas contrôlé (As, Roi ou singleton) le répondant doit déclarer **4 Carreaux** qui est un Contrôle de niveau 4. L'ouvreur est ainsi invité à continuer les communications pour s'assurer qu'il est bien de mise de jouer un chelem, voire même un Grand chelem.

10.4 Le Répondant a une main maximale  
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Il est donc assez facile pour le répondant dont la main contient une longue majeure de décider de la nature du contrat quelque soit son pointage ainsi que le type d'acceptation du transfert.

\*\*\*

### LE RÉPONDANT A UNE MAJEURE STRICTEMENT CINQUIÈME

Lorsque la suite majeure du répondant se limite à la longueur minimale exigée, soit **5** cartes, ce dernier doit veiller à demeurer précis sur ce point tout en donnant de plus amples précisions sur le pointage ainsi que sur les cartes restantes. Ceci est particulièrement réalisable quand le pointage atteint les **10 HL**.

En effet, contrairement à la possession d'un pointage intermédiaire, un pointage plus élevé offre plus d'une enchère disponible pour communiquer. Ceci est très utile pour le répondant possédant une suite seulement cinquième étant donné que la répartition des points et des cartes peut amener plusieurs types de **distribution** de jeu.

En voici quelques unes des plus courantes.

#### **DISTRIBUTION BALANCÉE ET ABSENCE D'UNE DEUXIÈME COULEUR**

Une première catégorie intéressante de mains avec une suite seulement cinquième à faire connaître correspond à la distribution plutôt régulière à la fois des cartes et des points. À noter qu'il ne faut pas limiter cette catégorie exclusivement aux mains balancées. Ce qu'il faut visualiser c'est l' **absence d'une deuxième couleur valable**.

Voici quelques mains qui entrent dans cette catégorie.

#### **Ex. 10.4.1:5 Le répondant a une main maximale relativement *balancée***

a)	D 10 8 6 3	b)	9 7 6 4	c)	R D
	A 8 4		A R D 8 3		D 10 9 6 3
	D 2		R 7		9 8 2
	R V 2		D 2		A 6 4



10.4 Le Répondant a une main maximale  
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Avec de telle mains, le répondant serait en droit de décrire son jeu comme si celui-ci était balancé; c'est le concept de la **cinquième couleur**. Ainsi dans le contexte où l'ouvreur accepte le transfert sans majoration, les enchères se dérouleraient comme suit :

	1	2	3	4
a)	1 SA 2 Pi	Passe Passe	2 Co 3 SA	Passe ...
b)	1 SA 2 Co	Passe Passe	2 Ca 4 SA	Passe ...
c)	1 SA 2 Co	Passe Passe	2 Ca 3 SA	Passe ...

Le rationnel pour utiliser la redéclaration à Sans-Atout par le répondant après une demande de transfert est donc le suivant.

**PRINCIPE 10.4.1:3 TRANSFERT POUR UNE MAJEURE CINQUIÈME  
SANS DEUXIÈME COULEUR VALABLE**

- 1) Lorsque l'ouvreur a accepté le transfert à 2 COEURS ou 2 PIQUES, et que le répondant détient une main balancée ou peu débalancée — c'est-à-dire ne contenant pas de DEUXIÈME NOUVELLE COULEUR valable —, le répondant doit déclarer à SANS-ATOUT au niveau correspondant au pointage possédé:

⇒ 3 SA	⇔	avec 10 à 14 HL;
⇒ 4 SA	⇔	avec 15 ou 16 HL;
⇒ 6 SA	⇔	avec 17 ou 18 HL;
⇒ 5 SA	⇔	avec 19 ou 20 HL;
⇒ 7 SA	⇔	avec 21 HL ou plus.

2) Si l'ouvreur a majoré le transfert à 3 COEURS ou 3 PIQUES, le répondant doit déclarer à l'atout (car il y a officiellement fit) après avoir réévalué sa main en considérant que l'ouvreur détient 18 PP:

- ⇒ 4 Co/ 4 Pi      ⇔      avec 10 à 12 PP,
- ⇒ INVITATION AU CHELEM EN MODE CONTRÔLE, STANDARD OU INTERROGATIF      ⇔      avec 13-14 PP et plus,
- ⇒ 4 SA BLACKWOOD      ⇔      avec 15 PP+;
- ⇒ 5 SA JOSÉPHINE<sub>(DEMANDE SI 3 GH)</sub>      ⇔      avec 17 PP+;
- ⇒ 6 Co/ 6 Pj\*      ⇔      avec 15 à 18 PP;
- ⇒ 7 Co/ 7 Pj\*      ⇔      avec 19 PP et plus.

\* Ces déclarations sont recommandées pour ceux qui utilisent exclusivement le système Standard.

#### COROLLAIRE:

Lorsque l'ouvreur a simplement accepté une demande de transfert en majeure cinquième, une redéclaration du répondant au quatrième tempo à « 4 SA » est naturelle et correspond donc une *INVITATION QUANTITATIVE* au chelem à Sans-Atout. Dans ce contexte, la déclaration de chelem 4 SA Blackwood entre en vigueur seulement après une recherche au préalable de chelem par une *INVITATION EN MODE CONTRÔLE*. (V. CHAPITRE 8).

\*\*\*

#### LE CINQUIÈME TEMPO APRÈS UNE ENCHÈRE À SANS-ATOUT

Une redéclaration à Sans-Atout par le répondant lors du QUATRIÈME TEMPO **termine** normalement la description de la main du répondant.

Il faut, au plan pédagogique, voir tout de suite comment l'ouvreur va conclure le contrat face à l'annonce de cette enchère à résolution plutôt élevée.

Donc, après avoir annoncé au troisième tempo une enchère purement conventionnelle — l'acceptation de la demande de transfert —, l'ouvreur doit maintenant bien évaluer sa main afin d'établir le contrat optimal. Le point le plus important qu'il lui faut considérer est la longueur du soutien pour l'atout proposé par son partenaire.

#### PRINCIPE 10.4.1:4 LE CINQUIÈME TEMPO APRÈS UNE REDÉCLARATION À SANS-ATOUT

**Dans le contexte où le répondant a décrit une main maximale en annonçant à Sans-Atout après une demande un transfert pour une majeure, l'ouvreur annonce au cinquième tempo comme suit:**

**1) Lorsque le soutien est un doubleton, l'ouvreur annonce:**

- ⇒ **Passe**            ⇔ avec un pointage minimum; ou 6 SA si invitation au Grand chelem par 5 SA;
- ⇔ avec un pointage maximum en l'absence d'invitation au chelem (4 SA) par le répondant;
- ⇒ **6 SA / 7 SA**    ⇔ avec un pointage maximum s'il y a eu invitation (quantitative) à 4 SA ou à 5 SA.

**2) Si le soutien est troisième ou plus, l'ouvreur gage:**

- ⇒ L'ATOUT au niveau le plus économique avec 16 à 18 HL sur une redéclaration à résolution élevée, soit 3 SA et parfois 6 SA.
- ⇒ 6 SA avec 18 PP sur une invitation au chelem à 4 SA (résolution élevée). Mais il peut aussi *retourner* l'invitation en annonçant au niveau 5 ou 6 dans l'ATOUT s'il juge que son soutien en atout est riche en Honneurs et qu'il y a par conséquent un risque pour jouer à Sans-Atout; le répondant doit accepter généralement la décision du partenaire vu qu'il avait normalement terminé la description de sa main.
- ⇒ 7 SA (rarement l'atout, car c'est moins payant) avec 18 PP (sinon 6 SA ou le chelem à l'atout) sur une invitation au chelem à 5 SA (résolution élevée).

**En synthèse:**

- ▶ **4 Co / 4 Pl, parfois Passe, avec 16 ou 17 PP** ⇔ **sur 3 SA;**
- ▶ **6 SA avec un bon 18 PP et un soutien banal** ⇔ **sur 4 SA;**
- ▶ **5 Co / 5 Pl ou 6 Co / 6 Pl avec 17 ou 18 PP** ⇔ **sur 4 SA;**  
**et un soutien riche en honneurs**
- ▶ **7 Co / 7 Pl avec 17-18 PP (sinon 6 SA)** ⇔ **sur 5 SA;**  
**et un soutien riche en honneurs**
- ▶ **7 SA avec un bon 18 PP, sinon 6 SA** ⇔ **sur 5 SA .**

\*\*\*

Il y a plusieurs autres types de mains avec une majeure strictement cinquième que le répondant peut avoir intérêt à faire connaître au quatrième tempo à son partenaire.

Pour y arriver sans créer un langage trop compliqué pour résoudre l'impossible dilemme de décrire son jeu efficacement avec un *vocabulaire* restreint, il faut trouver une enchère *plaque-tournante* permettant de dynamiser les enchères.

C'est pourquoi il a fallu, pour y arriver, ramener sur une *seule ligne de pensée* (technique de polarisation) l'ensemble des mains de 10 HL+ du répondant.

Cette clé qui déclare un pointage maximum tout en donnant une description bien réelle équivaut à une *rampe de lancement*.

Elle a comme contexte : la redéclaration du répondant ayant d'abord demandé un transfert en majeure cinquième et consiste en l'annonce d'une **DEUXIÈME NOUVELLE COULEUR**.

## **L'ANNONCE D'UNE DEUXIÈME NOUVELLE COULEUR APRÈS UN TRANSFERT CINQUIÈME**

Cette clé et la présence ou non d'une **deuxième nouvelle couleur valable** permet de limiter à une seule et unique convention les communications pour le quatrième tempo.

Qui plus est, il y a cohérence entre cette convention et *l'annonce d'une deuxième nouvelle couleur par le répondant* après ouverture **au niveau 1 à la couleur** . On peut affirmer que la **pertinence** de ces deux conventions ne doit plus laisser planer aucun doute dans votre esprit.

Le Principe qui suit est donc d'une très grande importance malgré sa surprenante simplicité.

### **PRINCIPE 10.4.1:5 DEUXIÈME NOUVELLE COULEUR APRÈS 1 SA**

#### **Dans le contexte:**

- d'une ouverture à 1 SA (ou d'une réouverture à Sans-Atout au niveau 1),
- suivie d'une demande de transfert accepté sans majoration,

**l'annonce par le répondant d'une DEUXIÈME NOUVELLE COULEUR affirme obligatoirement une main:**

- de catégorie au moins maximale (10 HL et plus),
- dont la distribution est débalancée.

#### **COROLLAIRE:**

**Étant donné que ce type d'annonce est à très basse résolution, l'ouvreur est obligé de redéclarer (IMPÉRATIF POUR LA MANCHE).**

**Le répondant peut avoir de multiples distributions non balancées (mains distributives ou très distributives) et son pointage de base est maximum (10 HL ou PP) et sans limite supérieure.**

*10.4 Le Répondant a une main maximale*  
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Pour les cas où il y a majoration de transfert par l'ouvreur, il devient inutile d'employer l'annonce par le répondant d'une *deuxième nouvelle couleur* étant donné qu'il y a alors une affirmation sans équivoques d'un excellent fit avec la couleur cinquième du répondant. Ce point sera traité spécifiquement un peu plus loin.

Cette convention — associée à la technique des transferts dont la véritable raison d'être est l'ÉCONOMIE D'ESPACE — constitue une véritable plaque tournante rendant possible une analyse méthodique et efficace pour trouver le contrat optimum lorsque le répondant détient un pointage maximum.

**PRINCIPE 10.4.1:6 EXIGENCES POUR UNE DEUXIÈME NOUVELLE COULEUR  
APRÈS UN TRANSFERT EN MAJEURE CINQUIÈME**

**Après avoir demandé un transfert pour une majeure cinquième en annonçant:  
2 CARREAUX POUR LE COEUR/2 COEURS POUR LE PIQUE, le répondant qui déclare une  
DEUXIÈME NOUVELLE COULEUR au quatrième tempo affirme spécifiquement:**

- **un pointage de 10 HL ou plus,**
- **une suite majeure cinquième qui peut être plus longue,**
- **une main distributive possédant une DEUXIÈME COULEUR au moins quatrième et valable.**

L'application de cette règle-convention permet au répondant de préciser spécifiquement des mains entrant dans les catégories suivantes :

- une seconde couleur de belle qualité associée à une majeure cinquième banale
- une longue suite majeure combinée avec une autre couleur quatrième,
- une suite majeure cinquième associée à une *MAIN FORTE*,
- des mains balancées au plan des cartes mais dont le pointage est concentré dans deux couleurs,
- des mains très distributives, avec plus d'une courte, etc...

*10.4 Le Répondant a une main maximale*  
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Non seulement le répondant peut décrire son jeu, mais il devient possible, grâce à l'économie d'espace engendré, d'évaluer en toute sécurité à la fois le niveau et la nature exacte du contrat. Le répondant et l'ouvreur peuvent aisément déterminer la pertinence de jouer la manche ou le chelem en majeure aussi bien qu'à Sans-Atout; ou, en l'absence de fit valable en majeure, il peuvent conclure le contrat dans la deuxième couleur au niveau adéquat ( 4, 5 ou de chelem).

Pour comprendre le rationnel de cette convention, il faut prendre conscience qu'elle débute un *nouveau dialogue* même si les enchères sont rendus au cinquième tempo sans oublier que les bases de ce dialogue reposent sur le fait qu'il y a un pointage combiné suffisant au moins pour le niveau 3 à Sans-Atout ou le niveau 4 à la couleur.

Un autre point important, c'est que, contrairement aux autres systèmes, l'ouvreur occupe une place essentielle dans les communications; il n'est pas un simple accompagnateur.

Cependant, cela exige beaucoup de logique car, vous n'êtes pas sans savoir que le langage de l'ouvreur est plutôt dénué d'artifice. Qui plus est, dans ce cas-ci, l'ouvreur doit parler très efficacement pour laisser une bonne marge de manoeuvre au répondant, c'est-à-dire ne pas excéder le niveau 3 dans un premier temps. En effet, le répondant doit pouvoir décider de jouer éventuellement la manche à Sans-Atout (donc le niveau 3) étant donné que ce type de contrat procure très souvent une marque au-dessus de la moyenne à cause de la possibilité d'obtenir plus de levées supplémentaires par rapport à un contrat de manche en couleur.

Les choix de réponses pour l'ouvreur sont au nombre de QUATRE et demeurent des **enchères naturelles**.

**Mais le rationnel pour faire le bon choix exige une attention particulière si l'on veut profiter du fort potentiel de cette convention très dynamique.**

**PRINCIPE 10.4.1:7 LE PRINCIPE DE BASE DES 4 CHOIX DE L'OUVREUR APRÈS  
L'ANNONCE D'UNE DEUXIÈME NOUVELLE COULEUR**

**Le rationnel de base pour comprendre comment l'ouvreur doit répondre à l'annonce d'une nouvelle couleur après un transfert en majeure cinquième s'énonce comme suit:**

**« QUELQUE SOIT L'ENCHÈRE DÉCLARÉE PAR L'OUVREUR, CELLE-CI DOIT CONTENIR SYSTÉMATIQUEMENT UNE DESCRIPTION DU SOUTIEN QUI EST POSSÉDÉ POUR LA MAJEURE CINQUIÈME AFFIRMÉE PAR LE TRANSFERT. »**

En termes concrets, quand l'ouvreur ne peut donner directement le fit en majeure parce qu'il ne détient pas de soutien au moins troisième, il doit tout de même préciser *indirectement* la qualité du doubleton en soutien.

**PRINCIPE 10.4.1:7.1 LE PREMIER CHOIX DE L'OUVREUR:  
« LE SOUTIEN POUR LA COULEUR MAJEURE »**

**Lorsque l'ouvreur détient un soutien au moins troisième pour la majeure du répondant, il annonce le FIT soit au niveau de la MANCHE, soit au niveau du SOUTIEN FORCING en se basant sur le pointage et la qualité du soutien. Ainsi:**

- |  |   |  |
|--|---|--|
| ⇒ <b>4 Coeurs/4Piques</b>                      | ⇔ | <b>avec un soutien troisième sans 2 GH et une main minimale de 16 HL;</b>  |
| ⇒ <b>3 Coeurs/3Piques</b>                      | ⇔ | <b>avec un soutien troisième avec 2 GH ou un soutien quatrième avec 1 GH et une main maximale de 17-18 HL;</b>   |
| ⇒ <b>Invitation au chelem en mode Contrôle</b> | ⇔ | <b>avec un soutien troisième avec 2 GH ou un soutien quatrième avec 1 GH et une main maximale de 18 PP+ si un saut d'enchères est possible au niveau 4 et que la couleur n'a pas été annoncée (V. Ch.8).</b> |



Comme la manche est affirmée par le répondant et que l'ouvreur peut faire connaître indirectement un soutien partiel (2 cartes) par d'autres enchères, le fait de donner un fit au **niveau 3** même sans saut constitue bel et bien un **SOUTIEN FORCING** dans le cadre de l'ouverture à 1 SA.

**Ex. 10.4.1:6 L'ouvreur a un soutien au moins troisième**

	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>a)</b>	1 SA 2 Co <b>4 Co</b>	Passe Passe Passe	2 Ca 3 Ca <i>il peut au besoin redéclarer</i>	Passe Passe
<b>b)</b>	1 SA 2 Pi <b>3 Pi</b>	Passe Passe Passe	2 Co 3 Co <i>il doit décrire sa main</i>	Passe Passe
<b>c)</b>	1 SA 2 Co <b>4 Tr</b>	Passe Passe <i>c'est un soutien-contrôle car il y a un saut d'enchère; le R.épondant est invité au chelem à Coeur (V. Ch. 8)</i>	2 Ca 2 Pi	Passe Passe

Le répondant doit donc continuer les enchères lorsqu'il reçoit un soutien forcing ou qu'il est invité au chelem en mode Contrôle.

Il ne peut évidemment y avoir de misfit car l'ouvreur possède par définition une main balancée. Par contre, l'ouvreur doit à la fois faire connaître la qualité du doubleton ainsi que la répartition globale des points.

Donc, hormis le fait que le **soutien forcing peut se faire sans saut** au niveau 3, l'ouvreur qui est fitté avec une suite minimalement à 5 cartes peut décrire son soutien tout à fait selon les règles habituelles considérant que la manche est affirmée par le répondant et il n'est pas question qu'il utilise le niveau 3 à l'atout pour inviter à la manche en couleur ou pour avertir d'en faible doubleton parce qu'il y a moyen de le faire autrement; c'est l'option suivante.

\*\*\*

Le **DEUXIÈME CHOIX DE L'OUVREUR** constitue l'option privilégiée en l'absence de soutien troisième valable.

**PRINCIPE 10.4.1:7.2 LE DEUXIÈME CHOIX DEL'OUVREUR:  
« DÉCLARER LA MANCHE À SANS-ATOUT »**

**L'ouvreur doit annoncer directement la MANCHE À SANS-ATOUT  
lorsque:**

- ⇒ le soutien pour la majeure du répondant est constitué par un **DOUBLETON FAIBLE**;
- ⇒ et que les couleurs non déclarées sont bien arrêtées.

**COROLLAIRE:**

**L'ouvreur ne doit pas donner le soutien à la DEUXIÈME COULEUR même s'il détient un soutien à 4 cartes car ce soutien est alors nécessairement faible étant donné la présence d'arrêts dans les deux autres couleurs.**

**Ex. 10.4.1:7 L'ouvreur décrit un faible doubleton et un intérêt  
pour le Sans-Atout**

1	2	3	4
1 SA	Passe	2 Ca	Passe
2 Co	Passe	3 Ca	Passe
<b>3 SA</b>	Passe	<i>R. peut encore déclarer, l'O. n'a pas "fermé la manche"</i>	

C'est l'éventualité la plus simple et la plus claire; l'ouvreur arrête très bien les deux autres couleurs et n'offre pas de soutien intéressant. Il oriente fortement la conclusion du contrat mais rien n'empêche le répondant de continuer les enchères en considérant l'enchère de l'ouvreur comme un nouveau départ tout à fait naturel.

À noter que le pointage total de l'ouvreur n'a pas été précisé; le répondant est donc justifié (si son pointage est d'au moins 15 points) de déclarer 4 SA<sub>Quantitatif</sub>, 4 Trèfles<sup>Gerber</sup> ou toute autre annonce qui sera alors considérée comme naturelle.

\*\*\*

Il arrive bien entendu que tout ne soit pas noir ou blanc. Il peut fort bien arriver que le doubleton pour la couleur du transfert peut être de qualité et le pointage peut ne pas être complémentaire pour jouer à Sans-Atout. Cet imbroglio (*le SA et l'atout ne sont pas jouables*) peut se résoudre de deux manières.

Voyons d'abord la première.

**PRINCIPE 10.4.1:7.3 LE TROISIÈME CHOIX DE L'OUVREUR:  
« L'ANNONCE D'UNE TROISIÈME COULEUR »**

**L'ouvreur doit annoncer sans saut (au niveau 3 ou 4) une TROISIÈME NOUVELLE COULEUR lorsque:**

- le soutien pour la majeure du répondant est constitué généralement par un DOUBLETON FORT (2 GH ou l'As et une carte),
- cette nouvelle couleur contient des Honneurs,
- que la quatrième couleur non annoncée est insuffisamment arrêtée, d'où un RISQUE POUR JOUER À SANS-ATOUT.

À noter que l'annonce de cette **troisième couleur** (qui peut être annoncée au niveau 4 sans saut) ne signifie pas qu'il y a absence de fit avec la deuxième couleur du répondant.

**Ex. 10.4.1:8 L'ouvreur annonce un bon soutien partiel et un danger pour jouer un contrat à Sans-Atout**

	1	2	3	4
a)	1 SA	Passe	2 Ca	Passe
	2 Co	Passe	2 Pi	Passe
	<b>3 Tr</b>	Passe	...	
b)	1 SA	Passe	2 Ca	Passe
	2 Co	Passe	3 Tr	Passe
	<b>3 Ca</b>	Passe	...	
c)	1 SA	Passe	2 Co	Passe
	2 Pi	Passe	3 Ca	Passe
	<b>4 Tr</b>	Passe	...	

**COMMENTAIRES:**

- a) Le répondant a décrit une main détenant au moins 10 HL, une majeure au moins cinquième à Coeur ainsi qu'une deuxième suite valable à Pique. À noter que la technique de transfert permet au répondant de donner une très bonne description de sa main tout en ne dépassant pas le niveau 2. C'est sur la redéclaration de l'ouvreur, au cinquième tempo, que repose la suite des enchères. Le *troisième choix* de l'ouvreur, l'annonce d'une couleur pas encore déclarée, stipule clairement que ce dernier détient un bon doubleton en soutien pour l'atout (le Coeur), de même que la présence d'une suite quatrième valable à Trèfle et, à ne pas oublier, un risque pour jouer le contrat à Sans-Atout étant donné une piètre qualité de la quatrième couleur (celle qui n'a pas encore été déclarée) soit le Carreau.
- b) Cette fois le répondant a dû utiliser le niveau 3 pour annoncer sa *deuxième couleur*. L'ouvreur peut encore utiliser le niveau 3 pour annoncer indirectement un bon doubleton en soutien pour le Coeur tout avertissant que le Pique, la quatrième couleur, est peu valable. À noter que l'enchère de l'ouvreur à Carreau constitue

*10.4 Le Répondant a une main maximale*  
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

vraiment une troisième couleur non encore déclarée car la demande de transfert du répondant, soit 2 CARREAUX, est une enchère artificielle affirmant la première couleur, c'est-à-dire le Coeur.

- c) La situation est similaire aux deux précédentes si ce n'est que l'ouvreur doit utiliser le niveau 4. À cause du contexte et d'une absence de saut au niveau 4, il est évident que cette annonce, même si elle survient au cinquième tempo, ne constitue pas une invitation au chelem en mode Contrôle. Il va sans dire que l'ouvreur doit posséder un pointage intéressant pour annoncer au niveau 4 sans saut, sinon avec une main trop banale pour déclarer sa troisième couleur (*troisième choix*) au niveau 4, il doit s'en remettre aux trois choix restants car **il ne peut pas Passer** étant donné que le répondant a décrit un pointage indéfini.

*En résumé, après l'annonce d'une DEUXIÈME COULEUR PAR LE RÉPONDANT, l'Ouvreur. a **4 options** :*

1<sup>er</sup> choix de l'O. = **soutien pour la majeure;**

2<sup>e</sup> choix de l'O. = **annonce à SA avec faible doubleton et Arrêts suffisants;**

3<sup>e</sup> choix de l'O. = **troisième nouvelle couleur avec doubleton fort, bonne nouvelle couleur et la quatrième couleur non arrêtée;**

4<sup>e</sup> choix de l'O. = **soutien à la deuxième couleur du répondant avec un doubleton valable, et pas d'arrêt dans les deux autres couleurs.**

Avant d'examiner le 4<sup>ième</sup> choix de l'ouvreur, regardons immédiatement quelles peuvent et doivent être les redéclarations du RÉPONDANT au **sixième** tempo lorsqu'il se retrouve face au troisième choix de l'ouvreur, c'est-à-dire l'annonce d'une troisième couleur.

**PRINCIPE 10.4.1:7.3.1 SIXIÈME TEMPO APRÈS L'ANNONCE D'UNE TROISIÈME NOUVELLE COULEUR**

- 1) **Avec une majeure sixième, le répondant déclare l'atout au niveau adéquat selon le pointage. Ainsi, il annonce:**

⇒ 4 Co/4 Pi                                    ⇔        avec 10-14 HL/PP;

⇒ INVITATION AU CHELEM  
      DANS LA MAJEURE                    ⇔        avec 15 PP ou plus;

- 2) **Avec une majeure seulement cinquième et des arrêts insuffisants dans la QUATRIÈME COULEUR NON ANNONCÉE, le répondant déclare une:**

⇒ RÉPÉTITION SANS SAUT DE LA PLUS BELLE COULEUR    ⇔ avec 10-14 HL,  
(soit 3Co/3Pi, ou la *deuxième couleur*) ce qui avertit d'un risque pour une manche à Sans-Atout.

▸ Ainsi, dans ce contexte au septième tempo, l'ouvreur doit généralement redéclarer *PASSE*.

⇒ RÉPÉTITION AVEC SAUT AU NIVEAU 5 DE LA COULEUR MINEURE ⇔ avec 12 PP+ et une longue suite:

▸ Ainsi, dans ce contexte au septième tempo, l'ouvreur doit généralement redéclarer *PASSE*.

- 3) **Avec une majeure seulement cinquième et des arrêts suffisants pour la quatrième couleur non annoncée, le répondant redéclarera à Sans-Atout au niveau correspondant à son pointage:**

⇒ 3 SA ou 4 SA sans saut    ⇔ avec 10-14 HL et parfois 15 HL;

⇒ 4 SA ou 5 SA à simple saut    ⇔ avec 15-16 HL (Invitation au chelem à SA);

⇒ 5 SA à double saut            ⇔ avec 19-20 HL (Invitation au Grand chelem à SA)

⇒ 6 SA                                    ⇔ avec 17-18 HL et parfois 16 HL;

⇒ 7 SA                                    ⇔ avec 21 HL ou plus.

Voici des exemples pour chacun de ces trois types de mains pouvant être détenues par le répondant dans ce contexte de soutien par un **fort doubleton associé avec une suite valable et la dernière couleur non arrêtée**.

**Ex. 10.4.1.9** Pour le contexte suivant, quel serait l'enchère du répondant au sixième tempo avec chacune des mains présentées

1	2	3	4
1 SA	Passe	2 <i>Ca</i>	Passe
2 Co	Passe	3 Tr	Passe
<b>3 Ca</b>	Passe	?	...

a) D 7  
V 10 7 4 2  
D  
R V 9 2

b) ---  
A 10 8 6 4 3  
R 9 8  
D V 10 2

c) R D 4  
10 9 7 6 4 2  
---  
R 10 9 4

**RÉPONSES:**

a) **3 Coeurs.** Cette main de 10 HL se réévalue à 8 PP (à l'atout et même à Sans-Atout); la Dame de Carreau n'est pas perdante, un assez bon fit régulier est affirmé et il y a un singleton qui procure au mieux 1 PP de plus. Le Pique n'étant pas arrêté des deux côtés, la manche à 3 SA est très risquée dans ce cas-ci. Mieux vaut jouer à l'atout mais la manche étant trop risquée, un contrat partiel à **3 Coeurs** semble celui qui pourrait donner la meilleure marque.

Cette convention permet donc de discriminer les contrats à risque tant pour l'atout en majeure que pour le Sans-Atout. Il est à noter que l'enchère 3 *COEURS* ne peut être confondue avec un soutien forcing car c'est la couleur demandé par le répondant lui-même — on ne peut logiquement s'auto-soutenir —. En cas d'intérêt pour le chelem, le répondant doit clairement exprimer son intention; il peut facilement y parvenir en utilisant le mode Contrôle, le mode Interrogatif ou le mode Standard.

- b) **3 Piques.** Cette main possède une très belle distribution associée à 13 HL (il y a le Complément). Le niveau plancher de la manche est dépassé mais il faut tout de même bien orienter le contrat tant dans sa nature (atout vs SA) que quantitativement (manche ou chelem). Le *troisième choix* de l'ouvreur confirme qu'il y a un excellent fit à 8 cartes ce qui justifie une réévaluation complète, ce qui toise cette main à 16 PP. Une contrat à Sans-Atout est bien entendu à proscrire car l'ouvreur a en même temps avertit que le Pique (la couleur non annoncée) n'est pas arrêtée. Le pointage combiné plancher est donc de 16 + 15 ce qui correspond à la zone d'invitation au chelem. Ici, il serait ambigu d'utiliser le Contrôle 4 Trèfles ou 4 Carreaux étant donné l'absence de saut et le fait que ces couleurs ont été annoncées naturellement. Il suffit d'annoncer la dernière couleur (non annoncée), soit **3 Piques** pour *inviter au chelem en mode Contrôle*; à noter qu'il n'est pas nécessaire de gager 4 Piques car cela ne permettrait pas à l'ouvreur de faire savoir s'il détient le contrôle manquant à Trèfle. À noter que 5 Trèfles ne serait pas le mode Interrogatif mais bien une déclaration naturelle de manche en mineure. De même une déclaration par le répondant à 4 SA ne serait pas *4 SA Blackwood* mais plutôt une invitation quantitative au chelem à Sans-Atout. De même, il serait possible de déclarer naturellement une invitation au chelem à l'atout en redéclarant **5 Coeurs** (mode Standard). pour les profanes.
- c) **4 Coeurs.** Cette fois le Pique est bien arrêté par le répondant; les 4 couleurs sont alors suffisamment contrôlées pour jouer une manche à Sans-Atout. Cependant la chicane causant un certain danger et en considérant qu'il y a fit à 8 cartes valable (car l'ouvreur garantit un fort doubleton). Mais à cause du fait que la chicane est la couleur du "troisième choix" de l'ouvreur et, par conséquent, le Double fit possible n'est pas idéal, il faut évaluer cette main d'abord à Sans-Atout; cette main vaudrait alors moins de 9 PP (il y a 1 point de longueur mais la Dame de Pique est perdante). Par contre, une réévaluation à l'atout nous donne 6 PP non perdants, 3 pour la chicane et 1 point pour le double fit partiel en considérant que l'ouvreur a au moins 3 cartes de Trèfle (vu qu'il n'a pas choisi le "deuxième choix"). Finalement, il est préférable de jouer la manche à l'atout mais sans plus, donc **4 Coeurs**.

On peut donc dire, lorsque l'OUVREUR annonce une *troisième nouvelle couleur*, le répondant ayant une bonne majeure sans arrêt suffisant pour la quatrième couleur doit donner une préférence pour la majeure transférée, au niveau 3 ou 4 (selon son pointage).



*10.4 Le Répondant a une main maximale*  
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Regardons plus précisément comment le répondant peut faire connaître son jeu quand il possède une main bicolore dont la majeure se limite seulement à 5 cartes. Cette fois avec un minimum de 9 cartes au lieu de 10, les issues possibles de contrat seront plus variés; elles ne se limiteront pas à déterminer le niveau de contrat dans la majeure déclarée par la demande de transfert du répondant.

Après le *troisième choix* de l'ouvreur, le RÉPONDANT qui détient une majeure strictement cinquième, doit déterminer sa redéclaration au sixième tempo en fonction de la **possession ou non d'arrêts suffisants** dans la couleur non encore annoncée (la *quatrième couleur*).

En l'absence d'arrêt, le RÉPONDANT doit à la fois préciser la majeure strictement cinquième ainsi que le danger de jouer un contrat à Sans-Atout. *L'enchère magique* pour arriver à transmettre ces informations tout en trouvant un contrat à un *coût* raisonnable est la **répétition au niveau le plus économique d'une des deux couleurs qu'il a précédemment annoncée**.

Voici quelques exemples.

**Ex. 10.4.1:10 Pour le contexte suivant, quel serait l'enchère du répondant du sixième tempo avec chacune des mains suivantes**

	1	2	3	4	
	1 SA	Passe	2 Co	Passe	
	2 Pi	Passe	3 Tr	Passe	
	<b>3 Co</b>	Passe	?	...	
<b>a)</b>	D 8 7 4 2 R 10 9 6 R V 9 2	<b>b)</b>	10 9 8 6 4 R 7 R D 10 8 7 2	<b>c)</b>	R D 9 8 4 D V 10 2 --- R D 9 8

**RÉPONSES:**

- a) Quand un répondant sans arrêt suffisant pour la dernière couleur (non nommée) se voit *refuser* un soutien pour un fit régulier après l'annonce de ses deux meilleures couleurs, il se doit de choisir le contrat final en se basant sur la règle du **troisième choix de l'ouvreur**.

Dans cet exemple, avec tout juste 10 HL, le répondant doit, ici, *répéter sa couleur majeure*, soit **3 Piques**. Cette troisième enchère du répondant (sixième tempo) confirme de sa part qu'il est intéressé à jouer un **contrat partiel avec un fit valable à 7 cartes**. Ce qui est intéressant, cette enchère ne termine pas nécessairement les communications. L'ouvreur peut annoncer 3 SA avec un pointage maximum de 18 HL et un arrêt partiel de la quatrième couleur — le répondant peut accepter cette offre s'il détient lui-aussi l'arrêt partiel de la couleur non nommée, sinon il gage la manche en couleur —. Ou encore l'ouvreur peut annoncer la manche à l'atout si son doubleton contient 2 GH et qu'il détient une main maximale et intéressante (*bon soutien pour la deuxième couleur et peu de points perdants*).

- b) Cette main ne valant pas vraiment ses 11 HL avec ses 3 points perdants et sa banale suite majeure se manie malgré tout facilement et le contrat est simple à trouver. Comme l'ouvreur a une main balancée et que le doubleton se retrouve dans la couleur du transfert selon la règle du *troisième choix* de l'ouvreur, il est préférable pour ce dernier d'annoncer un fit à 9 cartes à Trèfles, soit **4 Trèfles** (sans compter qu'il y a un bon fit partiel associé). Généralement l'ouvreur va Passer mais, advenant un réévaluation dépassant nettement 18 PP, il pourrait déclarer la manche en mineure étant qu'il sait que la main du répondant vaut environ 10 PP.
- c) Le répondant détient 14 PH (Complément inclus) et 1 PL. Cet exemple vise à montrer que la troisième couleur (du répondant) ne peut être plus belle que sa deuxième couleur sinon le répondant l'aurait déclarée comme *deuxième nouvelle couleur*. Un fit avec la troisième couleur de l'ouvreur n'est pas très fréquent mais il peut fort bien arriver que le répondant choisisse cet atout en Passant pour éviter un contrat trop risqué.

*10.4 Le Répondant a une main maximale*  
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Dans le cas présent, avec cette puissante main, il va de soi que le répondant envisage le chelem. Ici, il est très facile d'inviter au chelem en mode Contrôle, soit **4 Carreaux**, ce qui agrée le fit (à Pique) pour la première couleur nommée (sémantiquement, il s'agit d'un soutien-contrôle). Il est tout à fait correct de rechercher des chelems avec un fit partiel (du type 5-2; main non 4-3) surtout quand il y a eu une recherche de chelem efficace. Il est généralement préférable de jouer un chelem à l'atout quand il y a des indices réels de danger pour jouer à Sans-Atout.

À noter, comme vous allez le constater au point suivant, il ne faut pas déclarer 4 SA pour rechercher un chelem à l'atout (convention *4 SA Blackwood*) dans un contexte où le fit en majeure n'est pas explicite pour deux raisons. D'abord cette enchère est beaucoup plus utile pour inviter au chelem à Sans-Atout et, de plus, il existe trois modes d'invitation qui sont disponibles simultanément pour initier une recherche de chelem à l'atout ce qui offre un bien meilleur rendement. Bref, pour ceux qui sont moins avancés mais qui veulent progresser dans l'esprit du système proposé, il faut retenir que, dans un contexte de misfit ou ambigu, il faut donner préséance à l'invitation quantitative au chelem à Sans-Atout (4 SA) et utiliser l'invitation Standard (en déclarant l'atout désiré au niveau 5) pour signifier un intérêt pour un chelem à l'atout.

**Ex. 10.4.1:11 Pour le contexte suivant, quelle serait l'enchère du sixième tempo avec chacune des mains présentées**

1	2	3	4
1 SA	Passe	2 <i>Ca</i>	Passe
2 Co	Passe	3 Tr	Passe
<b>3 Ca</b>	Passe	?	...

**a)** R D 4  
 V 10 9 7 5  
 8  
 R 10 6 4

**b)** R V 10  
 R D 9 8 2  
 ---  
 D V 10 7 2

**c)** R D 8  
 D V 10 7 2  
 A V  
 R D V

**RÉPONSES:**

- a) **3 SA.** Le répondant détient 9 PH et 1 PL et il a correctement décrit une main maximale avec au moins 5 cartes à Coeur et 4 cartes valables à Trèfle. La *négation* de fit par l'ouvreur (qui décrit du même coup un risque pour le Sans-Atout implique pour le répondant de détenir des arrêts suffisants dans la quatrième couleur (le Pique dans ce cas-ci) pour envisager un contrat de manche à Sans-Atout si un contrat de manche en majeure avec un fit à 7 cartes non valable). L'option d'un contrat partiel en majeure (niveau 3) serait trop prudente et peu rentable vu le pointage combiné présent. En effet, malgré une main distributive chez le répondant, un contrat de manche à SA se réussit régulièrement lorsque les enchères ont permis de **s'assurer** que les 4 couleurs sont arrêtées et que le répondant détient une main maximale. Ce dernier peut donc sans crainte annoncer **3 SA**.
- b) Il y a 13 PH (incluant le Complément) et 2 PL, il y a un bon fit de 7 cartes mais la couleur non encore annoncée, le Pique, est bien arrêtée par le répondant. L'évaluation du pointage par le système recommandé, soit l'évaluation Honneur-Longueur associée au Complément, est la seule méthode d'évaluation qui permet de tenir compte de la valeur distributive d'une main sans qu'il y ait besoin de tenir compte de l'issue du contrat sur le plan de l'atout. Ici, le répondant doit indubitablement gager à Sans-Atout (à cause de la rentabilité) tout en se permettant d'inviter au chelem car les bonnes suites sont toutes aussi efficaces pour jouer à Sans-Atout qu'à l'atout. Donc, le répondant redéclare **4 SA**, ce qui n'est pas la convention *4 SA Blackwood* mais bien **l'INVITATION QUANTITATIVE AU CHELEM À SA**.
- c) Il y a 19 PH et 1 PL; à noter qu'on ne peut compter le Complément car il y a plus qu'un point perdant. Il faut 19 ou 20 HL pour inviter au Grand chelem. Le répondant doit donc annoncer 5 SA et non gager directement le Grand chelem car cela requiert un minimum de 21 points.

**Ex. 10.4.1:12 Dans la situation suivante, quelle serait l'enchère du répondant au sixième tempo**

1	2	3	4
1 SA	Passe	2 Co	Passe
2 Pi	Passe	3 Ca	Passe
4 Tr	Passe	?	...

D 9 7 4 3  
A V 10  
D V 9 6  
8

**RÉPONSES:**

Il y a 11 HL et une main bicolore de type 5-4-3-1 chez le répondant. Cette fois encore, l'ouvreur a déclaré son *troisième choix* sauf qu'il a dû le faire **au niveau 4**. Il détient par conséquent un peu mieux que 16 HL. Le répondant quant à lui arrête correctement le Coeur; les 4 couleurs sont donc sous contrôle pour le Sans-Atout. Le répondant doit annoncer sans saut à **4 SA** naturel ce qui est une enchère à résolution élevée vu que l'ouvreur a techniquement terminé sa description de main.

\*\*\*

Voici maintenant la quatrième et dernière option de l'ouvreur dans le contexte où le répondant a décrit une main bicolore et maximale à la suite d'une demande de transfert.

Cette option est nécessaire pour l'ouvreur sa main d'ouverture à 1 SA se retrouve en pratique avec une **DISTRIBUTION BICOLORE au plan pointage**. Il devient donc important de faire savoir rapidement et spécifiquement cet état de fait lorsque le répondant détient lui-même une main à potentiel élevé qui peut être elle-même bicolore si l'on veut éviter d'opter pour un contrat désastreux au lieu d'un contrat lucratif.

**PRINCIPE 10.4.1:7.4 LE QUATRIÈME CHOIX DE L'OUVREUR:  
LE SOUTIEN POUR LA NOUVELLE COULEUR**

**L'ouvreur doit annoncer un SOUTIEN POUR LA NOUVELLE COULEUR du répondant lorsqu'il détient:**

- ▶ un soutien de qualité d'au moins 4 cartes pour la *deuxième nouvelle couleur*,
- ▶ un DOUBLETON acceptable en soutien pour la demande de transfert,
- ▶ et, par voie de conséquence, un manque d'arrêt pour les deux couleurs non déclarées (*d'où un risque réel pour jouer à Sans-Atout*).

C'est logique, lorsque l'ouvreur n'arrête pas bien les deux couleurs non annoncées et qu'il détient un fit partiel pour la majeure du transfert de même qu'un bon soutien pour la deuxième couleur du répondant, il s'ensuit qu'il doit bien y avoir des valeurs dans le doubleton. Ainsi, le soutien pour la deuxième couleur contient nécessairement au moins 4 cartes avec des Honneurs et le doubleton est généralement de qualité acceptable mais il peut être parfois banal.

Ces quelques exemples vont exposer concrètement les directions que peuvent entraîner cette option.

**Ex. 10.4.1:12 Pour chacune de ces situations, quelle serait l'enchère de l'ouvreur s'il détenait la main correspondante?**

	1	2	3	4
a)	1 SA	Passe	2 Ca	Passe
	2 Co	Passe	3 Tr	Passe
	?			

*10.4 Le Répondant a une main maximale*  
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	
<b>b)</b>	1 SA	Passe	2 Co	Passe	
	2 Pi	Passe	3 Ca	Passe	
	?				
<b>c)</b>	1 SA	Passe	2 Co	Passe	
	2 Pi	Passe	3 Co	Passe	
	?				
<b>a)</b>	A 8 4 D 3 R V 5 R D 9 7 6	<b>b)</b>	V 10 A 10 8 A D 9 8 A 7 2	<b>c)</b>	V 9 D V 9 7 2 R 9 8 A R D

**RÉPONSES:**

- a) 4 Trèfles.** L'ouvreur a bel et bien une main autorisant à annoncer 1 SA, soit 15 PH et 1 HL. Son soutien pour la majeure du répondant est un doubleton valable et le Pique et le Carreau sont insuffisamment arrêtés (il faut généralement 2 GH pour un tripleton ou au moins 1 GH avec 2 petits Honneurs). La meilleure option consiste spécifiquement à donner le fit à la *deuxième couleur* du répondant, soit *4 Trèfles* (avec un meilleur doubleton et une "troisième couleur" bien arrêtée, c'est la troisième option de l'ouvreur qui aurait été le meilleur choix). À noter que si le répondant, au sixième tempo, annonçait 4 SA, ce serait une enchère naturelle invitant l'ouvreur à gager la manche (ou même le chelem) en mineure avec un surplus d'atout (ce qui serait le cas ici) ou de Passer avec un pointage bien distribué. De même, si le répondant, au sixième tempo, est intéressé au chelem, il peut tout simplement déclarer un *Contrôle de niveau 4* (même sans saut) car il y a fit en mineure officiellement; mais le répondant peut finalement opter pour la première couleur (majeure) s'il ne désire pas gager dans cet atout (mineure).
- b) 4 Carreaux.** L'ouvreur a ouvert correctement avec 15 vrai PH et 1 PH pour le Complément. Le doubleton en soutien pour le Pique peut être considéré comme valable mais c'est la limite. Les deux couleurs non déclarées, le Coeur et le Trèfle,

*10.4 Le Répondant a une main maximale*  
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

sont insuffisamment arrêtées. Le quatrième choix de l'ouvreur est l'enchère qui avertit le mieux de ce fait et de l'excellent soutien pour la *deuxième couleur* ; donc *4 Carreaux*. Le répondant va appliquer le même raisonnement que pour l'exemple précédent.

- c) L'ouvreur était bien avisé d'ouvrir à 1 SA même avec une majeure cinquième à Coeur contenant 1 GH car il y a un bon 17 HL dans cette main. Même s'il y a une troisième couleur bien arrêtée, le Trèfle, à cause du très faible doubleton en soutien à Pique, il ne faut pas choisir la troisième option. Dans ces cas "hors spec.", c'est ***la quatrième option qui doit servir de transition***. Ainsi, la troisième option peut conserver toute sa signification. Ici, l'ouvreur va donc redéclarer au cinquième tempo à **4 Coeurs**, ce qui va procurer un contrat très rentable à ne pas en douter. C'est un avantage de cette option de récupérer des contrats dans une deuxième majeure. La redéclaration de l'ouvreur va tout de même très bien informer le répondant qui peut ainsi exécuter en connaissance de cause une Réévaluation complète.

Tout comme pour la deuxième option (*doubleton en soutien pour le transfert demandé*), le quatrième choix de l'ouvreur est une déclaration officielle de **misfit** (partiel). Cette signification conventionnelle autorise d'attribuer à l'enchère **4 SA** au sixième tempo une **signification naturelle** pour jouer à Sans-Atout (tout en n'empêchant pas d'y répondre). C'est tout simplement une enchère naturelle non invitative au chelem dans ce type de contextes ( 4 SA sur misfit ou sur mineure au niveau 4) .

Il faut ainsi éviter de donner à **4 SA sans saut ou avec saut** dans de tels contextes la signification *4 SA Blackwood* surtout que cette description peut être avantageusement remplacée par les trois différents modes d'invitation au chelem à l'atout. Ce fait mérite que l'on établisse le Principe suivant en cas de misfit entre l'ouvreur à 1 SA et le répondant qui a annoncé une *deuxième nouvelle couleur* après avoir demandé un transfert au préalable.



**PRINCIPE 10.4.1:7.5 SANS-ATOUT NATUREL DU RÉPONDANT APRÈS MISFIT**

**Lorsque l'ouvreur annonce un MISFIT au cinquième tempo en déclarant:**

- **une troisième nouvelle couleur (*troisième choix*); ou**
- **un soutien pour la deuxième couleur (*quatrième choix*);**

⇒ **l'annonce du répondant au sixième tempo:**

- **3 SA ou 4 SA sans saut constitue une déclaration de *MANCHE À SANS-ATOUT*;**
- **4 SA à saut ou 5 SA à simple saut constitue une *INVITATION QUANTITATIVE* pour jouer un chelem; et 5 SA à double saut pour le Grand chelem à Sans-Atout.**

Voici quelques situations d'enchères qui montrent comment peut survenir la déclaration *4 SA naturel*.

**Ex. 10.4.1:13 Décrivez l'enchère du répondant**

	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
a)	1 SA	Passe	2 Ca	Passe
	2 Co	Passe	3 Tr	Passe
	<b>3 Pi</b>	Passe	<b><u>4 SA</u></b>	...
a')	1 SA	Passe	2 Co	Passe
	2 Pi	Passe	3 Ca	Passe
	<b>3 Co</b>	Passe	<b><u>3 SA</u></b>	...
a'')	1 SA	Passe	2 Ca	Passe
	2 Co	Passe	3 Ca	Passe
	<b>4 Tr</b>	Passe	<b><u>4 SA</u></b>	...
b)	1 SA	Passe	2 Ca	Passe
	2 Co	Passe	3 Tr	Passe
	<b>4 Tr</b>	Passe	<b><u>4 SA</u></b>	...

10.4 Le Répondant a une main maximale  
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

	1	2	3	4
b')	1 SA	Passe	2 Ca	Passe
	2 Co	Passe	2 Pi	Passe
	<b>3 Pi</b>	Passe	<b><u>4 SA</u></b>	...
b'')	1 SA	Passe	2 Co	Passe
	2 Pi	Passe	3 Ca	Passe
	<b>4 Ca</b>	Passe	<b><u>5 SA</u></b>	...
c)	1 SA	Passe	2 Ca	Passe
	2 Co	Passe	3 Tr	Passe
	<b>4 Tr</b>	Passe	<b><u>4 Pi</u></b>	...
c')	1 SA	Passe	2 Ca	Passe
	2 Co	Passe	2 Pi	Passe
	<b>3 Pi</b>	Passe	<b><u>5 Co</u></b>	...
c'')	1 SA	Passe	2 Co	Passe
	2 Pi	Passe	3 Ca	Passe
	<b>4 Ca</b>	Passe	<b><u>5 Tr</u></b>	...

COMMENTAIRES:

- a) **4 SA Quantitatif.** Le répondant n'est pas satisfait du bon doubleton en soutien (le *troisième choix* de l'ouvreur) parce qu'il préfère orienter le contrat vers un possible chelem à Sans-Atout étant donné qu'il arrête la quatrième couleur (Carreau). Il s'agit donc bien de l'enchère Standard invitant quantitativement au chelem à SA ce qui affirme un pointage de 15-16 HL.
- a') L'ouvreur a encore annoncé le *troisième choix*, soit à 3 Coeurs; le répondant a sûrement une main bicolore avec 5 cartes banales à Pique et 4 cartes à Carreau. Comme il arrête le Trèfle, il n'hésite pas à jouer la **manche à Sans-Atout**; son pointage oscille entre 10 et 14 HL.

- a'') **4 SA forcé.** Cette fois encore, l'ouvreur a annoncé le *troisième choix* en utilisant le niveau 4, soit 4 Trèfles, à cause de la cherté relative des couleurs. L'enchère du répondant survient donc sans saut. Cela affirme donc uniquement la manche; il n'y a aucune forme d'invitation dans cette déclaration dite *forcée ou obligée*. L'ouvreur ne doit pas redéclarer car son pointage maximum ne peut permettre un chelem et il ne peut être question pour lui de chercher une manche en couleur.
- b) La situation est identique au départ à l'exemple en a), mais au cinquième tempo l'ouvreur a donné un soutien à la deuxième couleur du répondant ce qui signifie explicitement un réel soutien au moins quatrième tout avertissant implicitement qu'il y a un doubleton de qualité potentiellement variable comme soutien pour la majeure demandée, soit à Coeur. Par conséquent, la déclaration du répondant à 4 SA est **naturelle** vu l'**absence de saut**. Les enchères sont le plus souvent terminées mais il demeure possible pour l'ouvreur de posséder un surplus de valeur suffisant pour relancer les enchères.
- b') L'ouvreur a annoncé un quatrième choix, soit un soutien pour la nouvelle couleur du répondant qui est une majeure. Ce soutien a pu être déclaré au niveau 3. Comme les majeures sont plus intéressantes que les mineures, la déclaration 4 SA après un fit en majeure correspond à la convention *4 SA Blackwood* lorsque la manche est déclarée **au niveau 4** (*pcq alors le mode Contrôle n'est pas applicable*). Par contre, au niveau 3, le mode Contrôle a priorité, donc **4 SA non forcé** est **QUANTITATIF** et avertit d'un faible atout. Donc, ici, la redéclaration du répondant au sixième tempo est bel et bien une **invitation au chelem** à SANS-ATOUT ou à l'atout selon que l'ouvreur détient une main maximale et selon que son soutien à Pique est très bon (soit 2 GH ou 5 cartes avec 1 GH). L'ouvreur peut ainsi, *Passer* sur 4 SA ou gager 5 PIQUES, 6 PIQUES ou 6 SA.

À noter qu'une redéclaration du répondant à 5 SA aurait signifier une invitation au Grand chelem (et non *JOSÉPHINE*: qui est toujours annoncé par 6 Trèfles) avec un atout faible; l'ouvreur devrait alors choisir entre 6SA, 7 SA, 6 Piques, 7 Piques; il ne pourrait évidemment pas *Passer*.

- b'') Cette fois l'ouvreur doit annoncer son quatrième choix en utilisant le niveau 4. L'annonce 4 SA du répondant dans ce contexte serait forcée, obligée. Donc, ici, 5 SA est à simple saut ce qui signifie qu'elle remplace 4 SA à saut; cela consitue alors une invitation quantitative au chelem à Sans-Atout. Le répondant arrête les deux couleurs non encore annoncées et le pointage combiné est 30-31 HL.
- c) Le répondant a annoncé au niveau 4 une couleur non déclarée; pourtant il a déjà au préalable fait connaître ses deux couleurs préférées. La seule logique c'est qu'il est satisfait du soutien pour la mineure car sa main est fort probablement débalancée ce qui est incompatible avec le Sans-Atout. Il s'agit donc d'un **Contrôle de niveau 4** visant la recherche de chelem à l'atout — une recherche du Sans-Atout ne peut se faire qu'en utilisant le niveau 3, il n'y a pas d'exception possible —. Vous allez apprendre au CHAPITRE 8 qu'il est possible quand il y a fit d'annoncer un Contrôle de niveau 4 pour inviter au chelem même s'il n'y a pas d'évidence de saut (*le saut est obligatoire pour les soutiens-Contrôles ce qui agréent les fits par défaut*). Le répondant affirme donc une main d'au moins 15 PP, un fit avec la couleur fittée (ici le Trèfle), au moins 1 GH d'atout et l'absence (théorique) d'un Contrôle de niveau 4, soit à Carreau. 4 SA, ici, aurait été naturel (forcé)vu qu'on peut aisément inviter au chelem à l'atout en mode Contrôle.

L'ouvreur continuera les enchères selon qu'il détient le Contrôle manquant, un bon atout, un surplus de pointage. Ce langage est détaillée au Chapitre 8.

- c') Le répondant a reçu un soutien quatrième pour sa deuxième couleur mais il semble qu'il possède une longue suite à Coeur (le transfert demandé). Il ne peut donc pas utiliser le mode Contrôle car cela suppose que l'atout agréé est celui dont le fit a été déclaré. Donc il doit inviter au chelem en *mode Standard* pour spécifier qu'il désire évaluer les chances d'un contrat en majeure de niveau 6.
- c'') Le soutien reçu au cinquième tempo est en mineure. Le répondant veut encore jouer au niveau du chelem avec un atout en majeure. Le mode Contrôle — qui s'applique à toutes les couleurs — n'est pas vraiment approprié quand il y a un fit donné dans une couleur non désirée. Comme il n'y a qu'une seule couleur majeure d'annoncée, le répondant a donc le choix entre les deux autres modes d'Invitation

au chelem, soit le mode Interrogatif et le mode Standard (qui a une signification plus spécifique que l'invitation naturelle: c'est-à-dire qu'il précise la possession de valeurs suffisantes sauf pour ce qui est de l'atout). Donc, ici, le répondant emploie l'Invitation au chelem à Pique par le biais du *mode Interrogatif* ce qui affirme spécifiquement au pointage d'au moins 15 PP, l'absence de Contrôle (de niveau 4) seulement à Trèfle et un bon atout avec 2 GH à Pique car le mode Interrogatif s'applique exclusivement pour les couleurs majeures.

Dans un tel exemple, l'ouvreur se doit d'annoncer 5 PIQUES s'il ne possède pas l'arrêt de niveau 4 à Trèfle; dans le cas contraire il déclare 6 PIQUES ou, avec le pointage adéquat, une recherche en vue d'un éventuel Grand chelem.

Les deux principes suivants résument ces notions qui vont être revues lors de l'étude spécifique des chelems au CHAPITRE 8.

**PRINCIPE 10.4.1:7.6 INVITATION AU CHELEM APRÈS APRÈS L'ANNONCE PAR L'OUVREUR D'UNE TROISIÈME NOUVELLE COULEUR**

**Dans le contexte où l'ouvreur déclare un misfit avec la *Troisième nouvelle couleur*, l'annonce par le répondant au sixième tempo de l'enchère:**

- |                  |   |   |
|------------------|---|---|
| ⇒ 4 SA SANS SAUT | ⇔ | constitue tout simplement une déclaration de manche à Sans-Atout; |
| ⇒ 4 SA AVEC SAUT | ⇔ | constitue une invitation quantitative au chelem à Sans-Atout;     |
| ⇒ 5 SA AVEC SAUT | ⇔ | constitue une invitation quantitative au chelem à Sans-Atout.     |

**PRINCIPE 10.4.1:7.7 INVITATION AU CHELEM APRÈS UN FIT AVEC LA  
DEUXIÈME NOUVELLE COULEUR**

**Dans le contexte où l'ouvreur déclare au cinquième tempo un soutien avec la deuxième nouvelle couleur, le répondant, au sixième tempo, doit inviter au chelem de la manière suivante:**

- ⇒ **CONTRÔLE DE NIVEAU 4** ⇔ **constitue une *INVITATION EN MODE CONTRÔLE* pour jouer le chelem dans l'atout déclaré, soit la DEUXIÈME NOUVELLE COULEUR.**
- ⇒ **DÉCLARATION DE L'ATOUT AU NIVEAU 5** ⇔ **constitue une *INVITATION EN MODE STANDARD* pour jouer le chelem dans l'atout spécifiquement déclaré au deuxième tour par le répondant.**
- ⇒ **DÉCLARATION AU NIVEAU 5 EN DEHORS DE L'ATOUT** ⇔ **constitue une *INVITATION EN MODE INTERROGATIF* spécifiant le Contrôle manquant pour jouer un chelem dans la MAJEURE DU TRANSFERT.**

**Il en découle que la déclaration par le répondant au sixième tempo d'un *CONTRÔLE DE NIVEAU 4* correspondra à une invitation pour jouer un chelem à l'atout dans la couleur du transfert en l'absence de soutien de la part de l'ouvreur (ce dernier ayant annoncé 3 SA (via le deuxième choix) ou une nouvelle couleur (le troisième choix) **pour l'une ou l'autre des deux couleurs annoncées.****

*(Att: l'enchère 4 Trèfles sur 3 SA conserve sa signification de 4 Trèfles Gerber)*

\*\*\*

Vous venez de constater, dans le cadre d'une ouverture à 1 SA, que L'ANNONCED'UNE DEUXIÈME COULEUR APRÈS DEMANDE DE TRANSFERT par le répondant est une **convention non artificielle**. Elle a l'avantage d'éliminer l'emploi de plusieurs autres conventions tout en couvrant complètement les situations de fit en majeure tout en autorisant une recherche efficace de chelem en mineure pour un bon nombre de mains bicolores.

*10.4 Le Répondant a une main maximale*  
«*Bridge Standard International*» <https://canadabridge.org>

Cependant lorsque le répondant détient une main de 10 HL+ avec une distribution réellement débalancée vers les couleurs mineures, il faut utiliser une autre enchère qui est bien reconnue mais sous-exploitée, soit **2 Piques Stayman**.

En effet, les enchères *2 Trèfles* (Stayman) et *2 Carreaux / 2 Coeurs* (transferts) sont déjà réservées. Il ne reste plus que l'enchère **2 Piques** pour établir une nouvelle voie de communication pour les mineures. Comme pour la plupart des conventions qui sont inventées à tout propos, le système de réponse à cette enchère n'est pas très développé. La faiblesse de la plupart des conventions réside dans le manque de standardisation, surtout au niveau même de sa définition (soit les critères de contextes et les exigences requises).

Donc, il est de beaucoup préférable d'éviter les nouvelles conventions pointues et réservant inutilement des contextes d'enchères. se situe toujours au départ, c'est-à-dire au niveau de la définition de la convention. C'est pourquoi, il est plus efficace d'utiliser le plus possible les enchères classiques qui ont passé l'épreuve du temps. Par contre, pour performer, c'est là la clé du le système *BRIDGE STANDARD INTERNATIONAL*, il faut mieux définir l'essence des conventions classiques. Ce faisant, il devient possible d'exploiter leur plein potentiel; ce qui correspond à développer un système de réponse naturellement logique et harmonieux avec toutes les autres conventions classiques.

Ainsi, l'enchère *2 PIQUES STAYMAN* et son système de réponse va permettre à la fois de déterminer efficacement des contrats atteignant le niveau de la manche à Sans-Atout ou en atout mineure tout en permettant d'utiliser intégralement la fameuse recherche de chelem du système *Bridge Standard International*.

En conclusion, l'intégration dans le système global proposé de ces deux conventions (l'annonce d'une *deuxième nouvelle couleur* et *2 Piques Stayman*), avec leur système de réponse respectif, suffisent à elles seules à assurer la compétitivité de l'ouverture et de la réouverture à Sans-Atout.

\*\*\*

Avant de passer à l'étude de la convention modernisée *2 Piques Stayman*, il faut d'abord terminer l'étude des mains 10 HL+ où le répondant détient une **MAJEURE QUATRIÈME** ainsi que celles où le répondant ne détient **ni suite majeure de 4 cartes ni longue suite mineure**.

10.4 -47

*Tome IV : 154*

## 10.4.2 LE RÉPONDANT ANNONCE LA CONVENTION 2 TRÈFLES STAYMAN

### INTRODUCTION

Cette convention constitue bel et bien une demande de transfert. Ceci a d'ailleurs été porté à votre attention lors de l'étude des situations où le répondant détient une main dont le pointage est intermédiaire (8 ou 9 HL). Cependant, il faut garder à l'esprit que la convention 2 *Trèfles Stayman* n'est pas un transfert classique.

Il est utile d'étudier en parallèle ce mode de transfert avec son homologue plus orthodoxe afin de prévenir toute confusion.

L'enchère 2 *Trèfles Stayman* affirme la possession d'une suite majeure dont la longueur est strictement limitée à **4 cartes**.

Cette convention ne précise donc pas la nature exacte de la majeure; cela peut être soit le Coeur, soit le Pique ou encore les deux couleurs. Une chose est cependant certaine, la main ne peut pas contenir une majeure de cinq cartes ou plus.

Par contre, le transfert en majeure cinquième énonce, lui, clairement la possession de la suite majeure détenue. Cependant la longueur de cette suite n'est pas définie; ce qui est garanti, c'est que cette longueur est d' **au moins 5 cartes**.

La convention 2 *Trèfles Stayman* requiert un pointage au moins intermédiaire, soit **8 HL et plus**. La limite supérieure du pointage détenu par le répondant n'est donc pas définie.

Le transfert en majeure cinquième, quant à lui, n'exige aucun pointage pour pouvoir être employé. Le pointage du répondant peut donc s'étaler de zéro à plus 20 HL.

C'est logique, un transfert pour une majeure strictement quatrième est plus risqué, il faut donc détenir un certain nombre de points HL pour garantir un taux de réussite suffisant.



10.4 Le Répondant a une main maximale  
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ces deux types de transferts ont en commun deux faits évidents. D'abord ils recherchent des **fits en majeures**. Et cette recherche n'a pas de limite supérieure au plan du pointage chez le répondant dans les deux cas. Il faut bien réaliser qu'un pointage indéfini au plan de la limite supérieure peut atteindre ou dépasser 15 HL.

\*\*\*

## INTRODUCTION À LA CONVENTION 2 TRÈFLES STAYMAN

La *réponse* de l'ouvreur à une demande de transfert pour une majeure **cinquième** est extrêmement simple. Il doit, en effet, tout simplement annoncer naturellement le transfert — ou majorer le transfert lorsque cela est de mise.

Par contre, le rôle de l'ouvreur a plus d'implications quand la demande de transfert concerne une majeure **quatrième**.

Ce dernier doit répondre **spécifiquement** à la *question 2 TRÈFLES* qui correspond toujours à la première annonce du répondant après l'Ouverture ou Réouverture à **1 SA**.

L'enchère *2 Trèfles Stayman* constitue donc une enchère artificielle qui exige une réponse potentiellement artificielle de la part de l'ouvreur.

## LA CONVENTION 2 TRÈFLES STAYMAN

Comme déjà stipulé précédemment au **Principe 10.3.2:1** Il y a contexte conventionnel quand le répondant déclare *2 Trèfles* à sa première annonce après l'ouverture à 1 SA et de même en présence d'une réouverture à 1 SA.

- D'une part, la réponse conventionnelle *2 Trèfles* du répondant affirme la possession:
- ▶ **d'une suite à COEUR ou à PIQUE d'une longueur de 4 cartes exactement,**
  - ▶ **tout en garantissant un pointage minimum de 8 points HL.**

10.4 Le Répondant a une main maximale  
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Et d'autre part, elle exige chez l'ouvreur une réponse spécifique en cas l'absence de suite majeure au moins quatrième dont le but est uniquement d'économiser de l'espace afin de laisser le maximum de liberté au répondant.

Ce sous-système de réponse donc est composé d' **une seule enchère artificielle**, soit **2 CARREAUX**. Les autres réponses possibles sont tout simplement naturelles.

La redéclaration 2 Carreaux est le moyen le plus économique qui soit après la réponse 2 Trèfles pour permettre à l'ouvreur d'affirmer l'**absence d'un soutien quatrième à PIQUE ou à COEUR**.

#### PRINCIPE 10.4.2:1 LA REDÉCLARATION 2 CARREAUX

**Dans le contexte d'une Ouverture ou Réouverture à 1 SA suivie de la réponse conventionnelle 2 Trèfles Stayman, la redéclaration 2 CARREAUX par l'ouvreur affirme:**

- l'absence d'un soutien de 4 cartes pour chacune des majeures,
- tout en ne donnant aucune précision sur le pointage qui se situe entre 16 et 18 HL.

#### COROLLAIRE:

**La convention 2 Trèfles Stayman est maintenue en cas d'intervention ou de Réouverture à Sans-Atout au niveau 2. La réponse doit cependant être à 3 Trèfles et cela exige un pointage d'au moins 10 HL. La redéclaration à 3 CARREAUX sans saut par l'ouvreur prendra donc la même signification que l'enchère 2 CARREAUX.**

La suite des communications peut alors se poursuivre selon les règles habituelles. Après une telle annonce, le répondant sait immédiatement qu'aucun fit en majeure n'est possible. Le répondant doit se limiter à spécifier son pointage ce qui oriente le contrat vers le Sans-Atout à moins d'avoir une main fortement distributive dans une couleur **mineure** associée à un pointage atteignant la catégorie **maximale**. Les options de contrat vers un atout en **mineure** sont explicités plus loin.

Pour l'instant, il faut apprendre à décrire le pointage du répondant afin de pouvoir éventuellement impliquer efficacement l'ouvreur. En effet, il est possible que ce dernier puisse prendre une décision pertinente sur l'acceptation d'une manche, d'un chelem ou d'un Grand chelem advenant la possession d'une main maximale (18 HL ou un bon 17 HL).

**PRINCIPE 10.4.2:2 LA REDÉCLARATION DU RÉPONDANT APRÈS «2 CARREAUX»**

**Lorsque l'ouvreur annonce un misfit pour les 2 Majeures par 2 CARREAUX après la réponse 2 Trèfles Stayman, le répondant doit habituellement redéclarer à Sans-Atout au niveau permis par le pointage détenu, soit:**

- ▶ **2 SA**        ⇒ avec 8-9 HL, ce qui invite l'ouvreur à la manche;
- ▶ **3 SA**        ⇒ avec 10 à 14 HL, ce qui déclare la manche;
- ▶ **4 SA**        ⇒ avec 15-16 HL, ce qui invite quantitativement  
                  au chelem à Sans-Atout;
- ▶ **6 SA**        ⇒ avec 17-18 HL, ce qui déclare le chelem;
- ▶ **5 SA**        ⇒ avec 19-20 HL, ce qui invite quantitativement  
                  au Grand chelem à Sans-Atout;
- ▶ **7 SA**        ⇒ avec 21 HL et +, ce qui déclare le Grand chelem;
- ▶ **2 PIQUES<sup>STAYMAN</sup>** = 10 PP et +, avec une main fortement débalancée.
- ▶ **Invitation au chelem en mineure**        ⇒ 15 PP et + et longue suite (*V. plus loin*).
- ▶ **Invitation au chelem en mineure forte** ⇒ avec 12 PP+ et 5 cartes (*V. plus loin*).

\*\*\*

### **L'OUVREUR POSSÈDE AU MOINS UN SOUTIEN QUATRIÈME EN MAJEURE**

Avec un seul soutien d'au moins 4 cartes à Coeur ou à Pique, l'ouvreur doit simplement déclarer naturellement 2 COEURS ou 2 PIQUES selon le cas.

Il en découle le Principe suivant.

#### **PRINCIPE 10.4.2:3 L'OUVREUR POSSÈDE UNE MAJEURE QUATRIÈME**

**Après la réponse conventionnelle 2 Trèfles Stayman, l'ouvreur qui détient au moins un soutien quatrième dans une majeure doit annoncer le fit au niveau le plus économique sans chercher à préciser son pointage. Donc:**

**⇒ 2 Coeurs    ⇔    fit à Coeur avec un soutien d'au moins 4 cartes;**

**⇒ 2 Piques    ⇔    fit à Pique avec un soutien d'au moins à 4 cartes.**

Voyons tout de suite comment le répondant ayant obtenu une réponse positive à son enchère conventionnelle 2 Trèfles Stayman va décrire son jeu.

**PRINCIPE 10.4.2:4 LA REDÉCLARATION DU RÉPONDANT APRÈS UN SOUTIEN EN MAJEURE AU NIVEAU 2**

Dans le contexte de la convention *2 Trèfles Stayman* et de l'annonce par l'ouvreur d'un soutien au niveau 2 dans une majeure, le répondant redéclare comme suit:

- 1) En présence d'un misfit — le soutien offert par l'ouvreur n'étant pas celui désiré —, le répondant redéclarera à Sans-atout au niveau adéquat selon le pointage détenu.

⇒ 2 SA            ⇔    avec 8-9 HL, ce qui invite l'ouvreur à la manche;

⇒ 3 SA            ⇔    avec 10 à 14 HL, ce qui déclare la manche;

⇒ 4 SA            ⇔    avec 15-16 HL, ce qui invite quantitativement  
au chelem à Sans-Atout;

⇒ 6 SA            ⇔    avec 17-18 HL, ce qui déclare le chelem;

⇒ 5 SA            ⇔    avec 19-20 HL, ce qui invite quantitativement  
au Grand chelem à Sans-Atout;

⇒ 7 SA            ⇔    avec 21 HL et +, ce qui déclare le Grand chelem;

⇒ 2 PIQUES<sup>STAYMAN</sup> ⇔ 10 PP+ et une main fortement débalancée.

⇒ INVITATION AU CHELEM EN MINEURE    ⇔ 15 PP et + (*V. plus loin*).

⇒ INVITATION AU CHELEM EN MINEURE FORTE    ⇔ avec 12 PP+ et 5 c. (*V. plus loin*).

- 2) En cas de fit avec l'ouvreur — le soutien offert par l'ouvreur correspond alors à la majeure quatrième possédée —, le répondant confirme en redéclarant selon les règles habituelles:

⇒ 3 COEURS / 3 PIQUES avec 8 ou 9 HL/PP, ce qui invite à la manche:

⇒ 4 COEURS / 4 PIQUES avec 10 à 14 HL/PP;

⇒ INVITATION ET RECHERCHE DE CHELEM.

*10.4 Le Répondant a une main maximale*  
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Les fits 4-4 ne sont pas les plus dynamiques. Pour augmenter l'efficacité de la convention *2 Trèfles Stayman*, il faut y adjoindre un complément similaire à la majoration du transfert classique (majeure cinquième).

#### **L'OUVREUR POSSÈDE UN SOUTIEN QUATRIÈME DANS CHAQUE MAJEURE**

Il y a deux avenues possibles quand l'ouvreur possède un soutien au moins quatrième dans chaque majeure. Avec une main minimale ne pouvant se réévaluer à plus de 16-17 HL ou PP, l'ouvreur détenant deux soutiens au moins quatrièmes en majeure doit d'abord redéclarer la couleur la moins chère, donc le **COEUR**.

Et, si le répondant annonce un **misfit**, en déclarant à Sans-Atout, l'ouvreur redéclarera alors l'atout à **PIQUE** vu que c'est assurément l'atout du répondant.

En contrepartie, lorsque l'ouvreur détient un pointage de 18 HL /PP associé à deux soutiens en majeure au moins quatrième, il devient alors autorisé à choisir le meilleur fit.

Pour y arriver sans gaspiller d'espace dans l'échelle des enchères, il faut utiliser la même logique que pour une majoration d'une demande de transfert.

#### **PRINCIPE 10.4.2:5 DOUBLE SOUTIEN QUATRIÈME EN MAJEURE AVEC UN POINTAGE MINIMUM**

**Suite à la réponse *2 Trèfles Stayman*, l'ouvreur doit d'abord et toujours annoncer dans un premier temps le soutien à COEUR lorsqu'il détient deux soutiens au moins quatrième en majeure et que son pointage est minimum — **16 ou 17 HL/PP** —.**

**Conséquemment si la majeure quatrième annoncée par le répondant est à Pique, ce dernier va devoir signaler qu'il y a misfit à Coeur; pour ce faire, il va alors redéclarer à SANS-ATOUT tout en employant le niveau correspondant au pointage possédé.**

**Ainsi, l'ouvreur peut redéclarer à PIQUE au niveau le plus économique par rapport l'annonce à Sans-Atout du partenaire.**

Voyons quelques exemples.

Ex. 10.4.2:1	1	2	3	4
a)	1 SA	Passe	2 Tr	Passe
	2 Co	Passe	2 SA	Passe
	3 Pi	...	...	...
b)	1 SA	Passe	2 Tr	Passe
	2 Co	Passe	3 SA	Passe
	4 Pi	...	...	...
c)	1 SA	Passe	2 Tr	Passe
	2 Co	Passe	4 SA	Passe
	6 Pi	...	...	...

**COMMENTAIRES:**

- a) La majeure quatrième annoncée par le répondant ne peut être qu'à Pique, sinon il aurait déclaré un fit à Coeur. Il ne reste qu'à celui-ci de préciser son pointage qui dans ce cas-ci se situe à 8-9 HL (main intermédiaire).

L'ouvreur qui détient aussi une suite au moins quatrième à Pique peut et doit généralement opter pour un contrat à l'atout. Il ne peut que déclarer au niveau le plus économique par rapport à l'enchère à Sans-Atout.

- b) L'ouvreur détient encore un soutien au moins quatrième dans chaque majeure. Il peut donc encore opter pour un contrat à l'atout. Ici, il peut sans craindre annoncer la manche à Pique car le répondant a utilisé le niveau 3 à Sans-Atout, ce qui décrit une main maximale (10 à 14 HL).

- c) Le répondant déclarer misfit en annonçant à Sans-Atout; alors la redéclaration 4 SA constitue indubitablement une enchère **quantitative** avisant d'un pointage de 15 à 16 HL; cela constitue une invitation pour un chelem à Sans-Atout vu que le pointage combiné déclaré atteint la zone des 30 à 31 HL.

10.4 Le Répondant a une main maximale  
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

À noter que si le répondant avait voulu inviter au chelem en atout à Coeur, il aurait utilisé un des trois modes d'invitations au chelem du système *BRIDGE STANDARD INTERNATIONAL* qui considère *4 SA Blackwood* comme une déclaration de chelem et non comme une invitation (*V. Chapitre 8*).

L'ouvreur peut réévaluer son jeu quand il constate un fit d'au moins à 8 cartes. Dans ce cas-ci, le soutien à Pique est probablement de qualité et cinquième et il y a peu ou pas de pions perdants ainsi que plusieurs cartes intermédiaires pour justifier une déclaration de chelem sans dialogue. La redéclaration à 5 Piques de l'ouvreur après 4 SA quantitatif aurait constitué une invitation au chelem à Pique qui aurait demandé au Répondant de réévaluer sa main en vue de déclarer le chelem si le pointage de Puissance procure un surplus pour un total de 17 PP ou plus.

Pour arriver à découvrir et communiquer plus clairement et efficacement des contrats de chelem, l'ouvreur peut *parler mieux*. Le *stratagème* pour y arriver est une forme de **majoration du transfert**. Cela signifie que cette modalité sera quelque peu différente de la *MAJORATION DU TRANSFERT POUR UNE MAJEURE CINQUIÈME*.

**PRINCIPE 10.4.2:6 MAJORATION DU TRANSFERT  
APRÈS 2 TRÈFLES STAYMAN**

Après la réponse conventionnelle *2 Trèfles Stayman*, l'ouvreur qui détient:

- un soutien quatrième à la fois à Coeur et à Pique,
- une main maximale de 18 HL, ou un bon 17 HL, valant au moins 18 PP,

doit annoncer une *MAJORATION DU TRANSFERT* dans la couleur du meilleur soutien. Donc,

- |            |   |   |
|------------|---|---|
| ⇒ 3 COEURS | ⇔ | soutien au moins quatrième dans les deux majeures mais supérieur à COEUR et 18 PP+; |
| ⇒ 3 PIQUES | ⇔ | soutien au moins quatrième dans les deux majeures mais supérieur à PIQUE et 18 PP+. |

*Donc l'ouvreur qui annonce au niveau 3 en majeure décrit à la fois une main maximale, deux soutiens en majeure tout en précisant celui qui est de meilleure qualité.*



Voici quelques exemples qui montrent comment l'Ouvreur peut à la fois déclarer une enchère à saut tout en ne gaspillant pas l'espace dans l'échelle des enchères.

**Ex. 10.4.2:2 Décrivez la main détenu par l'ouvreur et le répondant**

	1	2	3	4
a)	1 SA 3 Co	Passe Passe	2 Tr 4 Pi	Passe ...
b)	1 SA 3 Pi	Passe Passe	2 Tr 4 Pi	Passe ...
c)	1 SA 3 Co	Passe Passe	2 Tr 3 Pi	Passe ...
d)	1 SA 3 Co	Passe Passe	2 Tr 4 Ca	Passe ...
e)	1 SA 3 Pi	Passe Passe	2 Tr 5 Co	Passe ...
f)	1 SA 3 Co	Passe Passe	2 Tr 5 Pi	Passe ...

**RÉPONSES:**

Toutes les redéclarations de l'OUVREUR sont exécutées à saut dans les six exemples présentés. L'ouvreur détient donc nécessairement un soutien au moins quatrième dans chacune des majeures ainsi qu'un pointage de catégorie maximale valant au moins 18 PP. De plus, l'ouvreur affirme explicitement le soutien qu'il préfère *ce qui permet d'éviter de jouer systématiquement un fit à Coeur dans le cas où le répondant détiendrait lui aussi deux suites quatrièmes en majeures*.

Voyons cas par cas comment le répondant peut mieux décrire son jeu suite à l'emploi par l'ouvreur d'une enchère à résolution élevée.

*10.4 Le Répondant a une main maximale*  
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- a) La suite quatrième du répondant est à Pique, son pointage oscille entre la catégorie intermédiaire ou maximale inférieure ne valant pas plus de 10 PP.
  - b) Cette fois le répondant est d'accord avec le choix de l'ouvreur. Il est possible que le répondant détienne aussi une suite quatrième à Coeur; sans cette convention, le fit à Coeur aurait été conclu et celui à Pique aurait passé inaperçu.
  - c) L'invitation à la manche par le répondant dans la couleur non majorée signifie que la suite quatrième (Pique) est de faible qualité et que le pointage est de catégorie intermédiaire au mieux. Sinon le répondant doit gager la manche à Sans-Atout s'il doute vraiment de son atout ou au niveau 4 en Majeure.
- IMP:** On pourrait considérer le "*refus de la couleur majorée*" comme un *SOUTIEN FORCING* pour l'atout de la couleur majorée (pour ceux qui ne connaissent pas l'invitation en mode Contrôle). Mais l'absence de saut rend caduque cette convention souvent ambiguë et plus ou moins non utile; ainsi il y a moins de la confusion possible et il est plus utile de permettre de jouer si besoin un contrat partiel dans la couleur non majorée.
- d) Ici, le répondant invite au chelem en employant le mode Contrôle pour préciser un pointage d'au moins 13 PP, la possession d'au moins 1 GH d'atout ainsi qu'un Contrôle de niveau 4 à Carreau et l'absence de celui à Trèfle. L'atout est à Coeur, il est dit *agréé par défaut*. À noter que le répondant ne pourrait pas utiliser aussi directement la déclaration 4 SA Blackwood car le mode Invitation est possible vu qu'il y a au moins deux Contrôles disponibles (*V. Chapitre 8*).
  - e) Le répondant possède encore un pointage justifiant une invitation au chelem mais l'atout doit se jouer à Coeur. L'invitation au chelem en mode Contrôle est applicable toujours pour le soutien officiellement annoncé. Il s'agit donc d'une invitation au *chelem en mode Standard*.
  - f) Cette fois encore le répondant n'est pas satisfait du fit suggéré par l'ouvreur. Le répondant utilise *l'Invitation en mode Standard* pour signifier une main valant 14 à 15 PP avec tous les Contrôles de niveau 4 mais avec une faiblesse pour l'atout (en général il manque un Gros Honneur).

*10.4 Le Répondant a une main maximale*  
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Cette invitation demande donc spécifiquement à l'ouvreur qui a décrit une main maximale de 17-18 HL s'il détient malgré tout une suite d'atout valable à Pique et un véritable pointage de 18 PP.

À noter que l'invitation en mode Interrogatif est aussi en vigueur, donc possible. Ainsi, la redéclaration par le répondant de l'enchère 5 Trèfles ou 5 Carreaux (5 Coeurs n'est évidemment pas disponible) affirme un Invitation au Chelem en mode Interrogatif (*V. Chapitre 8*).

En résumé, il y a deux grands avantages pour obliger la détention par l'ouvreur d'un **pointage maximum**.

D'abord cela permet au répondant de **choisir le fit** parmi les deux soutiens offerts par l'ouvreur sans craindre de dépassement du niveau lorsque c'est le Coeur qui est désiré et que la majoration du transfert est à Pique.

Puis, ce *surplus de pointage* chez l'ouvreur permet au répondant d'utiliser encore plus judicieusement l'espace disponible. Ainsi, avec une main strictement intermédiaire, le répondant peut gager la manche sans avoir à inviter **tout en choisissant l'atout** de sa préférence; ou encore, lorsque son pointage atteint le niveau du chelem, le répondant peut débiter efficacement une recherche de chelem.

\*\*\*

### **10.4.3 MAIN BALANCÉE SANS AUCUNE SUITE MAJEURE QUATRIÈME NI COULEUR MINEURE VALABLE**

Voici maintenant le domaine qui donne à l'Ouverture (et la Réouverture) à Sans-Atout un avantage indéniable sur l'ouverture Standard à la couleur au niveau 1.

Comme il se doit, l'Ouverture à Sans-Atout vise d'abord la recherche de contrat en couleur Majeure à cause de leur marque intéressante et de la sécurité procurée par l'atout. De même, cette ouverture continue de respecter la logique du bridge en permettant de découvrir facilement la pertinence de jouer des contrats à Sans-Atout.

Cependant, contrairement à ce que tout le monde peut croire, c'est la meilleure des ouvertures pour analyser et découvrir efficacement des contrats rentables en **mineure**.

Il est en effet plus rentable au plan du calcul de la marque relativisée au bridge duplicata de découvrir et réussir un contrat difficile à découvrir. Incontestablement, vous aurez un *top* si votre équipe est la seule à découvrir un contrat qui dépasse les autres ne serait-ce que d'un banal 10 points.

Il en découle le principe général suivant.

#### **PRINCIPE 10.4.3:0 EXIGENCE ABSOLUE POUR LA RECHERCHE DE CONTRAT EN MINEURE APRÈS 1 SA**

**Il est obligatoire pour le répondant de posséder au moins 10 HL pour être autorisé à tenir compte de la distribution des couleurs mineures au deuxième tempo.**

*La présence d'une suite quatrième banale en majeure peut donc être possible.*

Il est donc interdit, au niveau de la **réponse**, de réévaluer une main par anticipation s'il n'y a pas la présence d'un minimum de 10 points Honneur-Longueur ( **HL**). En effet, il est très tentant de rechercher un contrat en mineure avec une main très distributive atteignant 10 PP malgré un nombre plus petits de points HL.

*10.4 Le Répondant a une main maximale*  
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Dans ces cas, il faut avoir le *courage* de déclarer **2 SA** (avec 8 ou 9 HL) ou *Passer* si le pointage HL est moindre. Il est cependant possible de faire une évaluation du *point de transition* (arrondir si plus d'un demi point en surplus) avec une main de 9 HL qui contiendrait de **bonnes cartes intermédiaires eet serait sans point perdant**.

\*\*\*

Pour bien débiter l'apprentissage de la recherche des contrats en mineure il faut d'abord prendre conscience que l'absence de suite majeure au moins quatrième et un pointage de 10 HL ne signifie pas nécessairement qu'il faille jouer un contrat en mineure!

En effet, il arrive très fréquemment malgré l'absence de suite majeure au moins quatrième qu'il n'y ait tout de même pas présence d'une ou deux suites mineures significatives. Cela implique, par conséquent, une distribution balancée à la fois au plan du pointage et des couleurs; le répondant doit alors tout simplement déclarer à **Sans-Atout** pour bien communiquer son jeu.

**PRINCIPE 10.4.3:1 ABSENCE DE SUITE MAJEURE QUATRIÈME ET DISTRIBUTION BALANCÉE**

**Après une ouverture à 1 SA, le répondant qui déclare à Sans-Atout au niveau de la manche, ou à un niveau plus élevé, affirme spécifiquement:**

- ▶ **une distribution balancée,**
- ▶ **ainsi que le pointage suivant:**

⇒ 3 SA	⇔	avec 10 à 14 HL, ce qui déclare la manche;
⇒ 4 SA	⇔	avec 15-16 HL, ce qui invite quantitativement au chelem à Sans-Atout;
⇒ 6 SA	⇔	avec 17-18 HL, ce qui déclare le chelem;
⇒ 5 SA	⇔	avec 19-20 HL, ce qui invite quantitativement au Grand chelem à Sans-Atout;
⇒ 7 SA	⇔	avec 21 HL et +, ce qui déclare le Grand chelem;

**COROLLAIRE: L'ouvreur acceptera les invitations qui sont faites par le répondant si sa main est maximale (un bon 17 ou 18 HL).**

*10.4 Le Répondant a une main maximale*  
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ex. 10.4.3:1	1	2	3	4
a)	1 SA	Passe	3 SA	Passe
	<i>Passe</i> , (l'ouvreur ne peut faire autrement)			
b)	1 SA	Passe	4 SA	Passe
	6 SA si 17-18 HL ( sinon <i>Passe</i> )			
c)	1 SA	Passe	5 SA	Passe
	→ 6 SA si 16 HL (il ne faut jamais oublier de gager le chelem)			
	→ 7 SA si 17-18 HL valant 18 PP			

\*\*\*

#### 10.4.4 MAIN DISTRIBUTIVE SANS AUCUNE SUITE MAJEURE QUATRIÈME

##### INTRODUCTION

L'Ouverture à 1 SA — ainsi que la Réouverture à Sans-Atout au niveau 1 ou au niveau 2 sans saut — offre un avantage particulier par rapport à l'*Ouverture à la couleur au niveau 1*, soit la **recherche spécifique de fits en MINEURE**. Même si ce domaine est traditionnellement réservé aux joueurs aguerris, le système *BRIDGE STANDARD INTERNATIONAL* et la pédagogie qui lui est associée vous permettent dès maintenant d'entreprendre l'étude de ce *territoire*.

Parallèlement, il faut dire que la recherche de contrat en mineure existe aussi lorsque l'Ouverture Standard à *la couleur au niveau 1* a été déclarée.

Cependant, dans ce type d'ouverture, le fit en mineure est plutôt un pis-aller. En fait, cette ouverture priorise la **manche à Sans-Atout** par rapport à la manche en mineure ou le contrat partiel en mineure. Le protocole de langage de cette ouverture est naturellement plus propice aux contrats en Majeure et à Sans-Atout tout simplement à cause du calcul de la marque qui leur donne plus d'importance. Et cela est une bonne chose pour stimuler l'intérêt du bridge.

*10.4 Le Répondant a une main maximale*  
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Par contre, l'ouverture à Sans-Atout permet de faire une recherche plus efficace des contrats en mineure tout en ne négligeant pas les autres type de contrat si l'on de donne la peine de s'y intéresser vraiment malgré son incidence moins élevée.

Il a été enseigné précédemment dans ce CHAPITRE que l'ouverture à 1 SA permet de détecter de fits en mineure grâce à la *CONVENTION 10.4.1:4* «L'ANNONCE PAR LE RÉPONDANT D'UNE DEUXIÈME NOUVELLE COULEUR APRÈS OUVERTURE À 1 SA» tout en ayant comme premier objectif de préciser les **fits en Majeure** et d'éviter les **contrats-pièges à Sans-Atout**.

En effet, lorsque la *deuxième couleur* annoncée par le répondant est une mineure, il devient possible de savoir s'il y a un danger pour jouer une manche à Sans-Atout (si l'ouvreur a un bon fit et une faiblesse dans les couleur non nommées).

Cette convention permet donc de déterminer des fits en mineure rentables — dans le sens qu'il vaut mieux réussir une contrat partiel en mineure que d'échouer un contrat de manche à Sans-Atout —. C'est déjà mieux que ce qui est généralement disponible. Mais le système d'enchères *BRIDGE STANDARD INTERNATIONAL* va encore beaucoup plus loin quant à discrimination des contrats en **mineure** après une Ouverture à Sans-Atout.

Il est possible pour le répondant d'envisager spécifiquement un contrat en mineure aussitôt qu'il y a présence des **deux prérequis** suivants :

**PRINCIPE 10.4.4:1    CONDITIONS ESSENTIELLES POUR LA RECHERCHE D'UN CONTRAT EN MINEURE**

**Après ouverture à 1 SA, le répondant qui désire évaluer l'éventualité d'un contrat en mineure dès sa première enchère doit obéir aux deux conditions suivantes:**

- **la possession d'un pointage de 10 HL ou plus,**
- **l'absence de possession d'une suite quatrième quelque peu valable dans une majeure.**

Si vous ne voulez pas que votre succès dépende des erreurs ou des déficiences des opposants, vous avez tout intérêt à apprendre comment exploiter le potentiel de l'Ouverture à 1 SA qui représente la meilleure ouverture pour rechercher systématiquement et efficacement des contrats en mineure.

Garder toujours à l'esprit le principe de base de compétition suivant : **Un contrat rentable est nécessairement un contrat difficile à découvrir, sinon c'est un contrat chanceux.**

En effet, si vous vous contentez des remporter les enchères quand cela est facile ou évident, vos tops ne peuvent provenir que de la chance de faire face à de faibles joueurs ou de joueurs ayant fait des erreurs!

Le système de réponse après l'ouverture à 1 SA possède une dynamique puissante mais passablement différente de l'Ouverture au niveau 1 à la couleur et des ses ouvertures satellites (*ouvertures faibles et fortes*). C'est pourquoi j'utilise la métaphore «*L'AUTRE VERSANT DE LA MONTAGNE*».

En fait, il faut voir l'Ouverture à 1 SA comme la pierre d'assise permettant de construire un système complexe d'enchères à la fois pour les couleurs majeures, pour le Sans-Atout ainsi que pour les couleurs mineures.

Et c'est ce qui est le plus important, ce système de réponse pour l'Ouverture à Sans-Atout s'harmonise merveilleusement avec l'ensemble des conventions des autres systèmes développées ou sélectionnées du système global d'enchères *BRIDGE STANDARD INTERNATIONAL*.

Voici donc la première des quatre conventions originales s'adressant **spécifiquement** aux COULEURS MINEURES après l'Ouverture à 1 SA.



#### 10.4.4.1 LA CONVENTION 2 PIQUES STAYMAN

Il s'agit d'une convention relativement connue au plan de ses exigences. Cependant il y a très peu d'informations disponibles quant à la manière d'y répondre.

Cette carence de système de réponse s'explique facilement par le fait que les exigences requises habituelles (*la possession de deux suites mineures au moins quatrièmes avec 10 points*) sont franchement trop générales pour permettre une recherche méthodique et efficace pour déterminer le contrat optimal dont l'éventail oscille entre la manche à Sans-Atout, les contrats en mineure pour éviter un contrat-piège Sans-Atout, les manches et les chelems en mineure et à Sans-Atout.

Afin d'augmenter le potentiel descriptif de cette convention, il est plus que nécessaire de mieux définir la nature exacte — les **exigences** — de cette enchère conventionnelle

Ce qui va suivre sera donc exclusif au système proposé tout en étant d'une **logique irréfutable**.

La déclaration conventionnelle **2 PIQUES** doit reposer sur deux exigences strictes (ce qui inclut implicitement les exigences de base (V. **Pr. 10.4.4:1**) qui vont cibler, d'une part une catégorie spécifique de mains. Et d'autre part, permettre une analyse systématique de ces tenant compte à la fois de la distribution des cartes ainsi que de la répartition du pointage.

#### PRINCIPE 10.4.4.1:1 LA CONVENTION 2 *PIQUES STAYMAN*

**Le répondant qui annonce 2 *PIQUES* après ouverture ou réouverture Sans-Atout suivie ou non de la réponse 2 *Trèfles Stayman*), affirme détenir pas moins de:**

- **9 cartes dans les deux couleurs MINEURES,**
- **10 points HL contenus dans les DEUX couleurs MINEURES.**

La conjonction **obligatoire** de ces deux exigences est nécessaire pour produire un effet synergique suffisamment puissant pour permettre d'élaborer un langage (lire: sous-système de réponse) à la fois performant et convivial.

Plus concrètement, l'enchère 2 *PIQUES STAYMAN* garantit chez le répondant la possession d'une main dont la nature qualitative (distribution des cartes) peut être de deux ordres. Soit sous la forme d'une main :

- **bicolore avec des Honneurs dans chacune des mineures ,**

ou

- **unicolore composé d'une suite mineure au moins sixième spécifiée.**

**Réciproquement**, ces deux types de distribution impliquent que la main du répondant a de fortes chances d'être carencée en points d'Honneur dans les deux Majeures.

Attention ! Sur le plan quantitatif, il est crucial d'être rigoureux. Ce n'est pas un total de 10 HL quelconques qui est requis !

**Le deuxième critère stipule clairement qu'il doit y avoir au moins 10 HL contenus dans l'ensemble des DEUX MINEURES.**

*10.4 Le Répondant a une main maximale*  
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Incidentement, il peut être acceptable de détenir 1 carte mineure de moins — soit un total de 8 dans les deux mineures — à condition que le pointage total dépasse de quelques bons points les 10 PH minimum prescrits pour les deux mineures.

Maintenant que les bases sont bien établies pour cette convention, vous allez pouvoir comprendre et tirer partie du sous-système de réponse élaboré dans le cadre du système global *BRIDGE STANDARD INTERNATIONAL*.

La déclaration *2 Piques Stayman* émane du répondant; c'est donc sur l'OUVREUR que repose le choix des 4 options disponibles pour continuer les communications.

Ces quatre *options* vont être des **enchères naturelles** mais elles correspondront tout de même à des descriptions très précises afin d'orienter rapidement le contrat; car il faut éviter de perdre une manche à Sans-Atout, sinon la rentabilité de la convention serait hypothéquée.

Pour rendre plus pédagogique l'apprentissage de ces 4 choix, j'ai structuré cette analyse en créant une analogie avec l'*annonce d'une deuxième nouvelle couleur après une demande de transfert* par le répondant.

Voici les 4 avenues s'offrant à l'ouvreur lorsque le répondant décrit une main débalancée dans les deux mineures **ou** dans une seule mineure sans que la nature exacte soit précisée à ce moment.

#### PRINCIPE 10.4.4.1:2 LES 4 CHOIX DE L'OUVREUR APRÈS 2 PIQUES STAYMAN

Lorsque le répondant a déclaré 2 *PIQUES* après une Ouverture ou une Réouverture à 1 SA, l'ouvreur décrit sa main de la manière suivante :

- |                              |   |   |
|------------------------------|---|---|
| 1) 3 TRÈFLES /<br>3 CARREAUX | ⇒ | pour affirmer un <b>SOUTIEN QUATRIÈME</b><br>dans une seule suite mineure;  |
| 2) 3 SA                      | ⇒ | pour affirmer <b>DEUX FAIBLES SOUTIENS</b> en<br>mineure et (par conséquent) des arrêts pour les<br>deux Majeures;  |
| 3) 2 SA                      | ⇒ | pour affirmer:<br>- <b>DEUX TRIPLETONS FORTS</b> en mineure,<br>- un intérêt pour le chelem,<br>- une distribution 5-2- <u>3</u> - <u>3</u> , donc un risque pour<br>le Sans-Atout; |
| 4) 3 COEURS/<br>3 PIQUES     | ⇒ | pour affirmer:<br>- un <b>SOUTIEN QUATRIÈME LES DEUX MINEURES</b> ,<br>- ainsi que l'arrêt de la majeure annoncée *   |

*\* si l'ouvreur n'arrête aucune majeure, il déclare alors son MEILLEUR SOUTIEN EN COULEUR MINEURE, donc le PREMIER CHOIX.*

P.S. : 1 Tripleton fort = 3 cartes avec au moins 1 GH et 1 pH.

Il est bon de remarquer que le *TROISIÈME CHOIX*, soit l'enchère *2 SA* serait impossible pour l'ouvreur sans la technique des transferts. Sans la convention *2 Piques Stayman* (qui est une technique de transfert), le répondant pourrait annoncer sa suite mineure seulement au **niveau 3**. L'économie d'espace qui découle d'un transfert même s'il elle semble minime permet de décupler la précision des communications non seulement de l'information supplémentaire mais permet — ce qui est de la plus haute importance — d'augmenter la précision de toutes les enchères adjacentes.

*10.4 Le Répondant a une main maximale*  
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ces quatre redéclarations de l'ouvreur forment un tout qui permet à ce dernier de définir en catégories spécifiques toutes les mains qu'il peut détenir.

Il s'ensuit que le répondant peut alors se concentrer sur son jeu dès sa deuxième enchère pour orienter le contrat toute en ayant devant lui suffisamment d'espace pour lui permettre de continuer au besoin le dialogue sans risquer que le niveau final du contrat devienne excessif.

\*\*\*

Regardons maintenant comment le RÉPONDANT peut décrire les différentes mains qu'il peut détenir lorsqu'il a annoncé la convention *2 Piques Stayman* afin de voir comment il est possible de découvrir un maximum de contrats rentables.

En effet, malgré le fait que le RÉPONDANT puisse posséder la très grande majorité de ses points dans en mineure, la répartition des couleurs peut être aussi bien balancée, semi-balancée, débalancée et très débalancée.

Une distribution balancée sera le plus souvent du type 3-2-~~4-4~~ respectivement avec, bien entendu, un pointage débalancée dans les deux couleurs mineures. Les distributions non balancées peuvent consister exclusivement en une longue mineure ou en deux couleurs de longueur variable.

Sur le plan QUANTITATIF, la réponse *2 Piques Stayman* affirme toujours un pointage combiné plancher de 26 HL et indéfini pour la limite supérieure. La gamme des niveaux de contrats possibles après cette convention s'étant donc de 3 SA au contrat partiel en mineure jusqu'au Grand chelem à Sans-Atout ou en mineure.

En conclusion, **les communications sont loin d'être terminées par le fait d'avoir utiliser une enchère conventionnelle**, au contraire! Il est même capital d'analyser rigoureusement les différentes redéclarations du RÉPONDANT en fonction de chacune des options disponibles pour l'ouvreur afin de déterminer le contrat qui procurera la meilleure marque, sinon à quoi bon utiliser une convention si c'est pour choisir systématiquement le même contrat qui sera choisi par la majorité.

**PRINCIPE 10.4.4.1:3 REDÉCLARATIONS DU RÉPONDANT APRÈS LE CHOIX DE L'OUVREUR SUR 2 PIQUES STAYMAN**

**Le répondant ayant annoncé 2 Piques Stayman redéclarera en fonction d'une des 4 options choisies par l'ouvreur.**

Voici les redéclarations du Répondant pour le *premier choix de l'Ouvreur après 2 Piques Stayman*.

**PRINCIPE 10.4.4.1:3.1 L'OUVREUR A ANNONCÉ UN SOUTIEN QUATRIÈME (PREMIER CHOIX)**

**1) LE RÉPONDANT DÉTIENT DEUX COULEURS MINEURES AU MOINS QUATRIÈME:**

**Il y a alors automatiquement un fit ce qui autorise le répondant à réévaluer sa main en Points de Puissance (PP). Sa redéclaration sera la suivante:**

⇒ **3 SA** ⇒ avec **10 à 12-13 HL/PP** (il ne faut absolument pas perdre son temps à déclarer un resoutien au niveau 4 car cela ne faut qu'augmenter le niveau des enchères sans ajouter d'information; il faut un intérêt au chelem pour gager en mineure lorsque le répondant détient deux suites mineures de 4-5 cartes);

*L'ouvreur va alors redéclarer PASSE avec des arrêts dans les 2 Majeures, sinon il invite à la manche en redéclarant l'atout (qui est celui du soutien donné) au niveau 4 avec moins de 17 PP; mais avec 18 PP et plus, il annonce au niveau 5.*

**Ex.:**

1 SA	2 Pi
<u>3 Ca</u>	3 SA
Passe	(si arrêts de 2 majeures et 16 à 18 HL)
4 Ca	(si pas l'arrêt des 2 majeures et 16 PP)
5 Ca	(si pas l'arrêt des 2 majeures et 18 PP)

**Ex.:**

1 SA	2 Pi
<u>3 Ca</u>	4 Ca (cela affirme une longue suite sixième et non deux suites mineures à 4-5 cartes)

Il va sans dire que le répondant n'a plus à redéclarer aussitôt qu'il a décrit sa main par la redéclaration "3 SA".

⇒ **4 SA ⇔ avec 13-14 HL/PP, c'est invitatif au chelem à SA ou en mineure;**

*L'ouvreur Passe avec des arrêts dans les 2 majeures et 16-17 HL. Avec 18 HL, il invite au chelem à Sans-Atout en déclarant 5 SA. Le répondant déclare au niveau 6 avec 14 HL+.*

*Sans arrêt dans les 2 majeures, l'ouvreur avec 16-17 HL/PP répète son meilleur soutien au niveau 5 pour déclarer la manche; mais avec 18 HL/PP il déclare le chelem au niveau 6.*

**Ex.:**

1 SA	2 Pi
3 Tr	4 SA

Passe (avec 16 HL et arrêts des majeures)  
5 SA (invite au le petit chelem à SA avec 17-18 HL et arrêts de 2 majeures)  
5 Trèfles (si les 2 majeures non arrêtées et 16 PP)

⇒ **5 SA ⇔ avec 15+ HL/PP, c'est une déclaration de chelem;**

**L'ouvreur doit gager le chelem, soit à Sans-Atout avec des ARRÊTS DANS LES 2 MAJEURES. Sinon l'ouvreur redéclare l'atout au niveau 6.**

**Ex.:**

1 SA	2 Pi
<u>3 Tr</u>	5 SA

6 SA (16 HL et arrêts des 2 majeures)  
6 Tr (16 HL et pas d'arrêts dans les 2 majeures)

**Ici, le répondant peut continuer les enchères car il n'a pas précisé la limite supérieure de son pointage.**

Mais, si le répondant est particulièrement intéressé (main débalancée) à jouer à l'atout dans la couleur du soutien annoncé par l'ouvreur, il ne doit pas inviter à Sans-Atout mais plutôt annoncé un SOUTIEN-CONTRÔLE (l'autre mineure), ce qui constitue le point suivant.

⇒ **4 TRÈFLES/4 CARREAUX** ⇔ avec **15 PP et plus**; c'est une **INVITATION AU CHELEM EN MODE CONTRÔLE**.

Ainsi, si l'ouvreur a soutenu à **3 Carreaux**, une redéclaration du répondant à **4 TRÈFLES** est un **CONTRÔLE DE NIVEAU 4** malgré l'absence de saut.

<b>Ex.:</b>	1 SA	<b>2 Pi</b>
	3 Tr	<b>4 Ca</b>

<b>Ex.:</b>	1 SA	<b>2 Pi</b>
	<u>3 Ca</u>	<b>4 Tr</b>

Voyons maintenant comment le répondant peut décrire l'autre distribution possible (**une seule et longue suite mineure**) face au premier choix de l'ouvreur sur 2 Piques Stayman. Pour cette distribution, il y a deux possibilités par rapport au soutien affirmé par le premier choix de l'ouvreur; soit qu'il y a **misfit** ou qu'il y a **fit**.

## 2) LE RÉPONDANT A UN MISFIT AVEC LE SOUTIEN ANNONCÉ PAR L'OUVREUR.

Le répondant a, de ce fait, nécessairement une couleur au moins sixième spécifiée dans l'autre mineure (celle non annoncée par l'ouvreur); sa redéclaration sera la suivante:

⇒ **3 CARREAUX\*** ⇔ si l'ouvreur a redéclaré **3 Trèfles** et que le répondant n'a pas d'arrêt dans une majeure ou désire vraiment jouer en mineure dans l'autre mineure; **3 CARREAUX** par le répondant devient l'atout parce que cela garantit une suite sixième ou mieux à Carreau et un misfit à Trèfle.

⇒ **3 COEURS/3 PIQUES\*** ⇔ si le répondant annonce une Majeure au niveau 3, il affirme une suite au moins sixième dans l'autre mineure et misfit dans la redéclaration en mineure au niveau 3 de l'ouvreur.

\* Ces enchères sont le prolongement logique de la recherche du Sans-Atout par les contrôles de niveau 3 (V. Tome 3), tout en affirmant indirectement qu'il y a fit assuré à 8 cartes pour la mineure non annoncée par l'Ouvreur. Aucune confusion n'est possible.



*10.4 Le Répondant a une main maximale*  
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Voici quelques exemples montrant que **2 Piques Stayman** est aussi efficace pour trouver des fits avec une mineure sixième qu'une mineure quatrième.

<b>Ex.:</b>	1 SA 3 Tr	<b>2 Pi</b> <b>3 Ca</b> ou <b>3 Co/3 Pi</b> ( <i>arrêt de la couleur et fit à Carreau</i> )
-------------	--------------	--

<b>Ex.:</b>	1 SA <u>3 Ca</u>	<b>2 Pi</b> <b>3 Co/3 Pi</b> ( <i>arrêt de la couleur et fit à Trèfle</i> ) <i>4 Tr ? (soutien contrôle pour chelem à Carreau)</i>
-------------	---------------------	--

***C'est donc le répondant qui déclare l'atout et non l'ouvreur car il y a nécessairement un fit 6-2.***

**L'ouvreur redéclare:**

⇒ **3 SA**      ⇔      avec un soutien seulement deuxième pour la mineure sixième du répondant et peu d'intérêt pour un chelem;

⇒ **RÉPÉTITION AU NIVEAU 4 DE LA MINEURE ayant été agréée**      ⇔      avec un **soutien valable et un intérêt pour la manche en mineure** (manche à 3 SA est risquée); **c'est seulement invitatif.** *Si l'ouvreur est intéressé au chelem, il doit annoncer un Contrôle de niveau 4 en majeure.*

**Le répondant peut continuer à surenchérir à Sans-Atout ou à l'atout selon les règles de recherche de chelem et le pointage qu'il possède.**

<b>Ex.:</b>	1 SA 3 <u>Tr</u> 3 SA, 4 Ca,	<b>2 Pi</b> <b>3 Ca</b> Passe, 5 Ca ou recherche de chelem
-------------	------------------------------------	--

<b>Ex.:</b>	1 SA <u>3 Ca</u> 3 SA, 4 Tr	<b>2 Pi</b> <b>3 Co/3 Pi</b> Passe, 5 Tr ou recherche de chelem.
-------------	-----------------------------------	--

\*\*\*

Lorsque le soutien affirmé par le premier choix de l'ouvreur sur **2 Piques Stayman** tombe pile sur l'unique et longue suite mineure du répondant ce qui procure alors un fit généralement **6-4**.

### 3) LE RÉPONDANT DÉTIENT UNE SUITE SIXIÈME:

**Il y a alors automatiquement un seul fit (6-4) ce qui amène une déclaration immédiate** (*étant donné que la distribution est fortement débalancée chez le répondant*) **dans cet atout selon le pointage combiné plancher du répondant:**

⇒ **RESOUTIEN À 4 TRÈFLES OU À 4 CARREAUX** ⇔ **avec 10-12 PP, c'est invitatif à la manche seulement; l'ouvreur gagera la manche avec 18 PP.**

<b>Ex.:</b>	1 SA	<b>2 Pi</b>
	3 Tr	<b>4 Tr</b>
	Passé ou 5 Tr	Passé (toujours)

<b>Ex.:</b>	1 SA	<b>2 Pi</b>
	<u>3 Ca</u>	<b>4 Ca</b>
	Passé ou 5 Ca	Passé (toujours)

⇒ **INVITATION AU CHELEM** ⇔ **avec 13 PP ou plus,**

<b>Ex.:</b>	1 SA	<b>2 Pi</b>
	<u>3 Tr</u>	<b>5 Tr</b> (invitation Standard)
	Passé ou 6 Tr	

<b>Ex.:</b>	1 SA	<b>2 Pi</b>
	<u>3 Ca</u>	<b>4 Tr</b> (invitation en mode Contrôle) <b>ou</b>
		<b>4 Co/4 Pi</b> (invitation en mode Contrôle)

Vous venez de voir la redéclaration du RÉPONDANT face au PREMIER CHOIX de l'Ouvreur après la réponse **2 Piques Stayman**. Plus vous allez continuer, plus ce sera facile car cette enchère est la plus compliquée mais c'est elle qui confirme et fait voir que le système fonctionne.

*10.4 Le Répondant a une main maximale*  
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

En résumé, ce sous-principe démontre admirablement comment la précision au niveau des **exigences pour une convention** peut décupler son pouvoir descriptif.

Pour s'en souvenir facilement, il faut se rappeler qu'une déclaration de *MISFIT* du répondant sur le premier choix de l'Ouvreur après **2 Piques Stayman** (par l'annonce du **Carreau** pour le Trèfle ou d'un contrôle de niveau 3 en Majeure) affirme de façon absolue une suite au moins **sixième spécifiée** et au moins un total de **10 HL** dans les deux mineures.

\*\*\*

Cette première suite d'enchères après la réponse *2 Piques Stayman* permet déjà de constater que l'ouverture à **1 SA** associée à un langage global permet de pallier sans compromis à la restriction d'espace qui est inhérente à cette Ouverture aussi bien pour les contrats en mineure que pour les contrats en majeure ou à Sans-Atout. Et, il existe encore 3 autres conventions harmonieuses qui ont aussi le même potentiel dans ce domaine considéré généralement comme accessoire pour cette ouverture.

Mais avant de voir ces autres conventions, il faut d'abord terminer l'apprentissage des communications pour les trois autres choix disponibles pour l'Ouvreur qui décrit son jeu après la réponse *2 Piques Stayman*.

\*\*\*

## **Le deuxième choix de l'Ouvreur**

Lorsque l'ouvreur ne détient pas de véritable soutien pour aucune des deux majeures, son enchère à la fois simple et explicite. Il déclare alors tout simplement la manche à **3 SA**.

Il revient alors au répondant d'orienter la nature et le niveau du contrat selon la valeur qualitative et quantitative de sa main.

**PR. 10.4.4.1:3.2 3 SA POUR AFFIRMER 2 FAIBLES SOUTIENS EN MINEURE  
(DEUXIÈME CHOIX DE L'OUVREUR)**

**1) LE RÉPONDANT DÉTIENT DEUX COULEURS MINEURES AU MOINS QUATRIÈME.**

**Le répondant déclare à Sans-Atout selon son pointage:**

- ⇒ **Passe**            ⇒        **avec 10-14 HL;**
- ⇒ **4 SA**            ⇒        **avec 15-16 HL, ce qui invite quantitativement  
au chelem à Sans-Atout;**
- ⇒ **6 SA**            ⇒        **avec 17-18 HL, ce qui déclare le chelem;**
- ⇒ **5 SA**            ⇒        **avec 19-20 HL, ce qui invite quantitativement  
au Grand chelem à Sans-Atout;**
- ⇒ **7 SA**            ⇒        **avec 21 HL et +, ce qui déclare le Grand chelem;**

**2) LE RÉPONDANT DÉTIENT UNE LONGUE SUITE MINEURE:**

- ⇒ **4 TRÈFLES**    ⇒        **suite spécifiée au moins sixième à Trèfle avec 15 PP+,  
ce qui invite au chelem à Trèfle et garantit *de facto* un  
CONTRÔLE DE NIVEAU 4 à Carreau.**
- ⇒ **4 CARREAUX** ⇒        **suite spécifiée au moins sixième à Carreau avec 15 PP+,  
ce qui invite au chelem à Carreau et garantit *de facto* un  
CONTRÔLE DE NIVEAU 4 à Trèfle (*sinon le répondant choisit une  
autre convention*).**

L'ouvreur continue le plus souvent la recherche du chelem dans la mineure par les Contrôles de niveau 4. S'il détient un banal doubleton en soutien et l'As de l'autre mineure, il gage **4 SA naturel** (P.S: *4 SA Blackwood ne peut être demandé sur un fit en mineure réel ou par défaut au niveau 4*) ce qui permet alors au répondant de questionner pour une éventuelle transformation pour le Sans-Atout.

*10.4 Le Répondant a une main maximale*  
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Le DEUXIÈME CHOIX de l'ouvreur affirme *de facto* la présence d'**arrêts pour les deux majeures** (car il y a 15 PH à placer principalement dans ces deux couleurs). Le répondant se doit donc de considérer sérieusement l'option d'un contrat à Sans-Atout, qui sont les contrats les mieux rémunérés, avant de continuer tête baissée à décrire une éventuelle main distributive.

Bien entendu, le répondant qui ne reçoit pas officiellement de soutien en mineure de la part de l'ouvreur peut quand même opter pour un contrat à l'atout un soutien d'uniquement deux cartes est suffisant pour un très bon fit. Ainsi, il peut demeurer préférable de jouer un contrat en couleur mineure surtout s'il est possible d'obtenir un plus grand nombre de levées.

Par exemple, la réussite d'un contrat de 5 SA n/v donne 460 points (et 490 points quand il y a une levée supplémentaire), tandis qu'un contrat gagé à 6 Trèfles procure 920 points. Il est donc très important de ne pas écarter systématiquement, ou de gager uniquement en dernier recours, les contrats en mineure.

\*\*\*

### **Le troisième choix de l'Ouvreur**

Il consiste en la redéclaration **2 SA** après *2 Piques Stayman*. Ce qui garantit deux très bons soutiens troisièmes au répondant détenant lui-même

- deux suites quatrièmes en mineure de qualité, ou
- une puissante suite dans une seule mineure (généralement avec courte en majeure et Honneurs dans l'autre mineure).

Ce type de soutien de la part de l'ouvreur est courant et oblige encore et sinon davantage le répondant à faire connaître précisément dans quelle couleur — y compris le Sans-Atout — sera jouée le contrat.

Deux tripletons valables en soutien de la part de l'ouvreur est significativement différent de la situation où l'ouvreur annonce un soutien spécifique dans une mineure donnée (PREMIER CHOIX). Par contre, la suite des enchères est assez simple, soit il y a fit, soit il y a misfit.

Ainsi, face au *troisième choix de l'ouvreur*, le répondant doit trouver un moyen d'énoncer son type de suite sans gaspiller d'espace. Il ne peut alors être question de penser d'utiliser le concept de misfit comme dans la **Principe 10.4.4.1:3.1** pour affirmer une longue suite sixième.

Voici comment le répondant peut continuer efficacement les enchères en tenant compte des différentes éventualités de mains qu'il peut détenir.

### **PRINCIPE 10.4.4.1:3.3 2 SA POUR SIGNIFIER DEUX TRIPLETONS VALABLES (TROISIÈME CHOIX)**

#### **1) LE RÉPONDANT DÉTIENT DEUX SUITES MINEURES QUATRIÈMES OU L'ÉQUIVALENT**

**Le répondant doit à la fois évaluer la pertinence de jouer à Sans-Atout si les fits en mineures sont seulement à 7 ou 8 cartes et le niveau de contrat (manche vs chelem). Ses descriptions sont alors les suivantes:**

- ⇒ **3 COEURS**      ⇔      **Le Cœur est arrêté, c'est un *contrôle de niveau 3* pour rechercher un contrat à Sans-Atout (et il y a fit à 7-8 c. en mineure).**
- ⇒ **3 PIQUES**      ⇔      **Le Pique est arrêté, c'est aussi une recherche pour jouer un contrat à Sans-Atout (et il y a fit à 7-8 c. en mineure).**

► **L'ouvreur redéclara:**

- 3 SA avec l'arrêt dans l'autre majeure, sinon
- son meilleur soutien en mineure au niveau 4.

- **Le répondant peut alors décider du niveau du contrat selon son pointage.**

**C'EST DONC L'OUVREUR QUI DÉCIDE DE LA NATURE DU CONTRAT.**

## 2) LE RÉPONDANT DÉTIENT UNE LONGUE SUITE AU MOINS CINQUIÈME SPÉCIFIÉE

Le répondant précise ainsi la nature de la suite et son pointage:

- ⇒ **3 TRÈFLES** ⇔ **10 à 12-13 PP et bonne suite à Trèfle;**
- ⇒ **3 CARREAUX** ⇔ **10 à 12-13 PP et bonne suite à Carreau;**
- ▶ **L'ouvreur redéclarera un soutien en MINEURE au niveau 4 en l'absence d'arrêt à Coeur et à Pique (ou au niveau 5 si 17-18HL/PP); les enchères sont alors généralement terminées.**
- ▶ **L'ouvreur redéclarera un arrêt (3 Coeurs/3 Piques) dans une majeure pour évaluer la pertinence d'une manche à Sans-Atout (ou 3 SA si les 2 majeures sont arrêtées);**
  - ▶▶ **Le répondant mettra 3 SA avec l'arrêt de l'autre majeure; sinon il répètera la mineure au niveau 4 ce qui conclura le contrat.**
- ⇒ **4 TRÈFLES** ⇔ **13-14 PP et +, et intérêt pour le chelem à Trèfle**  
*(c'est forcing comme il se doit naturellement);*
- ⇒ **4 CARREAUX** ⇔ **13-14 PP et + et intérêt pour le chelem à Carreau**  
*(c'est forcing comme il se doit naturellement);*
- ▶ **L'ouvreur invitera au chelem en déclarant un Contrôle de niveau 4.**
  - ▶▶ **Le répondant décidera de l'issue du contrat tant au plan quantitatif que qualitatif.**

Comme vous pouvez le constater, le niveau de réponse du *troisième choix* dégage beaucoup d'espace rendant ainsi possible d'analyser efficacement les différentes avenues en dialoguant de façon naturelle au niveau 3 tout en s'harmonisant avec la technique de recherche de chelem.

## **Le quatrième choix de l'Ouvreur**

Ce choix survient quand **L'OUVREUR DÉTIENT DEUX SOUTIENS QUATRIÈME EN MINEURE**. Cette information exprime clairement un risque pour jouer à Sans-Atout; par conséquent, ceci doit être décrit spécifiquement pour optimiser l'espace et éviter de jouer dans un mauvais fit dans le cas où le répondant détiendrait deux suites mineures de longueur différente ou de force variable.

Pour décrire simplement et clairement ce QUATRIÈME CHOIX, l'ouvreur doit annoncer directement un **CONTRÔLE DE NIVEAU 3 EN MAJEURE** (*qui se doit d'être réellement arrêtée*); il n'y a donc pas de règle spéciale, c'est la même logique qui s'applique.

L'annonce d'un CONTRÔLE DE NIVEAU 3 EN MAJEURE va devenir, dans le contexte de la réponse 2 *Piques Stayman*, l'enchère idéale pour orienter les enchères dans la bonne direction tout en procurant l'espace nécessaire pour mener à bien la découverte du contrat optimal.

Bien entendu, si l'ouvreur ne peut arrêter aucune des deux majeures parce que ses Honneurs sont très concentrés dans les mineures, ce dernier doit alors utiliser le PREMIER CHOIX étant donné qu'il faut décidément orienter le contrat vers une mineure.



**PR. 10.4.4.1:3.4 RÉPONDRE AU CONTRÔLE DE NIVEAU 3 EN MAJEURE  
DE L'OUVREUR AYANT DEUX SOUTIENS QUATRIÈMES  
(QUATRIÈME CHOIX de l'OUVREUR )**

**Le répondant annonce Sans-Atout en fonction de son pointage lorsqu'il y a  
L'AUTRE MAJEURE EST ARRÊTÉE:**

- ⇒ **3 SA**            ⇔    **10 à 14 HL/PP et arrêt de l'autre majeure;**
- ⇒ **4 SA**            ⇔    **15-16 HL/PP et arrêt de l'autre majeure;**
- ⇒ **6 SA**            ⇔    **17-18 HL/PP et arrêt de l'autre majeure;**
- ⇒ **5 SA**            ⇔    **19-20 HL/PP et arrêt de l'autre majeure;**
- ⇒ **7SA**            ⇔    **21+ HL/PP et arrêt de l'autre majeure;**

**En L'ABSENCE D'ARRÊT DANS L'AUTRE MAJEURE, le répondant annonce:**

- ⇒ **4 TRÈFLES / 4 CARREAUX**    ⇔    **10 à 11 PP ce qui est invitatif à la manche;**
- ⇒ **5 TRÈFLES / 5 CARREAUX**    ⇔    **12 PP ce qui est déclare strictement la manche;**
- ⇒ **4 COEURS / 4 PIQUES**    ⇔    **13+ PP ce qui constitue un *CONTRÔLE DE NIVEAU 4*  
qui invite officiellement au CHELEM en mode Contrôle  
dans la mineure qui sera annoncée plus tard par le  
répondant.**

Ces 4 choix de l'Ouvreur face à 2 *Piques Stayman* et le système de réponse associé démontrent qu'il faut cesser de penser qu'il y a moins d'espace pour communiquer lorsque l'on désire exécuter une recherche de chelem pour les contrats en mineure. Et que ce dialogue peut être fait sans causer de préjudice aux contrats en majeure ou à Sans-Atout.

*10.4 Le Répondant a une main maximale*  
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Et, il existe encore **3 autres conventions** qui ont potentiel du calibre à 2 *Piques Stayman* dans le cadre de l'ouverture à 1 SA; le tout demeurant en harmonisation complète avec tout ce qui est enseigné. Voici la première de ces trois conventions permettent la recherche de chelems spécifiquement pour les couleurs mineures

#### **10.4.4.2 LE TRANSFERT EN MINEURE FORTE**

##### **INTRODUCTION**

Cette convention est tout à fait exclusive au système *BRIDGE STANDARD INTERNATIONAL*. Cette deuxième convention s'occupant explicitement des mineures s'adresse exclusivement à la RECHERCHE DE CHELEM en mineure.

Cette convention semble avoir une portée limitée, sauf que son incidence est assez très élevée et qu'elle est d'une très grande importance au plan technique. C'est grâce à cette convention qu'il devient possible d'élaborer un système d'enchères bien structuré pour l'ensemble des communications consécutives à l'ouverture à 1 SA. Elle correspond en quelque sorte au ***chaînon manquant*** !

Cette convention originale permet littéralement de compléter parfaitement le puzzle des enchères après 1 SA. Il devient alors possible d'atteindre l'harmonisation entre toutes les règles et conventions utilisées quelque soit le type d'ouverture.

On peut dire que le ***TRANSFERT EN MINEURE FORTE*** englobe le domaine adjacent à celui occupé par la déclaration *2 PIQUES STAYMAN*.

Il n'y aura donc pas de chevauchement des *territoires* et, le plus important, cette règle fait bien ce qu'elle doit faire, soit s'occuper très efficacement de son propre terrain. Il faut à tout prix éviter les conventions qui couvrent plus de situations d'enchères qu'elles ne peuvent suffisamment analyser, ce qui réduit d'autant les chances de conclure des contrats procurant une marque supérieure par rapport à ce qui est généralement obtenu avec le langage de base.

## LA CONVENTION «**TRANSFERT EN MINEURE FORTE**»

Il faut garder à l'esprit que la convention **2 Piques Stayman** couvre les deux couleurs mineures en fonction de deux paramètres. Au plan du pointage, cette convention décrit obligatoirement un minimum de **10 HL** et, au plan qualitatif, elle garantit **9** cartes et des **Honneurs** dans les deux mineures selon deux types de distributions possibles, soit au moins 4 cartes pour chaque mineure, ou soit une suite mineure au moins sixième avec 2 GH.

Il découle donc de ces exigences que la convention **2 Piques Stayman** est inappropriée pour décrire par exemple une *longue suite dans une mineure associée à un doubleton faible dans l'autre mineure* malgré un pointage suffisant pour jouer au niveau 4 à la couleur ou à 3 SA

La déclaration *TRANSFERT EN MINEURE FORTE* répond au plus au point aux deux conditions justifiant à la création d'une enchère réservée pour établir une convention. D'abord, elle procure un important dégagement d'espace, d'où amélioration de la précision des communications. Puis elle ne cause aucun impact négatif, tels que: obstruction, confusion, du fait de réserver des enchères grâce à l'emploi du **SYSTÈME DE TRANSFERT** et des règles et conventions qui lui sont associées.

Ainsi donc, la *déclaration naturelle* qui sera convertie en convention et qui répond le mieux à ces deux exigences sera le duo d'enchères: **3 COEURS** et **3 PIQUES**.

Il est évidemment très logique d'utiliser artificiellement ces deux enchères car on peut facilement décrire leurs mains naturelles en employant la CONVENTION 10.4.1:3, soit l'annonce d'une *deuxième nouvelle couleur après un transfert pour une majeure cinquième*. On évite ainsi une duplication ou chevauchement des descriptions naturelles tout en profitant de la très grande efficacité du système de recherche de chelem *BRIDGE STANDARD INTERNATIONAL*

Une convention étant par définition une *enchère réservée*, il faut d'abord établir clairement le contexte d'enchères qui en permet l'identification.

**PR. 10.4.4.2:1 CONTEXTE DU TRANSFERT POUR UNE MINEURE FORTE.**

**Il y a contexte de TRANSFERT EN MINEURE FORTE lorsque:**

- **le partenaire a annoncé soit une Ouverture à 1 SA ou une Réouverture à 1 SA.**
- **le répondant déclare à sa première enchère ou après 2 Trèfles Stayman l'enchère 3 COEURS ou 3 PIQUES avec une évidence de saut par rapport à l'enchère adverse, et non avec l'ouvreur.**

Il peut donc y avoir des enchères adverses mais cela en doit pas empêcher de voir un saut d'enchères, sinon la signification est simplement naturelle. Quelques exemples typiques.

	1	2	3	4
a)	1 SA		3 Co ou 3 Pi	
a')	1 Co	1 SA	2 Ca	3 Co ou 3 Pi
b)	1 SA 2 Co		2 Tr <sup>Stayman</sup> 3 PI (2 Piques serait 2 Pi Stayman)	
b)	1 SA 2 Pi		2 Tr <sup>Stayman</sup> 3 CO ou 3 Pi	
c)	1 SA 2 Ca		2 Tr <sup>Stayman</sup> 3 CO ou 3 PI (2 Piques serait 2 Pi Stayman)	

Voyons plus précisément de quoi il en retourne lorsque le répondant utilise cette convention pour révéler un intérêt pour jouer un contrat en mineure à un niveau élevé.

Tout d'abord, il faut garder à l'esprit que le **transfert n'est pas obligatoire** ou automatique pour l'OUVREUR. Ce dernier doit répondre à ce transfert de façon pertinente étant donné que le niveau des enchères est relativement élevé et que le but visé est de trouver un chelem tout en conservant l'opportunité de limiter le contrat au niveau de la manche.

*10.4 Le Répondant a une main maximale*  
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

L'ouvreur doit alors réfléchir à ce que le répondant affirme par cette déclaration (*ce qui est différent lors d'une demande transfert pour une majeure cinquième*).

Il importe donc de connaître et de respecter les exigences de cette convention comme toute convention d'ailleurs. Ses exigences peuvent sembler trop spécifiques mais ce n'est pas le cas parce que c'est la réciproque logique, le *chainon manquant*.

**PR. 10.4.4.2:2 EXIGENCES DU TRANSFERT POUR UNE MINEURE FORTE**

**Le répondant qui demande un *TRANSFERT EN MINEURE FORTE*, affirme détenir les éléments suivants:**

- **une suite au moins cinquième spécifiée en MINEURE qui est annoncée par la déclaration conventionnelle:**
  - ▶ **3 COEURS**            ⇔            **pour le CARREAU;**
  - ▶ **3 PIQUES**            ⇔            **pour le TRÈFLE;**
  
- **un pointage minimum de:**
  - ▶ **12 HL**            ⇔            **avec une suite cinquième spécifiée ou équivalente;**
  - ▶ **13 PP**            ⇔            **avec une couleur spécifiée sixième ou plus,**
  
- **aucun PH et plusieurs cartes perdantes dans l'autre mineure,**
  
- **l'arrêt dans une majeure et pas plus de 2 cartes dans l'autre majeure**

Une première chose à remarquer est que cette convention n'a pas de limite supérieure de pointage comme les 3 autres conventions d'ailleurs.

Les exigences particulières de cette déclaration ne sont pas le fruit du hasard; elles visent la couverture d'un grand nombre de mains ayant des distributions variées en les unissant autour d'une base commune.

*10.4 Le Répondant a une main maximale*  
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ainsi, l'ensemble des mains couvertes par cette convention auront la caractéristique suivante en commun. Soit PLUSIEURS CARTES PERDANTES DANS LA MINEURE NON ANNONCÉE, ce qui implique *de facto* qu'une main contenant une longue mineure et un fort pointage ne peut que posséder aussi des valeurs dans une majeure.

Ces exigences cautionnent grosso modo trois profils différents de distribution selon qu'il s'agisse d'une couleur se limitant à cinq cartes avec 2 GH, ou une couleur cinquième équivalente (6 cartes avec 1 GH et 1 pH), ou encore d'une longue suite spécifiée sixième ou plus.

Dans le premier profil, la distribution\* correspond généralement à une répartition des cartes plutôt équilibrée à cause de la suite cinquième; soit du type : **3-2-5-3**; **3-3-5-2**; **2-2-5-4**; **3-1-5-4** et plus rarement **4-0-5-4** et **5-0-5-3**.

\* Les deux premiers chiffres représentent les Majeures et les deux derniers ciblent les mineures.

Le deuxième profil couvre les mains dans lesquelles il y a une mineure contenant un minimum de 6 cartes associées à des cartes perdantes dans l'autre mineure. Comme il y a des bons points dans une majeure, il n'est pas recommandé d'utiliser la convention

*2 Piques Stayman* qui affirme que la plupart des points d'Honneurs se retrouvent pas dans les deux mineures. Il est plus précis de décrire ce type de main — à condition qu'il y ait 12 HL — en employant la convention *Transfert en mineure forte*. Ce type de mains donne une distribution ressemblant à : **3-2-6-2**, **3-1-6-3**, **4-0-6-3**.

Et dans une troisième groupe de cas, il arrive finalement que la mineure soit une très solide et longue couleur mais qu'il ne soit pas indiqué de la décrire par la convention *2 Piques Stayman* ou par l'une des deux autres conventions à venir.

Encore une fois, ces mains-là sont récupérées par le *transfert en mineure forte*. La distribution de telles mains est évidemment très déséquilibrée mais il continue d'y avoir une distribution du pointage concentré dans une majeure et dans la mineure déclarée par la demande de transfert. Ces mains ressemblent à ceci : **3-1-7-2**, **3-0-7-3**, **3-0-8-2**, **4-1-7-1**.

*10.4 Le Répondant a une main maximale*  
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Cette convention a l'avantage de préciser toute de suite la **couleur** et la **puissance** de la suite exacte tout en avertissant d'une répartition de pointage bicolore dans une **MAJEURE et dans une MINEURE**. Ainsi, grâce à un ensemble de données à la fois nombreuses et détaillées, cette convention permet à coup sûr d'orienter les contrats dans la bonne direction ce qui inclut aussi la décision de jouer à Sans-Atout.

Par voie de conséquence, suite à la qualité de la description, **la réponse à cette convention va être grandement simplifiée**. Cela fait contraste avec la convention *2 Piques Stayman* dont la déclaration est moins circonscrite et oblige l'usage d'une logique plus raffinée.

Le système de réponse mérite une attention certaine afin de pouvoir exploiter le judicieux potentiel de jeu contenu dans les mains pouvant être décrites par cette convention.

Il ne faut pas oublier que l'ouvreur n'est pas limité, ou obligé, de retourner banalement la parole au répondant même si le niveau du transfert est élevé et qu'il y a la certitude chez l'équipe d'un potentiel au moins forcing, soit un pointage combiné plancher de 28 points (*il ne faut pas oublier : «Plus l'on sait qu'il y a un fort pointage combiné, plus il faut utiliser judicieusement l'espace pour réussir à trouver un contrat pouvant procurer une marque supérieure à la moyenne»*). Ce qui est tout à fait différent quand il y a demande de transfert en majeure cinquième; l'ouvreur doit retourner rapidement la parole à l'auteur du transfert afin de lui donner un maximum d'espace pour évaluer un plus large éventail de mains vu qu'au départ les exigences sont moins strictes pour utiliser cette règle.

L'ouvreur doit donc répondre au *TRANSFERT EN MINEURE FORTE* d'une manière **progressive** afin de décrire son soutien.

#### **A) L'OUVREUR A SEULEMENT UN DOUBLETON EN SOUTIEN POUR LA MINEURE FORTE**

C'est le premier degré pour la redéclaration de l'ouvreur. Cette enchère décrit clairement la distribution de l'ouvreur mais non le pointage précisément et ne donne aucune information sur l'autre mineure. La résolution de cette enchère est intermédiaire à élevée. C'est donc au répondant de décider du contrat. À noter que 4 Trèfles Gerber n'est pas en vigueur.

**PR. 10.4.4.2:3.1 L'OUVREUR A UN DOUBLETION EN SOUTIEN POUR LA MINEURE FORTE**

Après l'enchère conventionnelle **3 COEURS** ou **3 PIQUES**, l'OUVREUR qui possède seulement un doubleton en soutien à la mineure forte proposée par le répondant, doit redéclarer:

⇒ **3 SA**                    ⇔                    avec un doubleton en soutien en mineure.

*Le répondant redéclarera, au deuxième tour, en fonction de la longueur de sa suite mineure:*

- ▶ Avec une suite strictement *CINQUIÈME SPÉCIFIÉE*, le répondant redéclare à Sans-Atout selon son pointage. Ainsi, il annonce:

- Passe                    ⇔                    avec 12-14 HL;
- 4 SA                    ⇔                    avec 15-16-HL;
- 6 SA                    ⇔                    avec 17-18-HL;
- 5 SA                    ⇔                    avec 19-20-HL;
- 7 SA                    ⇔                    avec 21 HL+ ;

⇒ Avec une suite *CINQUIÈME ÉQUIVALENTE* (6 cartes avec 1 GH et 1 pH), le répondant déclare naturellement sa MINEURE AU NIVEAU 4 ce qui invite l'ouvreur seulement à la manche en mineure (avec 18 PP, l'O. déclare au niveau 5).

⇒ Avec une suite au moins *SIXIÈME SPÉCIFIÉE* et 15 PP+, le répondant invite au chelem en annonçant un **CONTRÔLE DE NIVEAU 4**; **l'atout est agréé sans avoir besoin d'être redéclaré** car la convention est précise sur ce point.

Après l'annonce par l'ouvreur de **2 cartes** en soutien suite à l'annonce d'une mineure forte par l'enchère artificielle **3 COEURS** ou **3 PIQUES**, les trois catégories de redéclarations du répondant n'offre aucune difficulté pour la suite des communications.



**Ex. : L'ouvreur a un doubleton en soutien**

	1	2	3	4
a)	1 SA 3 SA	Passe Passe	3 Co 4 SA ( <i>Invitation Quantitative au chelem à SA</i> )	Passe
b)	1 SA 3 SA	Passe Passe	3 Pi 4 Tr ( <i>Invitation à la manche à Trèfle</i> )	Passe
c)	1 SA 3 SA	Passe Passe	3 Pi 4 Ca ( <i>Invitation au chelem à Trèfle en mode Contrôle</i> )	Passe
d)	1 SA 3 SA	Passe Passe	3 Co 4 Tr ( <i>Invitation au chelem à Carreau en mode Contrôle</i> )	Passe

\*\*\*

**B) L'OUVREUR A UN SOUTIEN TROISIÈME ET PAS D'ARRÊT DANS LA MINEURE NON ANNONCÉE**

Comme il y a plus 3 possibilités sur 4 pour l'ouvreur de posséder soutien suffisant pour un fit 5-3, c'est-à-dire d'au moins 3 cartes, il importe de donner une description relativement précise de ce type de soutien.

Ainsi, avec un soutien suffisant pour *la mineure forte* demandée, l'Ouvreur doit faire un clivage de son analyse en fonction de la capacité de sa main à ***couvrir les perdantes dans l'autre mineure***. En cas deux levées perdantes probables pour l'équipe dans la *mineure non annoncée*, il est clair que les chances de chelem deviennent très faibles et qu'il y a un risque élevé de jouer la manche à Sans-Atout malgré le fort pointage combiné détenu.

Il s'ensuit que l'ouvreur doit faire une enchère à résolution élevée (*contenant plein* en ce qui le concerne). L'ouvreur accepte alors, le transfert en annonçant la mineure demandée au niveau 4.

Ainsi le Principe qui suit :

**PR. 10.4.4.2:3.2 ABSENCE D'ARRÊT DANS LA MINEURE NON ANNONCÉE ET  
ACCEPTATION AU NIVEAU 4 DU TRANSFERT POUR LA  
MINEURE FORTE**

**L'OUVREUR qui accepte au niveau 4 le TRANSFERT POUR UNE MINEURE FORTE  
affirme détenir un soutien au moins TROISIÈME mais, aussi, l'ABSENCE DE VALEUR  
SUFFISANTE DANS L'AUTRE MINEURE. Ainsi, l'ouvreur annoncera:**

⇒ **4 CARREAUX sur l'enchère 3 COEURS**      ⇒ **c'est l'acceptation du transfert  
pour la mineure à CARREAU.**

⇒ **4 TRÈFLES sur l'enchère 3 PIQUES**      ⇒ **c'est l'acceptation du transfert  
pour la mineure à TRÈFLE.**

► **Suite à une acceptation du transfert, le RÉPONDANT réévalue alors sa main  
et choisit entre trois options:**

- **Passe**      ⇒ **si le pointage est limite (12-13 PP) et qu'il y a deux ou  
trois cartes perdantes dans l'autre couleur mineure;**
- **MANCHE AU NIVEAU 5**      ⇒ **si le pointage est limite (13-14 PP) et  
qu'il y a 1 à 2 cartes perdantes dans  
l'autre couleur mineure;**
- **INVITATION AU CHELEM EN MODE CONTRÔLE**      ⇒ **avec 15 PP+.**

<b>Ex. :</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>a)</b>	1 SA	Passe	3 Co	Passe
	<b>4 Ca</b>	Passe	<b>Passe</b>	...
			<b>5 Ca</b>	
			<b>4 Co/4 Pi</b> (Inv. chelem en mode Cont. à Ca)	
<b>b)</b>	1 SA	Passe	3 Pi	Passe
	<b>4 Tr</b>	Passe	<b>Passe</b>	...
			<b>5 Tr</b>	
			<b>4 Ca/4 Co/4 Pi</b> (Inv. chelem en mode Cont. à Tr)	

\*\*\*

### C) L'OUVREUR A UN SOUTIEN TROISIÈME ET DES ARRÊTS DANS LA MINEURE NON ANNONCÉE

Dans l'autre éventualité où l'ouvreur détient un soutien troisième pour la mineure demandée ainsi que de **bonnes valeurs dans l'autre mineure**, le transfert sera évidemment accepté avec plus d'emphase tout en continuant de se situer **au niveau 4**.

Cela est possible grâce aux CONTRÔLES DE NIVEAU 4 ; c'est l'**invitation au chelem à l'atout en mode Contrôle**. Donc, encore là, toujours la même logique dans les communications; *plus on monte vers le "sommet", plus les voies se fusionnent*.

#### PRINCIPE 10.4.4.2:3.3 SOUTIEN TROISIÈME ET ARRÊTS INVITANT AU CHELEM

**L'ouvreur qui accepte une demande de *Transfert en mineure forte* en déclarant AU NIVEAU 4 dans une des trois autres, déclare alors un CONTRÔLE DE NIVEAU 4, ce qui INVITE AU CHELEM dans l'atout demandé implicitement par le Répondant lors de sa demande de Transfert.**

Ainsi, l'ouvreur qui redéclare:

- ⇒ **4 Ca/4 Co/4 Pi sur l'enchère 3 PIQUES** ⇔ **affirme un bon soutien troisième à Trèfle qui est l'atout agréé par défaut et la présence d'un As ou un Roi, à Carreau, Coeur ou Pique selon le Contrôle.**
- ⇒ **4 Tr/4 C0/4 Pi sur l'enchère 3 COEURS** ⇔ **ce qui affirme un bon soutien troisième à Carreau qui est l'atout agréé par défaut et la présence d'un As ou un Roi à Trèfle, Coeur ou Pique selon le Contrôle.**

**Ex. : Soutien troisième et arrêts : acceptation du transfert en invitant au chelem**

	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
a)	1 SA	Passe	3 Co	Passe
	<b>4 Tr</b> (Contrôle de niveau 4)		<b>4 Co</b> (2ième C. et le Ca. est l'atout)	
	4 SA (Blackwood)		5 Co (2 As)	
	6 Tr (Joséphine) Passe		7 Ca (il y a 3 GH au total)	

*10.4 Le Répondant a une main maximale*  
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>b)</b>	1 SA	Passe	3 Pi	Passe
	<b>4 Ca</b> (Contrôle de niveau 4)		4 Pi (2ième C. et le Co. n'est pas arrêté)	
	4 SA (Blackwood)		5 Co (2 As)	
	6 Tr (naturel, c'est l'atout)		7 Tr (le répondant a 19 PP+)	
<b>c)</b>	1 SA	Passe	3 Co	Passe
	<b>4 Tr</b> (Contrôle de niveau 4)		4 Co (2ième C. et le Carreau est l'atout)	
	4 Pi (3ième C. et pas de surplus)		4 SA (Blackwood)	
	5 Ca (1 As)		Passe	
<b>d)</b>	1 SA	Passe	3 Pi	Passe
	<b>4 Ca</b> (Contrôle de niveau 4)		4 Co (2ième C. et le Tr. est l'atout)	
	4 Pi (3ième C. et pas de surplus)		5 Tr (naturel, c'est l'atout)	

\*\*\*

En conclusion, la convention de **Transfert pour une Mineure Forte** a bel et bien sa raison d'être. C'est le chaînon manquant démontrant admirablement bien que le véritable but d'une demande de transfert est bien d'**augmenter l'espace** dans l'échelle des enchères afin de rendre les communications plus efficaces.

Il faut arrêter de penser que la technique du TRANSFERT a comme but de simplement de faire déclarer l'atout par le joueur qui a un meilleur pointage.

### 10.4.4.3 L'INVITATION DIRECTE AU CHELEM EN MINEURE

Voici une autre convention, la troisième, qui cible spécifiquement les mains comportant de *fortes suites mineures* après Ouverture à **1 SA** ou Réouverture à Sans-Atout au niveau 1.

Cette déclaration est reconnue dans le système Standard. Mais elle est peu connue ou souvent remplacée par une version *faible*.

Le contexte de la convention telle que proposée correspond aux règles Standards établies. Cependant, il va de soi que sa définition doit d'être plus précise afin qu'elle puisse s'intégrer comme une pièce de casse-tête dans un système global; et ainsi son potentiel descriptif va être grandement amélioré.

Cette remise sur les rails de cette déclaration implique obligatoirement l'éradication de la signification *faible* qui ne réussit qu'à obstruer les enchères tant dans le camp offensif que défensif. Cette signification *faible* n'est pas la norme même si son emploi est très courant; cette tendance origine plutôt de la croyance naïve qu'il est judicieux obstruer les enchères lorsque l'on a moins de jeu afin de nuire aux adversaires.

Cette enchère conserve donc son **sens naturel** qui se situe dans la zone des contrats de haut niveau.

\*\*\*

Ce qu'il faut donc d'abord retenir c'est qu'il est tout à fait indiqué d'inclure dans votre arsenal l'INVITATION DIRECTE AU CHELEM EN MINEURE pouvoir détecter efficacement des chelems en mineure.

Il ne faut jamais perdre de vue, que le fait de conserver le sens naturel à une enchère n'est pas un chèque en blanc autorisant son usage *à toutes les sauces!* Les exigences pour cette règle-convention doivent donc être scrupuleusement respectées afin de maintenir la cohérence requise pour communiquer clairement et rentablement.

*10.4 Le Répondant a une main maximale*  
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Même si le contexte de cette convention est sans équivoque possible, en voici la description.

**PR. 10.4.4.3:1 CONTEXTE DE L'INVITATION DIRECTE AU CHELEM EN MINEURE**

**La déclaration 3 TRÈFLES et 3 CARREAUX constituent une INVITATION DIRECTE POUR UN CHELEM EN MINEURE lorsqu'il s'agit de:**

- la première déclaration du répondant,
- après une Ouverture à 1 SA ou une Réouverture à 1 SA,
- en l'absence d'interférence ou d'obstruction par les enchères adverses (il doit y avoir un saut évident d'enchères).

**Ex. 10.4.4.3:1 Toutes les déclarations du Répondant sont des invitations directes au chelem en mineure**

	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
a)	1 SA	Passe	<b>3 Ca</b>	...
b)	Passe	1 SA	Passe	<b>3 Tr</b>
c)	Passe	1 SA	2 Tr	<b>3 Ca</b>
b)	1 Co	1 SA	Passe	<b>3 Ca</b>
e)	1 Tr	1 SA	2 Tr	<b>3 Ca</b>

**COMMENTAIRES:**

- a) C'est le contexte le plus classique pour inviter au chelem en mineure après une ouverture à 1 SA. On dit que l'invitation est directe car il n'y a aucun artifice; c'est le Carreau qui est l'atout désiré par le répondant.

*10.4 Le Répondant a une main maximale*  
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- b) C'est un contexte identique au précédent. C'est la première enchère du répondant, il est intéressé à jouer un chelem à Trèfle.
- c) La compétition des enchères ne cause pas d'obstruction évidente, donc le répondant est réellement intéressé pour le chelem à Carreau.
- d) L'équipe 2-4 qui était au départ en défensive d'enchères ont contre-attaqué par une Réouverture des enchères à Sans-Atout. Il s'agit donc d'une véritable *invitation au chelem à Carreau*.
- e) La Réouverture se situe au niveau 1, il doit y avoir une évidence de saut d'enchères entre la réponse du joueur #4 et la réponse du joueur #3. C'est le cas ici, il y a donc une recherche de chelem qui est enclenchée.

**Ex. 10.4.4.3:2 Il n'y a aucune invitations directes au chelem en mineure**

	1	2	3	4
a)	Passe <b>3 Ca</b>	Passe ...	1 SA ...	Passe ...
b)	Passe	1 SA	2 Co	<b>3 Tr</b>
c)	Passe	1 SA	2 Ca	<b>3 Ca</b>
d)	1 Co	1 SA	2 Co	<b>3 Ca</b>
e)	2 Pi	2 SA	Contre <b>3 Tr ?</b>	
f)	2 <i>Ca</i> <sup>Flannery</sup>	2 SA	Passe	<b>3 Ca</b>

**COMMENTAIRES:**

- a) Le répondant a d'abord Passé; donc il ne possède pas une main d'ouverture, soit 13 HL ou 12 HL avec une couleur au moins cinquième spécifiée. Il est donc hors de question qu'il s'agisse d'une *invitation directe au chelem à Carreau*. Pour bien comprendre cette annonce, il faut se rappeler qu'une main qui contient 8-9 HL, doit être annoncée avec 2 SA quelque soit la distribution de sa main et qu'on n'annonce jamais une main entre 0 à 7 HL. Donc, si le répondant (qui ne peut détenir plus de 12 HL) annonce au niveau 3 en mineure, c'est qu'il possède une **main très débalancée en mineure valant au moins 12 PP**. À noter que l'enchère 2 CARREAUX aurait constitué une demande de transfert cinquième pour le Coeur.
- b) Il y a obstruction précédant la réponse du joueur #4; ce dernier décrit donc une main maximale débalancée. Ce n'est pas une invitation directe au chelem et surtout pas une description qui annonce un faible pointage et une longue et faible suite en mineure. Il s'agit de l'enchère **3 Trèfles Stayman** qui décrit une suite quatrième à Pique et une main maximale.
- c) Le joueur #3 a annoncé la surenchère d'ouverture 2 Carreaux à la *Capelletti* (V. **Pr. 10.5.5:3**) ce qui vise les deux majeures. L'obstruction ainsi créée rend ambiguë l'enchère du répondant. Il s'agit d'une enchère compétitive (dans le sens naturel : soit visant le Carreau) affirmant une main maximale valant 12 PP si elle est débalancée ou 10 HL dans le cas contraire; de plus, cela affirme que la (ou les) couleur adverse n'est pas arrêtée.
- d) C'est le même raisonnement que pour l'exemple précédent. Si le répondant désire jouer à Pique, il doit *Cue-bider* "3 COEURS" pour demander le **transfert cinquième** (sinon *3 Trèfles Stayman*) mais il lui faut alors une main maximale d'au moins 10 PP et une suite sixième ou 10 HL et une suite cinquième.



- e) Lorsqu'il y a une forte compétition des enchères, que les 4 joueurs annoncent et qu'il y a présence d'un Contre difficile à interpréter étant donné qu'il provient des opposants, on peut affirmer **qu'il y a bel et bien obstruction même si cela n'est pas techniquement le cas**. Ainsi, le répondant déclare une main compétitive, soit une main valant ce qu'elle prétend naturellement, soit une main équivalente à une main maximale; il ne s'agit donc pas d'une invitation au chelem (*Ce n'est pas non non plus 3 Tr. Stayman; si le R. veut jouer à Coeur, il doit Surcontrer et être très court à Pi.*).
- f) Attention, cela ne peut pas être une invitation au chelem à Carreau même s'il s'agit de l'annonce d'un fit à Carreau par le répondant. Il y a eu d'abord une Ouverture à la *Flannery* par les adversaires qui a été suivie par une surenchère d'ouverture à **Sans-Atout Insusité**. Il s'agit effectivement d'une enchère défensive tout à fait naturelle contre "*à la Flannery*". Il n'y a donc pas de contexte d'ouverture ou de réouverture à Sans-Atout.

Le contexte pour la **CONVENTION 10.4.4.3** est maintenant bien établi, il devient alors possible de bien comprendre la signification, ou exigences, de l'**INVITATION DIRECTE AU CHELEM EN MINEURE** après Ouverture ou Réouverture à Sans-Atout au niveau 1.

#### **PR. 10.4.4.3:2 EXIGENCES DE L'INVITATION DIRECTE AU CHELEM EN MINEURE**

**La réponse 3 CARREAUX ou 3 TRÈFLES qui affirme une invitation directe au chelem en mineure après OUVERTURE ou RÉOUVERTURE À SANS-ATOUT au niveau 1, garantit la possession:**

- une suite mineure sixième spécifiée, ou mieux, dans la couleur annoncée,
- un pointage atteignant 15 HL ou PP,
- le pointage peut être banal dans chacune des couleurs restantes,
- la présence d'une faible suite majeure quatrième ou cinquième est possible.

### Corollaire:

Si pointage est 12 HL+, on peut utiliser 2 Trèfles Stayman (même si on a pas de majeure quatrième) et déclarer au tour suivant «3 Trèfles» ou «3 Carreaux», ce qui déclare un misfit (courte) avec une majeure. C'est alors la convention **INVITATION AU CHELEM EN MINEURE APRÈS 2 TRÈFLES STAYMAN**.

Voici quelques mains typiques.

Ex. 10.4.4.3:3	1	2	3	4	
	1 Co	1 SA	Passe	3 Ca	
a)	V 8 6 8 A D V 9 6 2 R D 2	b)	10 8 6 4 --- D V 9 8 6 5 4 A R	c)	A D 7 4 A R D 10 6 4 2 10 8

### COMMENTAIRES:

- a) Il y a 15 HL et une suite sixième spécifiée à Carreau, aucune réévaluation n'est nécessaire et il ne faut pas tenir compte des points perdants. Il serait possible de décrire cette main par l'enchère *2 Piques Stayman* (V. **Pr. 10.4.4.1:1**) mais ce serait insuffisamment précis ce qui pourrait faire perdre des tempo et permettre aux opposants de vous empêcher de découvrir un chelem très plausible. Le *transfert en mineure forte* (V.**Pr. 10.4.4.2:2**) serait un peu mieux au plan compétitif mais les perdantes se situent en majeure (Pique) au lieu du Trèfle. Par contre, la réponse **3 CARREAUX** décrit exactement ce type de main.
- b) Il y a 10 PH + 3 PL. Il y a une suite septième avec une Dame et 2 petits Honneurs, la suite est donc sixième spécifiée. Comme le réouvreur possède au moins 2 cartes d'atout, on peut réévaluer cette main : 10 PH + 1 (neuvième atout) + 2.5 (doubleton parfait et fit à 9 cartes) + 3 (chicane); pour un total de 16.5 PP. On est donc tout à fait justifié d'inviter directement au chelem avec **3 Carreaux** à saut. Avec un moindre pointage et le désir de jouer éventuellement une manche à Carreau, il faudrait déclarer *2 Piques Stayman* et non 4 Carreaux car ce serait faire cavalier seul.

*10.4 Le Répondant a une main maximale*  
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- c) Cette main très puissante de 18 HL devrait être annoncée par un *Transfert en mineure forte* car cette déclaration — 3 *COEURS*— décrit très précisément la distribution du pointage ce qui permettrait de mieux circonscrire la présence de Double fit, des couleurs dangereuses ... Par contre, l'emploi d'une *invitation directe au chelem en mineure* demeure une très bonne enchère car il donne plus de précision sur le longueur de la suite et le pointage global.

Cette troisième convention du groupe, qui en contient quatre, couvre donc un domaine d'enchères bien particulier tout en s'accordant bien avec les autres conventions adjacentes.

\*\*\*

Voyons maintenant comment s'y articule le système de recherche de chelem global, qui est explicité en détails au Chapitre 8.

## **RÉPONDRE À UNE INVITATION DIRECTE AU CHELEM EN MINEURE**

Il est relativement facile de répondre à cette déclaration pour l'Ouvreur étant donné la nature précise de la demande du répondant: «*Es-tu intéressé au chelem dans la mineure déclarée?*» et, d'autant plus, qu'il y a beaucoup d'espace disponible pour ce faire.

La redéclaration de l'ouvreur doit se fonder sur le **soutien** possédé et la valeur offensive de la main.

Étant donné que la distribution des cartes est en général balancée et que le pointage se situe entre 16 et 18 HL, il est clair que la valeur offensive de la main de l'ouvreur dépend principalement de la **répartition du pointage**.

**PR. 10.4.4.3:3 RÉPONDRE À L'INVITATION DIRECTE AU CHELEM EN MINEURE**

Lorsque le répondant déclare **3 TRÈFLES** ou **3 CARREAUX** pour inviter directement au chelem en mineure, l'ouvreur doit redéclarer:

- 1) **3 SA** ⇔ avec un soutien composé de deux faibles cartes et un pointage minimum, soit **16 HL**;
- ▶ le répondant redéclarera alors:
    - **PASSE** avec une main de **15-16 PP** ou **15 HL** et moins;
    - **INVITATION EN MODE CONTRÔLE** avec **17 PP** et plus;
    - **4 SA** ou **5 SA QUANTITATIF** avec **16 HL** ou **19 HL** exactement;
  - ▶▶ *Ce qui invite l'ouvreur à miser le chelem, ou le Grand chelem à Sans-Atout s'il détient des valeurs intermédiaires suffisantes.*
  - **6 SA** avec **17-18 HL**;
  - ▶▶ *L'ouvreur doit obligatoirement Passer.*
  - **7 SA** avec **21 HL** et +.
- 2) **3 COEURS** ⇔ avec un soutien deuxième, une main maximale et l'arrêt du Coeur (4 cartes avec 1 GH ou 3 cartes avec 2 GH);
- 3 PIQUES** ⇔ avec un soutien deuxième, une main maximale et l'arrêt du Pique (4 cartes avec 1 GH ou 3 cartes avec 2 GH);

(\* **3 COEURS** et **3 PIQUES** constituent à la fois des contrôles de niveau 3 visant une RECHERCHE DU SANS-ATOUT ainsi qu'un Soutien forcing visant un INTÉRÊT POUR LE CHELEM.)

- ▶ **Le répondant doit redéclarer un CONTRÔLE DE NIVEAU 4 pour inviter au chelem à l'atout si c'est ce qu'il envisage (et non 4 SA car une redéclaration à Sans-Atout est naturelle) donc, selon le pointage détenu, le répondant ayant opté pour un contrat à Sans-Atout annoncera: 3 SA avec une main forte n'ayant pas 15 HL, 4 SA avec 15-16 HL, etc...**

3) **SOUTIEN À 4 TRÈFLES** ⇔ avec un soutien troisième à Trèfle et une main minimale;

**SOUTIEN À 4 CARREAUX** ⇔ avec un soutien troisième à Carreau et une main minimale;

► le répondant redéclarera:

- un **CONTRÔLE DE NIVEAU 4** s'il désire inviter au chelem,
- **4 SA NATUREL\*** si pointage est principalement concentré dans la longue couleur et vaut environ 15 HL;

\* *Ne pas oublier (V. CHAPITRE 8) que l'emploi systématique de l'invitation au chelem EN MODE CONTRÔLE permet de prioriser l'enchère 4 SA Quantitatif (à saut, non forcé) par rapport à la convention 4 SA Blackwood.*

► ► *L'ouvreur pourra déclarer la MANCHE EN MINEURE s'il juge qu'il est trop risqué de jouer à Sans-Atout; mais il est plus rentable en général de PASSER afin de jouer un contrat à Sans-Atout qui procure alors le bonus d'un contrat de manche avec en plus une levée supplémentaire.*

4) **CONTRÔLE DE NIVEAU 4** ⇔ avec un bon soutien troisième pour la mineure déclarée et un pointage maximum (17-18 HL valant au moins 18 PP).

- Le répondant redéclarera un **CONTRÔLE DE NIVEAU 4** si nécessaire, sinon **4 SA** qui correspond évidemment à la déclaration de chelem à l'atout 4 SA Blackwood (car il y a un **CONTRÔLE DE NIVEAU 4** qui précède).

Une fois que l'on a intégré la logique du système, cette convention peut être qualifiée de *naturelle* et simple. Mais, pour autant, son degré d'efficacité n'a rien de banal. En effet, cette convention est très performante lorsque l'on sait tirer parti de l'espace qui est dégagé par cette enchère indéniablement orientée vers les contrats de haut niveau aussi bien à Sans-Atout qu'à l'atout.

Voyons quelques exemples du grand potentiel descriptif de cette enchère.

**Ex. 10.4.4.3:4 Quelles sont les déclarations pour l'ouvreur et le répondant en supposant que les défenseurs n'annoncent pas?**

**OUVREUR**

R D 3  
A V 8 4 2  
A R 4  
10 8

**RÉPONDANT**

a)	A 4	b)	A
	R 10 5		7
	D 2		D V 6 2
	R D 9 6 5 4		A V 9 7 5 3 2

**RÉPONSES:**

a)	<u>OUVREUR</u>	<u>RÉPONDANT</u>
	1 SA	3 Tr
	3 Co	4 Pi
	4 SA	5 Tr
	6 SA	Passe

L'ouvreur possède une main maximale, 18 HL, et il peut donc ouvrir à **1 SA** malgré la présence d'un Gros Honneur (V. **Pr. 1.11.1**).

La main du répondant se classe dans la catégorie *forte*, soit 15 HL et plus. Il n'y a pas de suite au moins quatrième valable en majeure; il ne reste donc trois conventions disponibles parmi les quatre *voies* existantes pour décrire main débalancée en mineure après ce type d'ouverture. Le pointage élevé, la suite mineure sixième spécifiée, l'absence de majeure arrêtée et la présence d'Honneur dans l'autre mineure sont des caractéristiques de l'**Invitation directe au chelem en mineure**. La réponse se doit d'être **3 Trèfles**.

*10.4 Le Répondant a une main maximale*  
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

L'ouvreur redéclare une main maximale ainsi qu'un doubleton en soutien en annonçant un Contrôle de niveau 3 — ce qui indique en plus un *intérêt pour le chelem* —.

Cette main de 16 HL se réévalue au pire à 13 PP (12 PH non perdants et 1 PP pour le Roi protégé à Coeur); ce qui donne malgré tout un pointage combiné de 31 points. Il est donc justifié d'enclencher la langage de la recherche de chelem (V. **Ch. 8**). Le répondant invite officiellement en déclarant le prochain Contrôle de niveau 4, soit **4 Piques**, ce qui avertit *de facto* de l'absence du Contrôle à Carreau.

L'ouvreur peut assumer qu'il n'y aura pas de point perdant surtout grâce au pointage combiné élevé, sa main se maintient à 18 PP. Il ne détient donc pas de surplus de pointage par rapport à ce qu'il a déjà annoncé; il doit donc user de prudence et ne pas s'emballer en déclarant officiellement que la zone des chelems est atteinte. Ainsi après l'annonce d'un As, il doit déclarer uniquement le chelem au niveau 6 mais ses Gros Honneurs l'autorisent à annoncer **6 SA**. Le répondant a un pointage trop faible pour jouer un Grand chelem.

b)	<u>OUVREUR</u>	<u>RÉPONDANT</u>
	<b>1 SA</b>	<b>3 Tr</b>
	<b>3 Co</b>	<b>4 Co</b>
	<b>4 SA</b>	<b>5 Co</b>
	<b>6 SA</b>	<b>Passe</b>

Après ouverture à 1 SA, le répondant sait qu'il y a un fit à 9 cartes assurément. Sa couleur à Trèfle est une sixième équivalente et son pointage peut se réévaluer immédiatement; au mieux cette main vaut 18 PP. C'est la réponse **3 Trèfles** qui décrit le mieux cette main même si la réponse *2 Piques Stayman* serait correcte.

Comme l'ouvreur a annoncé l'arrêt du Coeur (donc avec plusieurs cartes), il n'est pas normalement nécessaire de répéter ce Contrôle au niveau 4 mais cela est tout à fait permis si l'on a besoin davantage d'informations en *parlant plus lentement*. Ainsi l'annonce par le répondant de 4 COEURS décrit à la fois le non contrôle du Carreau et une courte forte probable à Coeur.

10.4 Le Répondant a une main maximale  
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

L'ouvreur dont la main se limite à 18 PP peut déclarer tout de même le chelem — par **4 SA Blackwood** — étant donné qu'il détient le Contrôle du Pique et du Carreau et qu'il y a officiellement fit à 8 cartes avec la garantie de 2 GH.

Le répondant précise qu'il détient 2 As et l'ouvreur annonce le chelem à **6 SA** sans trop de crainte vu la répartition globale des valeurs.

Le répondant sait que l'ouvreur a un soutien banal mais un pointage maximal ainsi qu'une bonne suite majeure. Il lui faudrait au moins 19-20 PP pour gager le Grand chelem à Trèfle mais son atout est troué. On peut quand même dire que les chances de réussir un contrat de 7 Trèfles sont réalistes (entre 25% et 40 %) et que cette annonce serait correcte dans une compétition où il faudrait prendre un certain risque pour remonter la côte.

**Ex. 10.4.4.3:5 Quelles sont les déclarations pour l'ouvreur et le répondant en supposant que les défenseurs n'annoncent pas?**

**OUVREUR**

a) D V 5 3  
A D 4 2  
10 8 4  
A R

b) D V 5 3  
A D 4 2  
10 8  
A R 4

**RÉPONDANT**

A 4  
R 10 5  
R D 9 7 5 3  
5

**RÉPONSES:**

a)	<u>OUVREUR</u>	<u>RÉPONDANT</u>
	<b>1 SA</b>	<b>3 Ca</b>
	<b>4 Ca</b>	<b>4 Co</b>
	<b>4 SA</b>	<b>5 Ca</b>
	<b>6 Ca</b>	<b>Passé</b>



*10.4 Le Répondant a une main maximale*  
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

L'ouvreur possède une main minimale, 16 HL, et il ouvre à **1 SA**.

La réponse du partenaire décrit une main forte ayant une suite sixième spécifiée à Carreau. En fait, le répondant détient 14 HL qu'il peut réévaluer par anticipation à 15 PP (12 points non perdants + 1 doubleton ferme + 2 singleton).

La redéclaration de l'ouvreur à **4 Carreaux** décrit une main minimale ayant 16 HL, ou un faible 17, mais avec un soutien troisième pour l'atout.

Avec un fit assuré à 9 cartes, le répondant sait que l'ouvreur peut posséder un petit surplus (via une réévaluation pour l'atout) qui l'autorise à inviter au chelem en mode Contrôle malgré son pointage personnel à la limite. L'annonce **4 Coeurs** constitue le premier Contrôle de niveau 4; celui à Trèfle n'est pas explicité\*, il faut normalement avoir une *compensation* si cette couleur n'est pas arrêtée au niveau 4.

- \* *Il n'y a pas d'antiContrôle pour les chelems en mineure pcq il est possible et souhaitable de gager au niveau 5 pour au moins avoir le bonus de manche lorsque le chelem n'est plus envisagé (Voir Chapitre 8 au thème 8.3).*

La réévaluation chez l'ouvreur ajoute 1 point pour le neuvième atout, 1 pour les deux As et 1.5 point pour le doubleton parfait. L'ouvreur ne possède pas le Contrôle du Pique, il devrait normalement se limiter à déclarer l'atout au niveau 5 (5 Carreaux) mais comme le répondant a annoncé une main forte et que l'ouvreur a un réel surplus de pointage, il peut assumer que le Pique est arrêté (par un As, ou Roi ou un singleton) par le répondant. Ainsi, il déclare officiellement le chelem par **4 SA Blackwood**.

La réponse conventionnelle à *Blackwood* par le répondant qui permet à l'ouvreur de constater l'absence d'un As, ce dernier peut craindre pour un Grand chelem à l'atout, donc **6 Carreaux**.

Le répondant pourrait annoncer 6 SA ou même 7 SA, ou avec un surplus de Puissance, il annoncerait 7 Carreaux. Cependant, ici, le répondant ne peut que *Passer*; le chelem à Carreaux n'est pas acquis.

10.4 Le Répondant a une main maximale  
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

b)	<u>OUVREUR</u>	<u>RÉPONDANT</u>
	1 SA	3 Ca
	3 SA	Passe

L'ouvreur possède une main balancée minimale et il ouvre à **1 SA**. Le répondant **invite directement au chelem à Carreau**.

La redéclaration de l'ouvreur précise un faible doubleton en soutien à Carreau et un pointage de 16 HL ou un faible 17.

Le répondant sait qu'il manque l'As d'atout et que le pointage HL atteint seulement 30 HL. Avec un fit à 8 cartes sans *punch*, il vaut mieux jouer une manche à Sans-Atout avec un potentiel de levée supplémentaire que de miser une manche en mineure après une recherche de chelem montrant une impasse de ce côté.

Comme vous pouvez le constater, la logique est toujours la même: ***Il faut aller droit au but quand il y a juste ce qu'il faut***, c'est-à-dire quand tout a été dit. Et, réciproquement, ***il faut prendre le temps de parler seulement quand il y a encore de quoi à dire***. Et non le contraire.

\*\*\*

Passons maintenant à la dernière convention circonscrivant les chelems en mineure.

#### 10.4.4.4 L'INVITATION AU CHELEM EN MINEURE APRÈS 2 TRÈFLES STAYMAN

Il s'agit réellement d'une véritable convention parce que cette enchère procure un domaine supplémentaire de situations d'enchères. Il s'ensuit une augmentation du pouvoir descriptif des enchères, ce qui permet d'affirmer qu'il ne s'agit pas d'une répétition ou d'une variante de la convention précédente.

La différence fondamentale qui crée l'originalité et l'efficacité de cette convention tient à la longueur de la suite d'atout requise. En termes simples, les exigences minimales pour la suite d'atout consiste en une suite **cinquième spécifiée** ou équivalente. Ce petit détail d'apparence anodin est une passerelle qui permet de déboucher sur un ensemble de descriptions de mains qui sont relativement fréquentes et rentable lorsque l'on sait les analyser.

Attention, le pointage a aussi quelques particularités ! Tout d'abord, il doit s'évaluer exclusivement selon le **système HL**; il n'est pas question de faire une Réévaluation par anticipation vu que les exigences autorisent une suite cinquième spécifiée. Et sa limite inférieure n'est pas aussi élevée comparativement à *l'Invitation directe au chelem en mineure* — qui exige 15 points.

Pour comprendre le pourquoi l'abaissement du pointage requis par cette convention, il faut visualiser la distribution des mains contenant par définition au moins une suite QUATRIÈME EN MAJEURE ainsi qu'une suite CINQUIÈME EN MINEURE. Concisément, on peut affirmer que de telles mains possède a fortiori la présence, chez le répondant, d'un singleton ou de deux doubletons.

Le domaine de cette convention s'encastre donc entre celui du **Transfert en mineure forte** sur le plan de longueur de la suite d'atout et du pointage et le domaine de *l'Invitation directe au chelem en mineure* sur le plan de l'offensivité émanant de la distribution des cartes.

En bref, il s'agit d'une **convention ayant une nature propre** qui vient compléter la recherche chelem lorsque le répondant détient une main bicolore dûe à la présence d'une majeure et d'une mineure. Cette convention améliore donc les communications et, grâce à son très faible niveau de déclaration, ajoute un large éventail de descriptions pour ainsi permettre d'optimiser la conclusion d'un contrat.

Le contexte de cette convention a la particularité d'être précédé d'une autre convention. Voici quelques exemples courants.

**Ex. 10.4.4.4:1 Toutes ces déclarations sont des « Invitations au chelem en mineure après 2 Trèfles Stayman »**

	1	2	3	4
a)	1 SA 2 Co	Passe Passe	<b>2 Tr</b> <b>3 CA</b>	Passe ...
b)	Passe Passe ...	1 SA 2 Pi	Passe Passe	<b>2 Tr</b> <b>3 TR</b>
c)	1 SA 2 Ca	Passe Passe	<b>2 Tr</b> <b>3 CA</b>	Passe ...
d)	1 Pi Passe	1 SA 2 Ca	Passe Passe	<b>2 Tr</b> <b>3 CA</b>

Les critères nécessaires dans une situation de jeu pour voir une **INVITATION AU CHELEM EN MINEURE APRÈS 2 TRÈFLES STAYMAN** sont relativement simples.

**PR. 10.4.4.4:1 CONTEXTE DE L'INVITATION AU CHELEM APRÈS 2 TRÈFLES STAYMAN**

**La déclaration par le RÉPONDANT de l'enchère 3 TRÈFLES ou 3 CARREAUX constitue une INVITATION POUR UN CHELEM EN MINEURE lorsque cette annonce correspond au quatrième tempo après:**

- **une Ouverture à 1 SA, ou une Réouverture à 1 SA,**
- **la réponse 2 Trèfles Stayman,**
- **la redéclaration de l'Ouvreur à**
  - **2 COEURS;**
  - **2 PIQUES;**
  - **2 CARREAUX;**
- **en l'absence d'intervention au niveau 2 par l'un ou l'autre défenseur.**

Ce contexte ne souffre d'aucune ambiguïté.

Il y a la présence de la réponse 2 Trèfles Stayman. Et, suite à cela, les trois redéclarations possibles de l'ouvreur au niveau 2 n'ont pas d'incidence sur la redéclaration de l'enchère conventionnelle 3 TRÈFLES ou 3 CARREAUX par le répondant.

En outre, lorsqu'il y a majoration par l'ouvreur suite à l'enchère 2 Trèfles Stayman, il va de soi qu'il devient impossible pour le répondant d'annoncer sans saut au niveau 3 en mineure. De même, une compétition des enchères par le premier défenseur (par rapport à l'ouvreur), invalide cette convention; c'est alors le sens naturel qui prévaut, soit une main compétitive.

Il est bon de regarder quelques situations d'enchères où la convention ne s'applique pas même si le répondant a redéclaré 3 TRÈFLES ou 3 CARREAUX après avoir annoncé 2 Trèfles Stayman au préalable.

**Ex. 10.4.4.4:2 Ces redéclarations du répondant ne sont pas des INVITATIONS AU CHELEM EN MINEURE APRÈS 2 TRÈFLES STAYMAN**

	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>a)</b>	<u>Passe</u> <b>2 Tr</b> <b>3 CA</b>	Passe Passe ...	1 SA 2 Ca	Passe Passe
<b>b)</b>	Passe Passe Passe	<u>Passe</u> <b>2 Tr</b> <b>3 TR</b>	Passe Passe ...	1 SA 2 Pi
<b>c)</b>	1 SA Passe	Passe Passe	<b>2 Tr</b> <b>3 CA</b>	2 Co ...
<b>d)</b>	1 SA 2 Ca	Passe 2 Pi	<b>2 Tr</b> <b>3 CA</b>	Passe ...
<b>e)</b>	1 Pi Passe	1 SA 2 Co	Passe 2 Pi	<b>2 Tr</b> <b>3 TR</b>
<b>f)</b>	1 SA 2 Pi	Passe Passe	<b>2 Tr</b> <b>3 PI</b>	Passe ...
<b>g)</b>	1 SA 2 Co	Passe Passe	<b>2 Tr</b> <b>3 Co</b>	Passe ...
<b>h)</b>	1 SA 2 Co	Passe Passe	<b>2 Tr</b> <b>2 PI</b>	Passe ...
<b>i)</b>	1 SA 2 Co	Passe Passe	<b>2 Tr</b> <b>3 PI</b>	Passe ...

**COMMENTAIRES:**

- a) Le répondant a Passé au premier en entrée de jeu. Le répondant ne peut donc détenir une main d'ouverture. Il est tout à fait correct d'utiliser la convention *2 Trèfles Stayman* dans ce contexte car il suffit de posséder une main intermédiaire (8 ou 9 HL) pour décrire la possession d'une majeure quatrième.

Comme il est évident que le répondant ne peut posséder plus de 9 HL (sinon il lui faudrait gager 3 SA), sa redéclaration à **3 Carreaux** ne peut que suggérer une main intermédiaire très débalancée plus apte à jouer un contrat partiel en mineure (V. **Pr.10.3.2:2**) qu'à 2 SA. À noter cependant que l'ouvreur peut, s'il le souhaite, accepter un tel contrat ou enclencher une recherche du Sans-Atout par les contrôles de niveau 3 (V. CHAPITRE 3).

- b) Cette fois, dans le même contexte, l'ouvreur décrit la possession d'une suite quatrième à Pique. Le fait que le répondant n'oriente pas les enchères dans la majeure annoncé signale qu'il y a misfit. Encore ici, le répondant ne peut que signifier la possession d'une main intermédiaire étant donné qu'il a Passé en entrée de jeu.

Pour ceux qui se demande comment le répondant pourrait décrire une main de 8-9HL avec une longue et solide suite en mineure qui se réévaluerait dans la catégorie maximale, la réponse est simple. Il demeure encore possible (*même si le répondant a Passé en entrée de jeu*) d'annoncer au deuxième tour d'enchère *2 Piques Stayman* (V. **Pr. 10.4.2:2** et **:4**) à moins que l'ouvreur ait redéclaré 2 PIQUES sur la réponse *2 Trèfles Stayman*. En voici un exemple.

- c) Le deuxième défenseur est entré en compétition par une surenchère d'ouverture naturelle, donc nécessairement au niveau 2. La convention est invalidée parce que le sens naturel des enchères est plus logique. Ici, le répondant voulait vraisemblablement un soutien quatrième à Pique, ce que l'ouvreur a nié en Passant. Il décrit alors une bonne suite à Carreaux ainsi qu'un pointage compétitif aux environs de 9 HL valant 10 à 12 PP. Avec un pointage plus élevé (10-12 HL) et une forte suite, il faudrait alors annoncé *2 Piques Stayman* au deuxième tour pour montrer un intérêt marqué pour atteindre une manche.

*10.4 Le Répondant a une main maximale*  
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

On peut constater ici un bel effet de complémentarité entre l'enchère *2 Piques Stayman au deuxième tour* et l'annonce d'une mineure au niveau 3 après *Passe en entrée de jeu*.

- d) Ici, le répondant aurait voulu un soutien à Coeur. De plus, comme il ne déclare pas à Sans-Atout, cela signifie qu'il n'arrête pas la couleur des opposants; son enchère vise donc à être seulement compétitif. À noter, que le répondant aurait pu utiliser un *CONTRE DE RÉPÉTITION* (Voir au thème suivant) pour signifier une longue mineure et un pointage maximum (autrement dit cela aurait annoncé la convention *2 Piques Stayman*).
- e) Cette fois c'est un soutien simple à Pique d'un défenseur qui fait obstruction. Le répondant détient possiblement quatre cartes à Coeur mais comme sa suite doit être très banale, il peut continuer les communications pour optimiser le contrat. Comme il n'annonce pas à Sans-Atout, il ne peut de toutes évidences arrêter l'atout des adversaires et son pointage se limite à 8-9 HL tout en possédant une bonne suite dans la mineure annoncée. En effet, avec un pointage plus élevé et l'impossibilité d'arrêter le Pique, il aurait annoncé un *Contre de répétition* pour déclarer la convention *2 Piques Stayman*. Encore là, les différentes conventions améliorent mutuellement les communications.
- f) C'est le langage standard; le répondant accepte le soutien à Pique et détient un pointage intermédiaire; l'ouvreur gagera la manche en majeure avec une main maximale.
- g) C'est le langage standard; le répondant accepte le soutien à Coeur et détient un pointage intermédiaire; l'ouvreur gagera la manche en majeure avec une main maximale.
- h) C'est l'enchère *2 Piques Stayman* qui décrit un misfit pour le Coeur et la possession d'une main maximale débalancée en mineure.



- i) Ne vous y trompez-pas ! Il y a un saut d'enchères. Le répondant n'a pas Passé en entrée de jeu et n'est pas intéressé à la *réponse* de l'ouvreur à la question *2 Trèfles Stayman*. Il ne faut pas oublier que le transfert en majeure cinquième est prioritaire par rapport à celui pour une majeure quatrième (convention *2 Trèfles Stayman*) parce qu'il suffit de redéclarer une deuxième couleur après un transfert régulier pour faire connaître une main maximale et bicolore. Donc, la seule utilité réellement valable est de conserver telle quelle la convention **TRANSFERT POUR UNE MINEURE FORTE**; c'est logique, le répondant possède de bonnes valeurs dans l'autre majeure (Pique) et misfit à Coeur, une suite au moins cinquième spécifiée à Trèfle ainsi qu'au moins 2 cartes perdantes à Carreau.

Ainsi, le répondant qui annonce *2 Trèfles Stayman* dès sa première enchère et qui détient au moins 12 HL a le choix selon la distribution de sa main d'utiliser telle quelle la convention **TRANSFERT POUR UNE MINEURE FORTE** ou *l'Invitation naturelle au chelem en mineure après 2 Trèfles Stayman* (les exigences sont cependant un peu différentes par rapport à l'invitation directe au chelem en mineure).

C'est le temps d'apprendre quelles sont les **exigences** pour le répondant qui veut inviter au chelem en mineure après avoir déclaré au préalable la réponse *2 Trèfles Stayman*.

Les exigences sont somme toute élémentaires mais elle doivent être strictement respectées par le répondant. Cette convention, comme toutes les autres, n'est pas un gadget pour parler coûte que coûte.

Chaque convention couvre un domaine précis dans le but d'ajouter un signification réciproque aux enchères (*ce que l'on décrit informe en même temps sur ce que l'on possède et sur ce que l'on ne possède pas*). Ainsi, l'emploi de plusieurs règles et conventions entraîne indirectement une précision supplémentaire ce qui compense pour les enchères naturelles qui se sont fait "tasser" (c'est-à-dire qui ont vu leur contexte amputé d'une partie).

**PR. 10.4.4.4:2 EXIGENCES DE L'INVITATION AU CHELEM EN MINEURE  
APRÈS 2 TRÈFLES STAYMAN**

**Le répondant qui invite au chelem avec 3 TRÈFLES ou 3 CARREAUX après 2 Trèfles Stayman affirme détenir:**

- **un MISFIT lorsque l'ouvreur a annoncé 2 COEURS ou 2 PIQUES sur la réponse à 2 Trèfles Stayman,**
- **une suite au moins cinquième spécifiée dans la mineure annoncée,**
- **un pointage de 12 HL ou plus.**

La redéclaration par l'ouvreur de l'enchère artificielle 2 Carreaux n'a donc pas d'incidence pour la convention, si ce n'est que le répondant est assuré de la possession chez l'ouvreur d'au moins 7 cartes en mineure.

La distribution dans de telles situations est évidemment offensive et il est très intéressant de noter que le **misfit** affirmé par le répondant lorsque l'ouvreur a redéclaré une majeure stipule précisément qu'il y a 4 cartes dans l'autre majeure. Dès lors, le répondant sait que l'ouvreur connaît la distribution pour au moins **9 cartes** ainsi que la possibilité d'une courte dans la majeure de ce dernier d'où la possibilité d'un intéressant Double fit qui peut être propice à un chelem.

Bref, l'enchère artificielle du répondant est non seulement une enchère tremplin justifiant cette convention mais elle est aussi une description très précise qui permet d'orienter rapidement les communications; ce qui est très utile quand il s'agit de fit en mineure.

C'est encore à l'ouvreur de répondre à cette enchère conventionnelle. Comme toujours, c'est la même logique qui va diriger les redéclarations subséquentes. Cependant, il est important de prendre conscience que ce rationnel prend son assise sur la nécessité d'un **soutien troisième** de la part de l'ouvreur pour qu'il y ait un simple fit de **8** cartes.

On peut incidemment remarquer que la réponse de l'ouvreur à l'*Invitation au chelem en mineure après 2 Trèfles Stayman* survient obligatoirement au **cinquième tempo** pour une équipe donnée; l'Ouverture ou le Réouverture à 1 SA constituant le premier tempo.

Voici de nouveaux quelques situations d'enchères montrant ce contexte.

**Ex. 10.4.4.4:2 La réponse à la convention se fait au cinquième tempo par l'ouvreur**

	1	2	3	4
a)	1 SA	Passe	<b>2 Tr</b>	Passe
	2 Co	Passe	<b>3 CA</b>	Passe
	?	...	...	...
b)	Passe	1 SA	Passe	<b>2 Tr</b>
	Passe	2 Ca	Passe	<b>3 Tr</b>
	Passe	?	...	...
c)	1 Pi	1 SA	Passe	<b>2 Tr</b>
	Passe	2 Pi	Passe	<b>3 CA</b>
	Passe	?	...	...

La réponse de l'ouvreur est basée sur les mêmes principes que l'*Invitation directe au chelem en mineure* en tenant bien compte qu'il va pouvoir exister des fits partiels en mineure de type 5-2 au lieu de 6-2 comme c'est le cas pour la convention précédente.

Pour autant, cela ne contredit pas la logique du système car il faut garder à l'esprit que les fits en mineure **6-2** doivent être arbitrairement considérés comme un fit partiel à cause du calcul de la marque qui attribue moins de points aux contrats en mineure par rapport à ceux en majeure et à Sans-Atout.

**PR. 10.4.4.4:3 RÉPONDRE À L'INVITATION AU CHELEM EN MINEURE  
 APRÈS 2 TRÈFLES STAYMAN**

Au cinquième tempo, l'ouvreur redéclare comme suit:

A) **3 SA** ⇔ avec un doubleton banal en soutien et une main minimale;

► le répondant redéclarera:

- **PASSE** ⇔ avec une suite spécifiée seulement cinquième et/ou 12 à 14 HL/PP;
- **l'atout au niveau 4 (impératif pour manche)** ⇔ avec une couleur sixième spécifiée et 12 à 14 PP;
- **INVITATION AU CHELEM EN MODE CONTRÔLE** ⇔ avec une couleur sixième spécifiée et 15 PP ou +;
- **INVITATION AU CHELEM EN MODE STANDARD (atout au niveau 5)** ⇔ avec une c. sixième spécifiée et 15 PP+;
- **4 SA QUANTITATIF** ⇔ avec 15-16 HL;
- **6 SA** ⇔ avec 17-18 HL.
- **5 SA** ⇔ avec 19-21 HL.
- **7 SA** ⇔ avec 21 HL+.

<b>Ex. :</b>	<b>1</b> 1 SA 2 Co <u>3 SA</u>	<b>2</b> Passe Passe Passe	<b>3</b> 2 Tr 3 CA - Passe ou Sans-atout - 4 Ca - 5 Ca - 4 Tr; 4 Co; 4 Pi (Contrôle de niveau 4)	<b>4</b> Passe Passe
--------------	---	-------------------------------------	--	----------------------------

## B) CONTRÔLE DE NIVEAU 3

**3 COEURS** ⇔ un bon soutien deuxième pour l'atout demandée, arrêt du Coeur et une main maximale : "*intérêt pour le chelem à l'atout ou à SA*";

**3 PIQUES** ⇔ un bon soutien deuxième pour l'atout demandée, arrêt du Coeur et une main maximale : "*intérêt pour le chelem à l'atout ou à SA*".

**3 CARREAUX** ⇔ un bon soutien deuxième pour le Trèfle demandée, arrêt du Carreau et une main maximale : "*intérêt pour le chelem à l'atout ou à SA*";

► le répondant ne peut évidemment Passer et redéclarera selon les règles en tenant compte du pointage maximum chez l'ouvreur.

Ex. :	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
	1 SA	Passe	2 Tr	Passe
	2 Co	Passe	3 TR	Passe
	<u>3 Ca</u> (ou 3 Co / 3 Pi)	Passe	- Passe ou Sans-atout - 4 Tr - 5 Tr - 4 Ca; 4 Co; 4 Pi (Contrôles de niveau 4)	

## C) SOUTIEN À LA MANCHE EN MINEURE

**4 TRÈFLES** ⇔ avec un soutien troisième pour le Trèfle et main minimale : "*intérêt mitigé pour le chelem*";

**4 CARREAUX** ⇔ avec un soutien troisième pour le Carreau et main minimale "*intérêt mitigé pour le chelem*";

► le répondant continuera les enchères selon les règles.

*10.4 Le Répondant a une main maximale*  
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

<b>Ex. :</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
	1 SA	Passe	<b>2 Tr</b>	Passe
	2 Co	Passe	<b>3 TR</b>	Passe
	<u><b>4 Tr</b></u>	Passe	- Passe	
			- 4 SA (c'est naturel, ou forcé, sur fit au niveau 4 en mineure; il faut annoncer à 5 SA pour inviter au chelem à SA)	
			- 5 Trèfles	
			- 4 Ca; 4 Co; 4 Pi (Contrôles de niveau 4)	

**D) CONTRÔLE DE NIVEAU 4** ⇔ **invite au chelem dans l'atout de la couleur déjà annoncé avec un très bon soutien et un pointage de 18 PP+**  
 (**4 DANS L'AUTRE MINEURE/ 4Co/ 4 Pi**)

► **le répondant continuera les enchères selon les règles.**

<b>Ex.:</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
	1 SA	Passe	<b>2 Tr</b>	Passe
	2 Co	Passe	<b>3 CA</b>	Passe
	<u><b>4 Tr</b></u>	Passe	- 4 Co /4 Pi (Cont. de niveau 4)	
			- 4 SA (4 SA Blackwood car il y a eu Invitation au chelem à l'atout en mode Co ntrôle)	

\*\*

**Ex. 10.4.4.3** **Au troisième tour, que signifient la redéclaration de l'ouvreur et celle du répondant après une invitation au chelem faisant suite à l'enchère 2 Trèfles Stayman?**

<b>a)</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
	1 SA	Passe	<b>2 Tr</b>	Passe
	2 Co	Passe	<b>3 CA</b>	Passe
	<b>3 SA</b>	Passe	<b>4 Ca</b>	...

*10.4 Le Répondant a une main maximale*  
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

	1	2	3	4
b)	Passe	1 SA	Passe	<b>2 Tr</b>
	Passe	2 Ca	Passe	<b>3 TR</b>
	Passe	<b>3 Ca</b>	Passe	<b>4 SA</b>
	...	...	...	...
c)	1 Pi	1 SA	Passe	<b>2 Tr</b>
	Passe	2 Ca	Passe	<b>3 CA</b>
	Passe	<b>4 Co</b>	Passe	<b>4 SA</b>
	...	...	...	...

**RÉPONSES:**

- a) L'ouvreur a décrit au deuxième tour une suite quatrième à Coeur mais ce n'est pas la couleur Majeure désirée par le répondant qui a par la suite déclaré une *Invitation au chelem dans la mineure Carreau*.

L'ouvreur possède un **soutien deuxième** pour l'atout, le Carreau, ainsi qu'une main balancée **minimale** de 16 HL (ou un faible 17 HL).

Le répondant est satisfait du soutien offert car il continue les enchères à l'atout; il détient donc une suite au moins sixième à Carreau. Cependant, il ne fait que **déclarer la manche** à Carreau; cela signifie que son pointage se limite à 12 ou 13 PP; l'ouvreur doit déclarer impérativement, soit la manche à **5 Carreaux** o u par **4 SA naturel** (si sa distribution est propice) si son pointage se maintient à 16-17 PP; sinon il peut alors *Passer*. S'il avait voulu rechercher un chelem, le répondant doit annoncer 5 Carreaux ou un Contrôle de niveau 4.

- b) La situation est similaire à la précédente mais l'atout est à Trèfle. Cette fois, malgré un soutien toujours deuxième, l'ouvreur décrit son jeu avec l'annonce d'un **contrôle de niveau 3** (*ce qui vise théoriquement la recherche d'un contrat à Sans-Atout*). L'ouvreur détient donc un pointage maximal, un soutien deuxième de qualité pour l'atout (Trèfle) ainsi que l'arrêt du Carreau annoncé. Bref, l'ouvreur montre un intérêt pour un contrat dépassant la manche à 3 SA tout en sachant qu'il n'y a pas de fit assuré à 8 cartes.

*10.4 Le Répondant a une main maximale*  
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Le répondant a déclaré **4 SA QUANTITATIF** et non **4 SA Blackwood** étant donné que le système *BRIDGE STANDARD INTERNATIONAL* donne priorité à l'invitation au chelem en mode Contrôle lorsque cette dernière est disponible sans ambiguïté. De plus, comme il y a saut d'enchère, il s'agit bel et bien d'une invitation quantitative (libre, non forcé, ou non obligé) au chelem à SA; ce qui n'est pas le cas quand l'enchère 4 SA survient sans saut après un fit en mineure au niveau 4 (on parle alors de 4 SA naturel, forcé ou obligé).

Le répondant détient donc une suite seulement cinquième à Trèfle et son pointage se limite à 14 HL/ PP — avec 15-16 HL/PP, il aurait déclaré le chelem directement à 6 SA. C'est donc l'ouvreur qui déclarera le chelem si sa main maximale vaut réellement 18 PP ou, si sa main est limitée, il décrira au niveau 5 le nombre d'As et de Rois détenus (V. *Protocole de réponse 4 SA Qttf Néron* au **Thème 8.5.8**; Ch. 8).

À noter que le répondant aurait très bien pu lui-aussi annoncer un **contrôle de niveau 3**, advenant un pointage de 12-13 HL, afin de déterminer si la manche à 3 SA est préférable par rapport à l'atout.

- c) Cette fois, l'ouvreur détient un bon soutien troisième ainsi qu'un pointage maximum. De plus, son *Contrôle de niveau 4* précise un tripleton à Coeur avec 2 GH (car s'il avait eu 4 cartes il l'aurait décrit au deuxième tour en réponse à *2 Trèfles Stayman*) de même que l'absence d'arrêt du Trèfle car ce Contrôle a été carrément nié.

Le répondant vient de déclarer **4 SA Blackwood** ce qui confirme qu'il détient l'arrêt du Trèfle et du Pique ainsi qu'un pointage d'au moins 15 PP.

Les enchères se poursuivront donc suivant les règles habituelles ce qui prouve bien que le système enseigné s'harmonise parfaitement avec le système Standard.

\*\*\*

Vous êtes maintenant armé pour faire face à toutes les éventualités de mains pouvant être possédées chez les deux membres d'une même équipe lorsque qu'il y a ouverture ou réouverture des enchères à Sans-Atout.



*10.4 Le Répondant a une main maximale*  
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Permettez-moi de vous faire une suggestion maintenant que vous avez appris la langage spécifique pour l'Ouverture à 1 Sans-Atout.

Comme l'Ouverture à 1 SA n'est pas très fréquente, surtout quand les mains de bridge sont préparées artificiellement, il faut en augmenter l'incidence si vous voulez récolter un maximum de tops.

En effet, la grande majorité des joueurs ne trouvent pas l'Ouverture à 1 SA intéressante. La raison principale provient de l'idée préconçue qu'il est difficile de faire mieux que la moyenne. Cette opinion est malheureusement justifiée quand on ne se donne pas la peine d'apprendre le langage spécifique pour cette enchère. Conséquemment mais malheureusement, lorsque la préparation des mains de bridge est faite artificiellement, cette Ouverture est généralement sous-représentée.

Bref, voici comment on peut augmenter l'incidence de cette convention. Il faut d'abord utiliser le Complément dans l'évaluation des points HL. Ceci respecte le nombre 16 HL comme il se doit pour le pointage minimum nécessaire Il suffit de déclarer sur votre feuille d'alerte que vous ouvrez « occasionnellement à 15 HL ».

Puis, cela est facultatif, mais personnellement, j'inclus au plan du pointage maximal, les mains *trouées* possédant un pointage de 19 points éparpillé. Donc, il faut alerter «19 points HL occasionnellement».

Finalement, j'aime inclure les mains dont la distribution est balancée 5-4-2-2 lorsqu'il y a au moins une majeure quatrième. Donc, il faut alerter « occasionnellement avec des mains semibalancées ».

Ces petits ajouts doivent être inclus dans votre arsenal **seulement quand vous employez la méthode enseigné.**

Il reste cependant une dimension à analyser avant d'être prêt à utiliser pleinement le système *BRIDGE STANDARD INTERNATIONAL* en présence d'une **Première Enchère** à Sans-Atout.

Cette dimension essentielle concerne la **compétition des enchères.**

*10.4 Le Répondant a une main maximale*  
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Le Tome 1 a bien explicité la compétition des enchères au niveau de la *PREMIÈRE ENCHÈRE*. Cependant, il ne faut pas croire que le *droit* de continuer les enchères se limite à déterminer qui remporte la Première Enchère.

Contrairement à ce que l'on peut croire généralement, les communications en défensive des enchères sont toutes aussi efficaces et élaborées que celles émanant de l'équipe qui a eu l'opportunité d'annoncer en premier. De plus, elles ne sont pas réservées au joueur expérimenté ou aimant le risque.

Il faut connaître les raffinements nécessaires pour utiliser tout le potentiel de communication offert par les enchères. Mais encore, il faut bien comprendre qu'un joueur de bridge doit savoir gérer la compétition des enchères même si c'est son équipe qui a eu la chance d'ouvrir les enchères.

Bref, il est maintenant temps de passer au dernier Thème de ce Chapitre.